

Rapport de présentation du Compte Administratif 2002

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Introduction

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à approuver, avant le 30 juin de l'exercice suivant, l'arrêté des comptes de l'année écoulée. Le vote du compte administratif intervient après la présentation du compte de gestion par le comptable public, dont les écritures sont concordantes avec celles du compte administratif.

L'examen du compte administratif, même en milieu d'année, est toujours l'occasion de faire le point sur les réalisations passées. Il s'agit de dresser un constat de l'année 2002, de rapprocher les prévisions des réalisations et de rendre compte devant l'assemblée des principaux résultats de gestion.

C'est l'objet de ce rapport de présentation générale.

Il est construit en cinq parties :

I. le bilan de l'année écoulée,

II. les résultats du compte administratif,

III. les principaux postes de recettes et de dépenses du budget principal,

IV. l'analyse des réalisations du budget principal par fonction.

V. les balances du compte administratif.

Première partie : le bilan de l'année écoulée

1. Le contexte de l'année 2002

Le budget 2002 a été le premier budget entièrement préparé et exécuté par la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2001. Comme je l'annonçais lors du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu en décembre dernier, ce budget a réellement été **un budget de transition**. Il a permis d'achever certaines opérations, d'en réexaminer d'autres et de poser les bases de notre projet, s'agissant de la stratégie financière et budgétaire suivie comme de la programmation de notre action sur la durée du mandat de 2002 à 2007. De ce point de vue, les réalisations de 2002 s'inscrivent dans la continuité de 2001 mais aussi comme annonçant le budget volontariste de 2003, lui-même conséquence des réflexions et du travail mené sur plus d'une année.

2002 est aussi le premier budget de la Ville en euros. Cela a été le résultat d'un long travail de préparation, qui peut sembler aujourd'hui un peu lointain. C'est d'ailleurs la preuve de l'efficacité du travail réalisé, en particulier, en direction du grand public, au-delà d'aspects beaucoup plus techniques : l'adaptation des matériels et des applications informatiques, le basculement des marchés, des contrats, de la dette et des comptabilités, l'adaptation des tarifs, etc. Avec le recul, il n'est pas inutile de se féliciter de la réussite d'une telle opération dont nous pouvons sans peine mesurer désormais l'importance.

Enfin, évoquer le contexte de l'année 2002 nécessite aussi de rappeler les changements de périmètres qui ont affecté l'action municipale en 2002. Ceux-ci, récurrents depuis plusieurs années, nécessitent à nouveau d'apprécier les chiffres du compte administratif avec précaution, surtout lorsqu'il s'agit de faire des comparaisons. Les données issues du budget principal sont ainsi retraitées, comme indiqué ci-après, dans les deux premières parties du rapport. En revanche, les données figurant dans les parties suivantes sont plus descriptives ; il s'agit alors de données brutes.

Parmi ces mouvements, le plus important au 1^{er} janvier 2002 est celui de **la reprise par la Ville du secteur Petite Enfance au Centre Communal d'Action Sociale.** La Ville a ainsi repris la gestion de 300 agents (dont la moitié seulement relevait auparavant du Centre Communal d'Action Sociale), de 17 structures d'accueil, de 755 places de crèches et de 90 places de halte garderie Elle a aussi repris les charges de gestion et les recettes affectées à ce service pour un coût net de 4,3 M€. Ce montant a été défalqué du calcul de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale selon le principe arrêté de neutralité budgétaire de l'opération. Ce changement de périmètre a des incidences sensibles sur la structure du budget de la Ville dont certains postes évoluent fortement (avant retraitement), notamment les dépenses de personnel.

Enfin, il faut rappeler **la poursuite de la mise en oeuvre en 2002 des transferts de compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.** C'est le cas particulièrement dans le domaine économique avec les zones d'intérêt communautaire (TEMIS et les Hauts du Chazal).

2. Les objectifs de gestion

Le budget 2002 affichait ambition, rigueur et responsabilité : ambition pour poser les bases et réaliser un projet à la dimension de la capitale régionale, inscrit dans notre programme ; rigueur pour tenir compte des contraintes financières qui sont celles d'une collectivité comme la nôtre et savoir en rendre compte aux Bisontins ; responsabilité enfin en affichant clairement nos choix et en les inscrivant dans la durée.

Avec un an de recul, la lecture du compte administratif et le bilan de l'exercice 2002 sont le reflet de ces objectifs.

D'abord force est de constater que les résultats du compte administratif 2002 sont positifs et traduisent des résultats de gestion appréciables. Ces points seront détaillés dans la deuxième partie du rapport (données à périmètre constant), mais on peut d'ores et déjà souligner sur le budget principal :

- un accroissement de l'autofinancement et une augmentation des ratios d'épargne brute et d'épargne nette (hors personnel et hors subventions),
- une diminution des charges de gestion courante et des intérêts de la dette et plus généralement une évolution modérée des dépenses de fonctionnement,
- un accroissement du taux de réalisation des dépenses d'investissement mais une diminution du recours à l'emprunt, permettant aux ratios de dette de s'améliorer.

D'une façon générale, ces bons résultats traduisent autant la mobilisation de l'équipe municipale sur les objectifs de gestion retenus que la capacité de la Ville à tenir les priorités sur lesquelles est construit le PPI.

L'établissement et la présentation, au Conseil Municipal du 19 décembre dernier, du Programme Pluriannuel d'Investissement 2003-2007 est le second point à mettre en avant, au titre de 2002.

Comme nous nous y étions engagés, le PPI (qui a fait l'objet d'un travail d'élaboration long et concerté) est la mise en mouvement de notre programme d'action. C'est un document public et transparent, un tableau de marche pour la Municipalité, la présentation des grandes réalisations du mandat inscrites dans un planning prévisionnel. C'est aussi une stratégie financière, qui sera mesurée et adaptée année après année.

En mobilisant la fiscalité et l'emprunt, en maîtrisant l'autofinancement et l'endettement, la Ville entend réaliser près de 300 M€ d'investissements directs sur la durée du mandat, dont près de 38 M€ par an en moyenne sur le seul budget principal. Parmi l'ensemble des projets retenus, un certain nombre d'entre eux ont connu un début de réalisation en 2002 ou une phase d'étude qui permettra leur réalisation sur le mandat dans les délais prévus.

3. Les réalisations de 2002

Le budget 2002 mettait l'accent d'une part sur la poursuite des chantiers engagés et d'autre part sur la mise en oeuvre progressive des projets de plus long terme inscrits dans le programme municipal. Deux critères avaient aussi guidé les choix proposés : la mise en sécurité des bâtiments et des équipements municipaux et l'inscription des projets dans des partenariats (CITE, ATSR, contrat de plan, ORU).

Quant aux principales priorités mises en évidence au budget 2002, elles concernaient : le rayonnement de la capitale régionale et de l'agglomération, l'éducation, le renouvellement urbain, la proximité, la solidarité et de la sécurité.

Ces grandes lignes de l'action municipale ont été déclinées point par point dans le Programme Pluriannuel d'Investissement adopté par le Conseil Municipal en décembre 2002.

Sur l'année passée, l'achèvement des grands projets initiés auparavant a concerné principalement **deux opérations d'envergure : le Musée du Temps** qui a mobilisé 2,2 M€ pour une ouverture réalisée à l'été **et le complexe Marché Beaux-Arts** avec l'entrée en fonction de la halle couverte en automne (1,3 M€ ont été dépensés, auxquels il faut ajouter 0,5 M€ pour le réaménagement du secteur du Marché et 2,5 M€ pour la poursuite des travaux d'aménagement du parking). Parmi **les travaux qui concourent directement à l'attractivité de Besançon et de son agglomération**, il faut aussi citer les travaux de réhabilitation du zoo de la Citadelle (la participation de la Ville a représenté 979 K€). D'autres chantiers ont été conclus en 2002 : les travaux de l'Église Sainte-Madeleine (415 K€), de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (305 K€), la restructuration du centre de la Grette (857 K€), la réhabilitation des aires de jeux (417 K€), l'aménagement de la place des Tilleuls à Palente (326 K€).

La priorité accordée aux travaux de sécurité a permis également la réalisation d'une série d'opérations touchant au patrimoine municipal, notamment dans les écoles. Ainsi, 511 K€ ont été affectés à des travaux sur les groupes scolaires Bruyères, Bourgogne et Jean Macé. Il faut y ajouter l'important projet de restructuration du groupe scolaire Saint-Claude qui a mobilisé 3,3 M€.

D'autres travaux ont concerné le Centre Technique Municipal pour 677 K€, le centre social des Époisses (20 K€), l'École des Beaux-Arts (243 K€) et la médiathèque Pierre Bayle (598 K€).

Plus exceptionnel : l'année 2002 a été pour Besançon l'année Victor HUGO au travers de nombreuses manifestations humanistes, culturelles et festives (pour près de 0,6 M€ de dépenses directes).

D'autres dossiers ont connu une montée en charge sur le plan financier : la ZAC des Hauts du Chazal (0,8 M€), le projet Pasteur (3,1 M€). Les crédits affectés au PDU ont représenté 887 K€. A ces postes de dépenses, il faut ajouter les budgets annexes (usine d'incinération, station de Port Douvot, travaux de la rocade).

Enfin, plusieurs dossiers importants ont été préparés en 2002 pour aboutir en 2003 (certains ont donné lieu à des crédits d'études) : il s'agit de la restructuration et de l'extension du Palais des Sports, de la réhabilitation du stade Léo Lagrange et du terrain synthétique de la Malcombe, de la Maison de Quartier de Velotte, du point public de Montrapon, de la chaufferie bois.

Deuxième partie : les résultats du compte administratif

En 2002, sur le budget général, les recettes réelles de l'exercice ont représenté 232,9 M€ dont 176 M€ en fonctionnement et 56,9 M€ en investissement. Sur ce total, les recettes du budget principal ont représenté 175,1 M€ soit 75,2 % (28,2 M€ pour l'assainissement, 14,8 M€ pour les déchets et 13,6 M€ pour le budget des eaux).

Quant aux dépenses réelles de l'exercice, elles se sont établies sur le budget général à 214,2 M€ réparties entre 144,8 M€ en fonctionnement et 69,4 M€ en investissement. Les dépenses du budget principal s'établissent à 170,8 M€, ce qui représente 79,7 % de l'ensemble (les dépenses du budget de l'assainissement ont été de 17,3 M€, celles des déchets de 14,4 M€ et celles du budget des eaux de 10,6 M€).

Au total, les excédents cumulés de l'exercice 2002 s'élèvent à 25,4 M€ sur le budget général. Les opérations d'affectation des résultats donnent d'ailleurs lieu à des rapports spécifiques à ce même Conseil Municipal. Pour le seul budget principal, l'excédent brut est de 10,3 M€ et l'excédent disponible repris par anticipation au BP 2003 comme le prévoit la M14 est de 7,9 M€. Ce dernier est en augmentation de près de 2 M€ par rapport à l'exercice précédent, ce qui traduit une amélioration du taux de réalisation des recettes comparé à celui des dépenses.

Dans la suite de cette partie, l'analyse portera successivement sur le budget principal puis sur les budgets annexes.

1. L'analyse du budget principal

La comparaison des résultats des comptes administratifs 2001 et 2002 doit être retraitée pour tenir compte des changements de périmètres d'un exercice à l'autre. Ces ajustements concernent : en 2001 les mouvements de remboursement de dette et de versement de produit du versement-transport (du fait de la reprise de la compétence transport par la Communauté d'Agglomération) et en 2002 la prise en charge de la Petite Enfance par la Ville (compétence dévolue au CCAS en 2001).

1.1. La section d'investissement : une amélioration des réalisations

• **Les recettes d'investissement progressent** de 25,1 M€ à 29 M€ (+ 3,9 M€), **alors que le recours à l'emprunt diminue** (15,3 M€ mobilisés en 2002 contre 16 M€ en 2001). Ce bon résultat est rendu possible par une meilleure réalisation des recettes d'investissement (+ 1,6 M€ pour les subventions et dotations, + 1,2 M€ pour les autres recettes d'investissement) mais aussi par un accroissement de l'autofinancement ayant permis **une poursuite du désendettement en 2002, à hauteur de 0,9 M€.**

• **S'agissant des dépenses d'investissement**, après retraitement, elles progressent de 46 M€ à 46,6 M€. Les dépenses réelles d'équipement (avec travaux en régie) progressent de + 1,8 % (de 29,5 M€

à 30 M€). De même, **le taux de réalisation des opérations d'équipement progresse de 62,8 % en 2001 à 64,7 % en 2002** (travaux en régie compris).

1.2. La section de fonctionnement : une progression des recettes plus rapide que celle des dépenses

• **A périmètre constant, les recettes de fonctionnement évoluent positivement de + 2,6 %**, passant de 142,7 M€ en 2001 à 146,4 M€ en 2002. Sur ce total, l'augmentation du produit fiscal représente + 1,9 M€ de recettes (en 2002, le Conseil Municipal avait décidé d'augmenter ses taux de + 1,5 % après deux années de pause fiscale). En 2002, les dotations et participations de l'État ont aussi évolué positivement (avec un rappel de DGF de 0,2 M€). Il faut souligner que **cette augmentation des recettes en 2002 est supérieure à celle des dépenses**.

• En effet, après retraitement, la progression des dépenses de fonctionnement est limitée à + 2,1 % (de 121,5 M€ à 124 M€). La seule évolution des dépenses de personnel (+ 2,3 % à périmètre constant) est elle-même en dessous du plafond du PPI (+ 2,5 %). **La bonne tenue en 2002 des dépenses de fonctionnement** s'explique notamment : par une baisse de 1,2 M€ des autres dépenses de fonctionnement hors dette (dont les crédits d'exploitation des services) et par une diminution de 1 M€ des intérêts et frais financiers réglés sur la dette (impact des actions de gestion active dans un contexte de baisse des taux).

1.3. La mesure des ratios d'épargne et d'endettement

• Dans ce contexte, **les ratios d'épargne s'améliorent**. A périmètre constant, l'épargne de gestion progresse de 26,4 M€ à 26,6 M€ et l'épargne brute de 21,2 M€ à 22,4 M€. L'impact est aussi sensible sur l'épargne nette qui gagne 1,1 M€ d'un exercice à l'autre, traduisant ainsi une **amélioration de l'autonomie financière de la Ville avec une progression de l'autofinancement de ses dépenses**.

• **Quant aux ratios de dette, ils évoluent aussi positivement**. Sur le budget principal, l'encours de dette au 31 décembre 2002 est ramené à 108,9 M€ (en 2002 la Ville a remboursé plus de capital qu'elle n'a mobilisé d'emprunt). La capacité de désendettement mesurée sur les réalisations de l'exercice passé, elle, est proche de 5 ans et donc, comme les autres ratios, en dessous des seuils maxima du PPI.

2. Les budgets annexes

Comme pour le Budget Principal, l'analyse des budgets annexes reprend les concepts définis dans le Guide des Finances des Communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Locales) : les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement, de même que les intérêts courus non échus (ICNE) de l'exercice N - 1 ont été déduits des dépenses d'investissement pour être ajoutés aux dépenses de fonctionnement.

Les opérations des budgets Eaux, Assainissement, Forêts, Zone d'Activités des Champs Montants et Zone d'Activités rue Thomas Edison sont comptabilisées pour leur montant HT.

2.1. Budget Eaux

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice diminuent légèrement (- 1,3 %) et passent de 9 620 K€ à 9 495 K€.

Le produit de la vente d'eau aux abonnés ordinaires diminue de 2,1 % et s'établit à 6 218 K€ contre 6 348 K€ en 2001. En 2002, le prix est fixé à 0,85 € HT le m³ en augmentation de 1 centime par rapport à 2001. Le prix facturé à l'usager toutes taxes comprises est donc en légère hausse (+ 0,5 %).

Les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 10 624 K€ et se rapportent pour 4 235 K€ à l'investissement et pour 6 389 K€ au fonctionnement.

Les travaux dans les stations de traitement, de pompage et dans les réservoirs ainsi que les travaux sur le réseau de distribution confiés à l'entreprise et réalisés en régie s'élèvent à 3 379 K€ contre 2 971 K€ en 2001 et ont porté essentiellement sur :

- la poursuite des tranches annuelles pour 1 832 K€. Ces travaux ont permis la pose de 6 000 mètres de canalisations. Ce linéaire de canalisations neuves correspond à 3 528 mètres d'extension de réseau et 2 472 mètres de canalisations renouvelées, ainsi que la rénovation de 440 branchements avec suppression du plomb et la création de 129 branchements nouveaux,

- les travaux d'équipement de la rocade Nord-Ouest d'une conduite d'interconnexion de gros diamètre pour 888 K€,

- les travaux de construction des réseaux réalisés dans le cadre de l'équipement des zones d'aménagement concertées pour 598 K€ (558 K€ pour la ZAC des Hauts du Chazal, 40 K€ pour la ZAC du Val des Grands Bas).

Le montant de l'annuité payée diminue sensiblement et passe de 739 K€ à 708 K€.

En excluant les redevances reversées à l'Agence de l'Eau et au Ministère de l'Agriculture, les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie sont presque identiques et passent de 3 737 K€ à 3 767 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 802 K€, il est en augmentation de 1,6 % par rapport à l'exercice 2001.

Les résultats de clôture 2002 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002	1 249 K€
* résultat des restes à réaliser 2002	<u>- 2 007 K€</u>
	- 758 K€

Le programme d'investissement de 2002 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 758 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2002. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2001 déduction faite de la part affectée à l'investissement (2 146 K€ - 1 893 K€)	253 K€
* résultat d'exploitation de l'exercice 2002	<u>1 691 K€</u>
* excédent de clôture 2002	1 944 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2002 (758 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2003 s'élève à 1 186 K€.

2.2. Budget Assainissement

Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 8 295 K€ contre 8 136 K€ en 2001, si l'on exclut la prime d'épuration et d'auto-surveillance dont le rythme d'encaissement est très fluctuant.

Le produit de la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers ordinaires enregistre une légère diminution et s'établit à 6 177 K€ contre 6 285 K€ en 2001 pour un prix fixé à 0,91 € HT le mètre cube, prix resté stable depuis 1997.

Les dépenses réelles de l'exercice se chiffrent à 17 318 K€. Elles concernent la section d'investissement pour 13 085 K€ et la section de fonctionnement pour 4 233 K€.

Les dépenses d'acquisition de matériel, mobilier et véhicules se montent à 94 K€ contre 128 K€ en 2001.

Les dépenses de construction et d'entretien des réseaux d'assainissement ainsi que les travaux réalisés à la station d'épuration apparaissent pour 9 982 K€ contre 6 880 K€ en 2001. Les principales réalisations ont concerné :

- les tranches annuelles d'entretien, d'exploitation et d'extension du réseau d'assainissement pour 1 402 K€ contre 2 126 K€ en 2001,
- la construction du collecteur Nord-Ouest pour un montant de 2 869 K€,
- la construction des réseaux d'assainissement dans le cadre de zones en cours d'aménagement pour 659 K€ (367 K€ pour la ZAC des Hauts du Chazal, 292 K€ pour la ZAC du Val des Grands Bas),
- la poursuite du programme de travaux visant à lutter contre les inondations lors des orages et à limiter les déversements en milieu naturel par temps de pluie pour 995 K€,
- la poursuite de l'opération de mise aux normes européennes de la station d'épuration de Port Douvot avec traitement de l'azote pour 3 803 K€.

Les crédits reportés d'investissement sont inscrits à hauteur de 10 464 K€ en dépenses dont 5 202 K€ pour le traitement de l'azote à la station de Port Douvot et 1 198 K€ en recettes.

Le financement de ces dépenses est notamment assuré par une affectation des résultats antérieurs de 6 202 K€, par l'encaissement de 4 819 K€ d'emprunt et 7 540 K€ de subventions.

Le montant de l'annuité d'emprunt payée se monte à 2 148 K€ contre 2 159 K€ en 2001.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 793 K€, en progression de 1,6 % par rapport à l'année 2001.

Les résultats de clôture 2002 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002	7 780 K€
* résultat des restes à réaliser 2002	<u>- 9 266 K€</u>
	- 1 486 K€

Le programme d'investissement 2002 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 1 486 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2002. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M49.

Section d'exploitation

* résultat d'exploitation 2001	253 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (4 782 K€ - 4 529 K€)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2002	<u>3 109 K€</u>
* excédent de clôture 2002	3 362 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2002 (1 486 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2003 s'élève à 1 876 K€.

2.3. Budget du Service de Soins à Domicile pour Personne Agées

La mission de l'équipe du SSADPA consiste principalement à éviter l'hospitalisation ou le placement en maisons spécialisées de personnes âgées malades ou présentant certains handicaps physiques et ainsi leur procurer une meilleure qualité de vie ou parfois de fin de vie.

Il est à noter que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie couvre les frais de fonctionnement par le versement d'un forfait journalier par personne prise en charge. Le Département assume sur les mêmes bases les frais correspondant aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les dépenses d'exploitation hors opérations d'ordre diminuent de 10,3 % (269 K€ au lieu de 300 K€). Cette diminution de 31 K€ se retrouve pour 19 K€ sur le poste de sous-traitance à caractère médical et pour 12 K€ sur le poste de rémunération et charges de personnel.

Les recettes du forfait de soins augmentent de 4,2 % (320 K€ pour 307 K€ en 2001).

Les dépenses d'exploitation 2002 sont également couvertes par l'affectation de l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 2001, soit 0,9 K€, conformément à l'instruction M21 et suivant délibération d'affectation du Conseil Municipal du 19 décembre 2002.

Les résultats de clôture 2002 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002	43,7 K€
* résultat des restes à réaliser 2002	<u>- 10,0 K€</u>
	33,7 K€

Section d'exploitation

* excédent 2002 qui sera affecté à la couverture des dépenses 2003	55,8 K€
--	---------

2.4. Budget Forêts

Ce budget retrace les charges et les produits engendrés par l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville hors opérations de régularisation de la TVA comptabilisées en 2001. Il faut noter que les dépenses d'investissement réalisées lors de ces derniers exercices ne produiront des recettes que dans plusieurs années.

Les ventes de bois, principale recette de fonctionnement de ce budget, s'élèvent à 68 K€. Le produit de ces ventes ne suffit pas à équilibrer les dépenses, ce qui nécessite une participation du budget principal à hauteur de 505 K€. Cette participation était de 348 K€ en 2001.

Les investissements réalisés pour l'essentiel à Chailluz se montent à 169 K€ contre 151 K€ en 2001.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 402 K€ contre 395 K€ en 2001, soit une hausse de 1,8 %.

Les résultats de clôture 2002 sont les suivants :

Section d'investissement

Réalisations 2002

* résultat des réalisations 2002	51 K€
* résultat des restes à réaliser	- 26 K€
	<u>25 K€</u>

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 25 K€ qui pourra être affecté à de nouvelles dépenses d'investissement sur l'exercice 2003.

Section de fonctionnement

* résultat d'exploitation 2001	0 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (19 K€ - 19 K€)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2002	<u>0 K€</u>
* excédent de clôture 2002	0 K€

2.5. Budget Déchets

Les recettes réelles de fonctionnement du budget des déchets se montent à 9 692 K€ et se composent essentiellement de la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 7 850 K€.

Les dépenses réelles d'équipement (acquisition et travaux) s'élèvent à 4 258 K€. La majeure partie de ce poste est constituée des travaux à l'usine d'incinération, qu'il s'agisse de sa modernisation (2 902 K€) ou de la contribution au fonds de renouvellement (299 K€).

Les dépenses liées à la modernisation de l'UIOM diminuent nettement par rapport à 2001 (- 4 454 K€), car l'essentiel des travaux qui devraient prendre fin courant 2003 a été réalisé.

Parmi les dépenses d'équipement figurent également l'acquisition de matériel de transport pour 230 K€ dont deux bennes à ordures ménagères (une complète pour 131 K€ et un châssis pour 65 K€).

En 2002, l'extension de la collecte sélective s'est poursuivie avec la mise en place d'une tranche supplémentaire impliquant 27 000 habitants et portant ainsi le nombre de Bisontins équipés en bacs jaunes à 67 000 habitants fin 2002. L'acquisition de ces conteneurs a mobilisé 613 K€.

Le financement de ces dépenses d'équipement est notamment assuré par l'encaissement de 2 301 K€ d'emprunt et par 396 K€ de diverses subventions.

Si l'on exclut les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 196 K€.

Le montant de la contribution aux charges du Budget Principal s'établit à 769 K€.

Les résultats de clôture 2002 s'établissent comme suit :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002	645 K€
* résultat des restes à réaliser	<u>- 646 K€</u>
	- 1 K€

Le programme d'investissement de 2002 fait apparaître un besoin d'autofinancement complémentaire de 1 K€ qui sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2002. Cette procédure résulte de l'application des dispositions de l'instruction M4.

Section d'exploitation

* résultat des réalisations 2001	835 K€
déduction faite de la part affectée à l'investissement (1 486 K€ - 651 K€)	
* résultat d'exploitation de l'exercice 2002	<u>- 228 K€</u>
* excédent de clôture 2002	607 K€

Après avoir couvert le besoin d'autofinancement du programme d'investissement 2002 (1 K€), l'excédent d'exploitation restant à affecter au cours de l'exercice 2003 s'élève à 606 K€.

2.6. Budget Zone d'Activités des Champs Montants

Par délibération du 20 septembre 1999, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'activités des Champs Montants» (rue Kastler). Ce lotissement est géré en régie municipale.

L'aménagement de la zone d'activités se poursuit.

Les travaux 2002 se sont élevés à 11 K€.

Aucune aliénation de terrain aménagé n'a été comptabilisée sur l'exercice. Fin 2002, un acte de vente portant sur une cession de 36 648 m² à la Holding SOBERFI (Besançon Poids Lourds) était en cours de signature pour un montant de 559 K€. Cette opération sera soutenue par le Département du Doubs (77 K€ de subvention versée en 2002), la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon.

Les résultats de clôture 2002 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002 - 520 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement réalisé fait apparaître un besoin d'autofinancement de 520 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2002 77 K€

* résultat des restes à réaliser 443 K€

520 K€

2.7. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Par délibération du 25 avril 2002, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement industriel appelé «Zone d'Activités Thomas Edison». Ce lotissement est également géré en régie municipale.

En 2002, les travaux d'aménagement de la zone d'activités se sont élevés à 230 K€.

Les ventes de terrains aménagés ont débuté en 2002, elles s'élèvent à 47 K€.

Les résultats de clôture 2002 sont les suivants :

Section d'investissement

* résultat des réalisations 2002 - 206 K€

* résultat des restes à réaliser 23 K€

- 183 K€

Ce résultat négatif résulte du décalage existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celles des recettes (les ventes de terrains).

Ainsi, le programme d'investissement fait apparaître un besoin d'autofinancement de 183 K€ qui sera couvert par la vente des terrains viabilisés.

Section de fonctionnement

* résultat des réalisations 2002 0 K€

* résultat des restes à réaliser 183 K€

183 K€

Troisième partie - Les principaux postes de recettes et de dépenses du budget principal

1 - La fiscalité et les allocations compensatrices

1.1. Les contributions directes et les allocations compensatrices de l'État

Au titre de l'exercice 2002, la Ville a perçu :

- le produit des contributions directes (chapitre 933), qui s'élève à 51 670 K€ en 2002 (51 512 K€ au titre des rôles généraux et 158 K€ pour les rôles supplémentaires), contre 49 804 K€ en 2001. Ce montant correspond au produit des 3 taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties), le produit de la taxe professionnelle bénéficiant à la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2001.

En 2002, la Ville a augmenté ses taux d'imposition de + 1,5 %, soit moins que l'inflation constatée en glissement annuel, conformément à nos engagements. Les taux 2002 s'élèvent ainsi à 21,04 % pour la taxe d'habitation, 22,81 % pour le foncier bâti et 24,90 % pour le foncier non bâti. En 2002, l'évolution des bases notifiées (intégrant la revalorisation nominale de 1 % décidée en Loi de Finances) a été globalement supérieure à 2001 : + 2,2 % pour la taxe d'habitation (1,8 % en 2001), + 2,6 % pour le foncier bâti (comme en 2001, correction faite de la nouvelle compensation pour l'abattement sur les logements HLM dans les ZUS) et + 3,2 % pour le foncier non bâti (1 % en 2001).

- le produit des allocations compensatrices liées aux contributions directes (chapitre 932) correspond à la prise en charge par l'État des différents dégrèvements, abattements et exonérations qu'il a institués. En 2002, la Ville a reçu de l'Etat 2 185 K€ au titre de la taxe d'habitation (2 160 K€ en 2001), 1 032 K€ pour le foncier bâti (888 K€ en 2001), dont 968 K€ au titre de 2002 et 64 K€ correspondant à une régularisation de la dotation 2001, et enfin 0,4 K€ pour le foncier non bâti (0,4 K€ en 2001).

Malgré le transfert de sa taxe professionnelle à la CAGB, la Ville perçoit encore des compensations correspondant à cette taxe, dans le cadre de la Dotation Compensatrice de Taxe Professionnelle (DCTP), variable d'ajustement du Contrat de Croissance et de Solidarité, pour un montant global de 3 614 K€ (3 649 K€ en 2001). Cette dotation se ventile en deux postes : l'abattement général à la base de 16 % (2 934 K€) et la réduction de la fraction imposable des salaires de 20 % à 18 % (680 K€). Cette dotation a été majorée en cours d'année par un versement de l'Etat d'un montant de 27 K€ visant, suite à l'arrêt Pantin du Conseil d'État, à compenser les pertes de recettes dues à la non prise en compte des rôles supplémentaires dans le calcul de la compensation de la Réduction pour Embauche et Investissement de 1998 à 2000.

1.2. Les autres taxes (chapitre 933)

En 2002, la Ville a perçu, au titre des taxes indirectes :

- la taxe sur les pylônes électriques et lignes à très haute tension : 10 K€ (9 K€ en 2001)

- le produit de la taxe de 8 % sur le chauffage et l'éclairage passe de 1 314 K€ en 2001 à 1 394 K€ en 2002 et celui de la taxe sur l'électricité moyenne et haute tension de 221 K€ en 2001 à 225 K€ en 2002

- les droits de licence sur les débits de boissons : 60 K€ en 2002 (comme en 2001)

- le produit de la taxe de séjour : 190 K€ en 2002 (192 K€ en 2001). Cette taxe est affectée pour les deux tiers au développement du tourisme d'affaires et de congrès, mission exercée par l'Office du Tourisme de Besançon

- l'impôt sur les spectacles : 73 K€ contre 75 K€ en 2001

- l'encaissement de la taxe sur les jeux du Casino est passé de 2 472 K€ en 2000, à 2 576 K€ en 2001 puis à 2 717 K€ en 2002, ce qui traduit le développement des activités du Casino

- la taxe sur les emplacements publicitaires : 132 K€ en 2002 (138 K€ en 2001)

- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 899 K€ (1 909 K€ en 2001)

- la taxe sur des permis de chasse, dont le produit s'élevait en 2001 à 3 K€, a été supprimée à compter de 2002.

1.3. Les taxes non affectées (chapitre 913)

Chapitre 913 - Taxes non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	0	0	0	0	0
Recettes réelles % réalisation	304 898	304 898	345 934	637 637 209,1	0

Ce chapitre comprend les recettes réalisées au titre de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour 637 K€.

2 - Les dotations, subventions et participations non affectées

2.1. Les crédits du chapitre 912

Chapitre 912 – Dotations, subventions et participations non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	0	49 086	0	49 086 100,0	0
Recettes réelles % réalisation	2 552 919	3 597 108	2 556 454	3 626 211 100,8	0

Les recettes réelles de ce chapitre représentent 3 626 K€.

Elles se ventilent de la façon suivante :

- 3 432 K€ de versements de l'État au titre du FCTVA. Ces versements correspondent aux travaux éligibles retenus par l'État et inscrits au compte administratif 2000. Le FCTVA enregistre une forte hausse entre le compte administratif 2001 et le compte administratif 2002.

- Les subventions en annuités (195 K€) :

. 156 K€ versés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le remboursement de la part capital des annuités d'emprunts contractés par la Ville pour les collèges.

. 7 K€ versés par le Département au titre du remboursement de la part capital des annuités des emprunts contractés pour le collecteur de la rue Russel, le centre médico-social des Époisses et la réalisation de la deuxième tranche «navigation de plaisance».

. 32 K€ versés par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère à la Ville. Cela correspond au remboursement de la part capital des annuités d'emprunts contractés au titre de la station hydrominérale de la Mouillère (centre de rééducation fonctionnelle de la Mouillère). Le prêt contracté par la Ville pour les travaux de mise en sécurité du casino municipal ayant été remboursé par anticipation en 2001, il n'a pas donné lieu à remboursement d'annuité en 2002.

La part intérêts des annuités de ces prêts remboursés à la Ville figure au chapitre 932.

En dépenses, il faut signaler le remboursement d'une somme de 49 K€ correspondant à des recettes de FCTVA encaissées à tort au titre de l'activité déchets entre 1997 et 1998.

2.2. Les crédits du chapitre 932 (hors allocations compensatrices de fiscalité directe)

Chapitre 932 - Dotations et participations non affectées

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	0	0	0	0	0
Recettes réelles % réalisation	38 370 256	39 738 285	38 432 621	39 720 550 99,9	0

A - Les dotations reçues de l'État :

Il s'agit des dotations suivantes :

- **la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 30 950 K€**

Cette recette se compose de la part forfaitaire de la DGF ainsi que de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

• **La dotation forfaitaire : elle se monte en 2002 à 27 941 K€, et enregistre ainsi une hausse de 2,06 % par rapport à 2001 (27 376 K€).** Cette hausse s'explique par l'application des critères du contrat de croissance et de solidarité mis en place pour la période 1999-2000-2001, puis reconduit en 2002. Ces critères sont la hausse des prix hors tabac 2002 et l'augmentation du PIB 2001. Le résultat est pondéré par l'évolution de la population de la Ville suite au recensement de 1999.

• **La dotation de solidarité urbaine (DSU) : elle s'élève en 2002 à 3 009 K€ et enregistre ainsi une hausse de 5,5 % par rapport à 2001 (2 852 K€).** Cet accroissement est consécutif au calcul du potentiel fiscal de la Ville, rapporté aux autres collectivités de taille comparable.

Il faut noter que la Ville a perçu en 2002 une somme de 222 K€ correspondant à l'ajustement de DGF 2000. En effet, les indices intervenant dans le calcul de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement ont été supérieurs aux prévisions en loi de finances initiale. La dotation définitive était donc supérieure à celle versée aux collectivités, et la régularisation du solde est intervenue en 2002.

- *la DGF permanents syndicaux* : la Ville a reçu 42 K€ en 2002 correspondant au versement de 2001 et aux acomptes 2002.

- *La dotation spéciale instituteurs (DSI)* : elle s'élève en 2002 à 43 K€.

- *Le fonds national de péréquation (FNP)* : 987 K€ ont été versés à la Ville en 2002 au titre du FNP. Cette somme se compose de deux parts : en premier lieu la part principale (739 K€) que la Ville perçoit chaque année en raison de l'application des critères de potentiel fiscal et d'effort fiscal, en second lieu la part majorée (248 K€) à laquelle sont éligibles les villes de moins de 200 000 habitants bénéficiaires de la première part et répondant à des critères de potentiel fiscal. C'est la première fois en 2002 que la Ville est éligible à la deuxième part.

- *Le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle (FNPTP)* : cette recette compense les baisses de DCTP pour 1999, 2000 et 2001. Le FNPTP est stable entre 2001 et 2002, à 572 K€, en application des dispositions de la loi de finances.

- *Le fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP)* : la Ville a perçu 4 K€.

- *La compensation des pertes de taxe additionnelle aux droits de mutation* : la Ville a perçu une recette de 8 K€.

B - Les participations à des annuités d'emprunts

Cela représente une somme de 33 K€, qui se décompose ainsi :

- 2 K€ versés par le Département pour le remboursement de la part intérêts de l'annuité des emprunts liés au collecteur rue Russel, au centre médico-social des Époisses et à la réalisation de la 2^{ème} tranche «navigation de plaisance».

- 20 K€ versés par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le remboursement de la part intérêts de l'annuité des emprunts «collèges».

- 11 K€ versés par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère pour le remboursement de la part intérêts de l'annuité des emprunts contractés pour le centre de rééducation fonctionnelle de la Mouillère.

Le remboursement de la part capital de ces emprunts figure au chapitre 912.

2.3. Les dotations reçues de la CAGB

La Ville reçoit de la CAGB deux dotations définies par l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, l'une obligatoire, l'attribution de compensation, et l'autre, facultative, la dotation de solidarité communautaire.

- **L'attribution de compensation** est égale à la différence entre les recettes et les charges transférées, correspondant aux nouvelles compétences de la CAGB, diminuée du produit des taxes ménages perçu par le District en 2000.

Cette dotation est figée : elle ne peut être indexée et n'est pas susceptible d'être modifiée, sauf en cas de nouveaux transferts de compétences ou d'émission de rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus ultérieurement mais au titre de l'exercice précédant la mise en place de la TPU.

En 2002, la Ville a perçu, au titre de l'attribution de compensation, un montant de 20 581 K€, comme en 2001.

En effet, si l'année 2001 a vu la prise de compétence effective Transports et a été consacrée au démarrage par la Communauté d'Agglomération de l'exercice de ses nouvelles compétences, l'année 2002 a été principalement marquée par la montée en puissance de la compétence Économie, dont le calcul prévisionnel des charges avait déjà été intégré au calcul de l'attribution de compensation par la Commission d'Évaluation des Charges dès 2001.

- la dotation de solidarité communautaire

La DSC versée par la CAGB à ses communes membres se divise en deux parts :

La première partie, dite de «solidarité», se compose d'une enveloppe fixe, répartie selon trois critères : la richesse des communes (potentiel fiscal et effort fiscal), la population (avec des effets de strate favorables aux petites communes) et le nombre de logements sociaux. La répartition entre la Ville de Besançon et les autres communes est d'environ 55 % et 45 % respectivement.

En 2002, la Ville a reçu 839 K€ au titre de cette dotation (826 K€ en 2001).

La deuxième part de la DSC, dite Dotation d'Initiative Economique (DIE), est un reversement de la CAGB à ses communes membres, chaque année jusqu'en 2006, d'un pourcentage dégressif (35 % en 2001 et 30 % en 2002) de l'augmentation du produit de taxe professionnelle sur leur territoire.

Au titre de 2001, la Ville a reçu une DIE de 486 K€ (rattachée sur 2001 au niveau de la prévision budgétaire, soit 226 K€, et affectée pour le reste, soit 260 K€ à l'exercice 2002).

Pour 2002, le montant de cette dotation n'a pu être calculé sur l'exercice. Par délibération du 13 décembre 2002, le Conseil Communautaire de la CAGB a annoncé le report du calcul de la DIE 2002, en raison de difficultés imputables au traitement des données fiscales.

La Ville n'ayant pas encaissé la somme correspondant à la DIE en 2002, le montant prévu a donc fait l'objet d'un rattachement.

Synthèse du chapitre 933

Chapitre 933 - Impôts et taxes non affectés

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachement
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	92 994	92 969	75 406	72 668 78,2	0
Recettes réelles % réalisation	76 916 780	79 760 935	77 934 637	80 584 788 101,0	533 900

(Les dépenses correspondent au reversement au Centre Communal d'Action Sociale de l'impôt sur les spectacles perçu par la Ville.)

3. La dette et les autres opérations financières

3.1. Les inscriptions sur la section d'investissement

Chapitre 911 – Dette et autres opérations financières

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	40 976 865	33 793 041	38 974 703	33 428 113 98,9	101
Recettes réelles % réalisation	62 854 976	67 835 305	51 016 981	58 131 312 85,7	9 476 437

Ce chapitre regroupe les opérations relatives à la dette, les créances immobilières et la reprise du besoin de financement de l'exercice précédent.

A) La gestion active de la dette

Dans le courant de l'année 2002, la Ville a procédé à des opérations de tirage et de remboursement anticipé temporaire sur le **Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR)**. Ces opérations permettent, lorsque la trésorerie est en situation excédentaire de résorber ces excédents. Les sommes remboursées ne génèrent pas d'intérêts. Ces remboursements anticipés se sont élevés en 2002 à 16 900 K€, et ont permis une **économie d'intérêts estimée à 442 K€** sur l'exercice 2002 pour le budget principal.

Bilan des opérations de gestion active de la dette (en K€) :

	Dépenses		Recettes	
	2001	2002	2001	2002
Remboursement capital restant dû suite aux renégociations de dette				
Remboursement des indemnités capitalisées				
Prêts de refinancement suite aux renégociations de dette				
Opération d'ordre CLTR - remboursements anticipés - retirages	16 769	16 900	16 769	16 900
Total	16 769	16 900	16 769	16 900

B) Les mouvements financiers distincts de la gestion active de la dette

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	22 225 636	16 871 201	22 205 311	16 528 113 97,97	101
Recettes réelles % réalisation	44 103 746	50 913 465	34 247 589	41 231 312 80,98	9 476 437

B1. Les recettes

Elles ont été réalisées en 2002 à hauteur de 41 231 K€. Elles concernent :

• **L'encaissement de l'emprunt nouveau :**

L'autorisation d'emprunt votée au budget primitif s'élève en 2002 à 15 900 K€ auxquels s'ajoute un budget reporté de 8 713 K€. Par décision modificative, la prévision a été réduite de 23 K€ au Conseil Municipal du 30 mai 2002. Par ailleurs deux virements ont été effectués sans majoration de la prévision budgétaire : le premier de 3 068 K€ pour l'encaissement du prêt destiné au financement de la ZAC Ilot Pasteur, le second de 91 K€ pour l'encaissement d'un prêt sans intérêts de la Caisse d'Allocations Familiales. **La prévision 2002 a été réalisée à hauteur de 15 254 K€**, qui se répartissent de la manière suivante :

. CDC IXIS	5 068 K€
. Caisse des Dépôts et Consignations	3 595 K€
. Dexia Crédit Local	3 500 K€
. Société Générale	3 000 K€
. CAF de Besançon	91 K€

	15 254 K€

9 134 K€ d'emprunts non réalisés ont été reportés sur l'exercice 2003. Il faut rappeler que pour CDC Ixis et Dexia Crédit Local, ces mobilisations s'inscrivent dans les conventions de réservation pluriannuelles conclues après mise en concurrence. Le prêt mobilisé auprès de la Société Générale résulte également des mises en concurrence réalisées en 2002 et présentées pour avis à la CAO de la Ville.

• **Les autres opérations financières :**

* La Ville conserve une créance de 342 K€ pour avance en garantie d'emprunt à l'encontre du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon, après un remboursement de 39 K€ en 2002.

* Les créances sur les particuliers et les groupements de collectivités : il s'agit de l'avance au PLIE pour 300 K€. A cela s'est ajouté le remboursement d'avances par la SAIEMB pour la ZAC de Planoise (84 K€).

* Après avoir été appelée en garantie d'emprunt à hauteur de 6 K€ par l'association sportive et culturelle de la Citadelle, la Ville a émis un titre de recettes d'un montant correspondant à l'encontre de l'association afin de constater la créance.

* L'affectation partielle du résultat de l'exercice 2001 a représenté 25 549 K€.

B.2. Les dépenses

Les dépenses réelles, qui atteignent 16 528 K€ comprennent :

• **Les opérations relatives à la dette :**

En 2002, **le remboursement de la dette** (hors mouvements sur le CLTR) en capital s'est élevé à 16 206 K€. Il est inférieur au montant remboursé l'année précédente (21 798 K€), après qu'en 2001 la Ville ait procédé au remboursement anticipé de plusieurs emprunts suite au transfert de la compétence transports à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (pour 5 717 K€).

A périmètre constant, le **capital remboursé** est en revanche en **légère augmentation** par rapport à 2001 (16 206 K€ contre 16 081 K€). C'est la conséquence d'une évolution naturelle de la dette : lorsque la dette vieillit, la part capital de l'annuité est de plus en plus importante, alors que la part intérêts a tendance à s'amoinrir.

• **Les autres opérations financières :**

* Les rentes viagères se sont élevées en 2002 à 16 K€ contre 34 K€ en 2001, suite au décès de deux des bénéficiaires.

* La garantie de la Ville a été mise en jeu par l'Association Sportive et Culturelle de la Citadelle. La Ville a été appelée en garantie d'emprunt pour une annuité d'un montant de 6 K€.

* Une avance remboursable de 300 K€ a été versée au PLIE.

3.2. Les inscriptions sur la section de fonctionnement

Chapitre 931 - Opérations financières

	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	5 355 534	5 203 082	5 162 697	4 229 614 81,3	0
Recettes réelles % réalisation	27 913	19 674	30 633	19 608 99,7	0

A - La structure de l'encours, la gestion de la dette, les intérêts et les frais financiers payés

Intérêts payés à l'échéance pour les emprunts à long terme			
2001		2002	
De l'échéance 2000 à l'échéance 2001 (931.6611.20200)	5 049 K€	De l'échéance 2001 à l'échéance 2002 (931.6611.20200)	4 196 K€
Total	5 049 K€	Total	4 196 K€

Au 31 décembre 2002, la structure de l'encours de dette de la Ville sur le budget principal est la suivante :

- la part de taux fixe est de 50 %
- la part de taux flottants est de 50 % (dont 31 % en taux révisables ou préfixés et 19 % en taux variables ou postfixés).

Il faut rappeler que l'objectif de la Ville est de conserver une certaine parité entre les taux fixes et les taux flottants : les taux fixes représentent par leur stabilité la sécurité, alors que les taux flottants sont plus sensibles aux évolutions de marché, même s'ils permettent plus rapidement de bénéficier des baisses lorsqu'elles se présentent. Ce type de taux est aussi intéressant dans la mesure où il permet de procéder à des réaménagements voire à des remboursements anticipés de contrats sans générer de frais (de type indemnités actuarielles pour des taux fixes).

Le taux moyen pondéré 2002 sur le budget principal est de 4,49 % (5,03 % pour les seuls taux fixes). **La durée moyenne des emprunts est de 8 ans et 6 mois au 31 décembre 2002.** Elle est en légère hausse par rapport à 2001, suite à la volonté de la Ville de sélectionner des emprunts de durée plus longue, en phase avec la durée réelle d'amortissement des biens financés.

Le taux moyen pondéré de la dette a enregistré une baisse entre 2001 et 2002, la Ville bénéficiant de la baisse des taux constatée sur les marchés à la fin de l'année 2002.

En début d'année 2002 les marchés anticipaient une reprise économique pour le second semestre 2002. Les taux flottants tout comme les taux fixes enregistraient alors des niveaux peu attractifs. A partir du mois de juin, les scénarii de reprise économique sont devenus plus pessimistes, et les taux aussi bien courts que longs ont entamé une phase de baisse. Dès le mois d'août, la Ville a commencé à saisir les opportunités de marché en sécurisant une partie de sa dette en taux fixe. Plusieurs arbitrages sont intervenus entre le mois d'août et le mois de décembre, la Ville obtenant des niveaux de taux fixes première phase avantageux (inférieurs à 4,50 % en août et inférieurs à 3,60 % en décembre, la baisse des taux se poursuivant).

La Ville est aussi intervenue en procédant à plusieurs arbitrages sur euribor 1 an : en effet, cette solution a permis de bénéficier, à un moment où la courbe des euribor était inversée (euribor 1 an inférieur à euribor 3 mois), de taux bas, et garantis pendant 1 an.

La Banque Centrale Européenne a finalement procédé le 5 décembre 2002 à une baisse de 0,50 point de son taux directeur, le faisant passer de 3,25 % à 2,75 %. Cette décision est en phase avec le sentiment des marchés qui anticipent désormais une reprise plus tardive et moins forte.

Dans ce contexte particulièrement favorable, **le volume d'intérêts payés par la Ville a enregistré une baisse sensible, à 4 196 K€ en 2002.**

B - Les opérations de couverture de risque de taux

La circulaire du 15 septembre 1992 fixe les modalités d'utilisation des instruments de couverture du risque de taux. Conformément à cette circulaire, le Conseil Municipal autorise chaque année M. le Maire à recourir à de tels produits, afin de sécuriser une partie de l'encours, ou de saisir des opportunités sur les marchés des taux. La Ville s'est dotée de plusieurs de ces produits :

* en 1999, la Ville a conclu un contrat de SWAP de variabilisation d'une durée de 5 ans avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur un emprunt de 1 829 K€ à taux fixe élevé (6,50 %). Le contrat consiste pour la Ville à payer un Euribor 12 mois, et à recevoir en contrepartie un taux fixe à 5,22 % sur la période du 01/04/2000 au 01/04/2005. En 2002, la Ville a encaissé un différentiel de SWAP de 14 K€.

* en février 2001, la Ville a conclu un SWAP de fixation avec la Société Générale. Les taux fixes enregistrant une baisse, la Ville a désiré «retourner» le SWAP précédent : la Ville devient payeur d'un taux fixe à 4,83 % et receveur de l'euribor 12 mois sur un encours de 1 677 K€ pour la période allant du 01/04/2001 au 01/04/2005. En 2002 la Ville a versé un différentiel de SWAP de 7,5 K€.

* En septembre 2002, profitant de la baisse des taux fixes, la Ville a conclu un SWAP de fixation avec CDC IXIS, sur un montant de 3 348 K€ pour la période allant du 01/12/2002 au 01/12/2005. La Ville est payeur du taux fixe à 4,09 % et encaissera l'Euribor 6 mois.

C - Les autres charges et produits financiers

Les produits financiers correspondent au legs Cusenier et au versement des dividendes de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté et de la Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (6 K€).

En dépenses, sont comptabilisés les frais d'utilisation de la ligne de trésorerie. Ils se montent en 2002 à 27 K€.

4 - Les crédits gérés par le Service Ressources Humaines

4.1. Les effectifs

Les effectifs du personnel permanent à temps complet et à temps non complet de la Ville (donc y compris les budgets annexes) sont passés de 2 106 agents (1 995 ETC) au 31 décembre 2001 à **2 276 agents (2 157 ETC) au 31 décembre 2002.**

Cette augmentation correspond au transfert du service Famille Enfance du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville (147 agents) et à des recrutements opérés dans le cadre de l'ARTT (34 agents). Toutefois d'autres recrutements ont été décalés dans le temps par suite des difficultés rencontrées dans la recherche d'adjoints administratifs et d'ingénieurs, ce qui explique la différence de 11 agents à périmètre de services constant.

Par ailleurs, **le redéploiement de moyens a permis la création de plusieurs postes sans création nette** (1 poste développement durable, 1 poste service Finances, 1 poste service Politique de la Ville, 2 postes bureau du Courrier, 2 ambassadeurs du tri, 2,5 postes volant de remplacement auxiliaires de puériculture, 1 poste agent de surveillance à la Grette, 1/2 poste cellule Proxim'Cité, 1/2 poste centre social de Montrapon notamment).

4.2. La maîtrise de la masse salariale

A) Les dépenses

La politique de maîtrise de la masse salariale s'est poursuivie en 2002. Les prévisions budgétaires 2002 s'établissaient comme suit, à paramètres égaux, c'est-à-dire sans tenir compte du transfert du service Famille Enfance du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville le 1^{er} janvier 2002 :

- pour la dépense globale à 66 691 K€ (69 931 K€ avec le service Famille Enfance),
- pour les seuls salaires et charges (comptes 63 et 64) à 65 701 K€ (68 927 K€ avec le service Famille Enfance).

Le budget 2002 a intégré deux augmentations des traitements respectivement de 0,6 % en mars 2002 et de 0,7 % en décembre 2002, qui s'ajoutent à une précédente majoration de 0,7 % intervenue le 1^{er} novembre 2001 qui s'est appliquée sur l'intégralité de l'année 2002.

Par rapport au BP 2001, le BP 2002 n'était en hausse que de 2,08 % (7,04 % avec le service Famille Enfance).

Les dépenses de personnel ont été réalisées à hauteur de 98,6 % (68 763 K€). Les crédits disponibles en fin d'exercice s'élèvent à 952 K€. Il importe néanmoins de constater que l'essentiel des recrutements liés à la mise en oeuvre de l'ARTT (30 emplois à temps complet pour le budget général) est intervenu en fin d'année 2002. Par contre ils figurent, de même que le personnel affecté au Musée du Temps, en année pleine en 2003.

B) Les recettes

L'objectif des recettes, à savoir 1 447 K€ n'a pas été atteint. Les encaissements s'élèvent à 1 268 K€, soit un taux de réalisation de 87,6 %. Cette différence est due essentiellement à une diminution des remboursements de l'État et de la Région au titre des emplois jeunes par suite de l'intégration de 8 d'entre eux avant l'échéance de leur contrat (réussite à un concours ou recrutement direct sur des postes vacants).

C) Les heures supplémentaires

Le coût des heures supplémentaires est passé de 364 K€ en 2001 à 458 K€ en 2002, soit une augmentation de 25 %. Toutefois il importe de prendre en compte l'augmentation des effectifs intervenue. En outre le coût des heures supplémentaires ne représente que 0,67 % des salaires et charges (0,6 % en 2001).

D) Le personnel temporaire

Les crédits de personnel temporaire gérés par le service Ressources Humaines, hors charges, sont passés de 2 304 K€ en 2001 à 2 589 K€ en 2002, soit une augmentation de 12 % abondée par réaffectation de crédits dans le cadre de l'enveloppe prévue au Budget Primitif.

Cette augmentation résulte de la persistance des difficultés rencontrées pour pourvoir certains postes (sport, technique).

Quatrième partie : l'analyse des réalisations du budget principal par fonctions**1) Section d'investissement*****Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales***

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	6 480 378	5 786 943	3 277 706	3 186 700 55,1	2 311 111
Recettes réelles % réalisation	91 006	93 043	91 007	57 408 61,7	35 634

020 - Administration générale de la collectivité

Les réalisations et les dépenses engagées non mandatées s'élèvent respectivement à 3 139 K€ et à 2 145 K€. Elles se répartissent principalement dans les secteurs suivants :

- l'informatique-Télécommunications : 1 013 K€ de dépenses réalisées et 857 K€ de reports de crédits ventilés de la manière suivante :

* Extension du réseau Lumière : 29 K€ et 246 K€ de reports

* Installations téléphoniques : 56 K€ et 172 K€ de crédits reportés

* Informatique : 928 K€ et 439 K€ de reports pour l'achat de matériels (micros, imprimantes, vidéo projecteurs...) et de logiciels (licences bureautique, extranet, gestion de police municipale, développement de nouvelles fonctions de gestion d'équipements sportifs, logiciel élections...)

- Service parc autos : les acquisitions de véhicules et matériels divers s'élèvent pour l'exercice 2002 à 852 K€. Les dépenses engagées non mandatées atteignent quant à elles 739 K€.

- Les travaux dans les bâtiments administratifs et l'achat de mobilier et matériel effectués par les services Électricité et Bâtiment représentent pour 2002 un montant de 1 161 K€. Les engagements reportés s'élèvent à 549 K€ (dont 241 K€ pour la poursuite des travaux d'extension et de restructuration des locaux administratifs au Centre Technique Municipal).

En terme de travaux réalisés, les principales exécutions concernent la poursuite des travaux de restructuration des vestiaires (585 K€) et locaux (112 K€) au Centre Technique Municipal. Les études relatives aux diagnostics et évaluations énergétiques représentent un montant de dépenses de 63 K€. 130 K€ ont été affectés à l'achat de matériels et de mobiliers.

Les recettes s'élèvent à 50 K€. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations comptables concernant le réseau de fibres optiques (24 K€) et d'une subvention de l'État pour la numérisation des collections des musées (15 K€). Les restes à réaliser se chiffrent à 36 K€.

022 - Administration générale de l'État

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 3 K€ et correspondent à l'achat d'un gestionnaire de file d'attente (1^{ère} tranche) pour le secteur de l'état-civil.

023 - Information, communication, publicité

Les dépenses de 12 K€ ont servi essentiellement à l'achat de matériels et équipements divers. Les reports de crédits s'élèvent quant à eux à 24 K€.

Une recette de 8 K€ a été comptabilisée en 2002 au titre du prix remis à la Ville par la Fondation de France pour le trophée de la Démocratie Participative.

024 - Fêtes et cérémonies

11 K€ ont été consacrés à l'acquisition de divers matériels dont des structures de décoration pour les illuminations de fin d'année.

025 - Aides aux associations

Les travaux à la Maison des Syndicats (8 K€) et l'achat de matériels (4 K€) constituent les dépenses (12 K€) de cette rubrique. Les engagements reportés (97 K€) correspondent pour leur plus grande part aux travaux cités ci-dessus (89 K€).

026 - Cimetières et pompes funèbres

Les acquisitions de matériels, de corbeilles et les travaux ont occasionné une dépense de 10 K€. Parmi le volume des dépenses reportées (45 K€), une somme de 31 K€ est destinée aux travaux d'extension au cimetière Saint-Claude.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	10 671	9 016	10 146	8 867 98,4	0
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

112 - Police Municipale

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à un montant de 9 K€ et correspondent à l'achat de matériel d'équipement destiné aux policiers municipaux (casques, postes et matériel radio...).

Fonction 2 - Enseignement - Formation

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	4 733 850	7 261 549	2 627 421	5 696 500 78,4	1 536 945
Recettes réelles % réalisation	766 682	359 120	470 601	104 975 29,2	240 705

211- 212 - 213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Le total général des dépenses afférentes à ces sous-fonctions s'élève à 5 371 K€ et se ventile de la façon suivante :

- Travaux de restructuration du groupe scolaire Saint-Claude : 3 356 K€
- Travaux de mise en sécurité dans les groupes scolaires principalement pour Bourgogne (288 K€) et Bruyères (221 K€)
- Travaux de bâtiments : 1 002 K€
- Aménagement au groupe scolaire des Montboucons : 17 K€
- Réhabilitation des aires de jeux : 50 K€
- Acquisition de mobilier et matériel : 346 K€
- Informatisation des écoles : 65 K€

Les dépenses engagées non mandatées se chiffrent à 1 430 K€ et correspondent principalement à des travaux (1 256 K€).

Les travaux dans diverses écoles bisontines (705 K€), la restructuration du groupe scolaire Saint-Claude (283 K€), les travaux de sécurité dans les groupes scolaires (168 K€) sont les principaux postes intéressés. Il convient également de citer les montants de 104 K€ se rapportant à l'achat de mobilier et matériel, 40 K€ afférents à l'informatisation des écoles et 30 K€ pour le cartable électronique.

Les recettes de 104 K€ se ventilent de la manière suivante :

- Subventions du Département : 44 K€ (dont 17 K€ pour le remplacement des menuiseries à l'école maternelle Viotte)
- Subventions de l'État : 60 K€ (dont 37 K€ pour la mise en oeuvre de la gestion informatisée des bibliothèques)

Les restes à réaliser de 174 K€ correspondent à différentes participations attendues de l'État dont 76 K€ au titre des travaux de sécurité au groupe scolaire Bourgogne.

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction a généré 265 K€ de dépenses dont essentiellement 243 K€ en travaux à l'École Régionale des Beaux-Arts.

La majeure partie du total des dépenses engagées non mandatées (86 K€) concerne cet établissement (75 K€).

Les recettes réalisées s'élèvent à 1 K€. Les recettes restant à réaliser se rapportent à une subvention de l'État pour travaux de sécurité à l'École des Beaux-Arts (67 K€).

251 - Hébergement et restauration scolaire

Les dépenses réalisées s'élèvent à 61 K€ et correspondent d'une part à l'achat de matériel (44 K€) et d'autre part aux frais d'études communes Ville/CCAS sur la restauration collective (17 K€).

Les restes à réaliser de 21 K€ concernent l'achat de matériel.

Fonction 3 - Culture

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	8 439 722	5 817 381	5 876 058	3 913 899 67,3	1 683 133
Recettes réelles % réalisation	3 866 918	2 823 565	1 424 799	1 173 448 41,6	1 647 674

30 - Services communs

Les dépenses se chiffrent à 1 K€ et correspondent à de l'acquisition de matériel pour le service.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Le montant de 40 K€ réalisé au cours de l'exercice se rapporte entre autres à des dépenses d'acquisition d'instruments de musique destinés à l'Harmonie Municipale (6 K€) et au Conservatoire (18 K€). 12 KE ont été également consacrés à différents travaux au Conservatoire et au Kursaal.

Les dépenses engagées restant à réaliser en fin d'exercice s'élèvent à 66 K€ pour notamment la restructuration du Conservatoire de Musique.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Le crédit réalisé de 4 K€ correspond pour sa plus grande part à l'achat d'une sculpture en bronze et acier de Paul GONEZ.

Les restes à réaliser s'élèvent à 148 K€ et se rapportent pour l'essentiel au fonds d'embellissement urbain.

313 - Théâtres

La réalisation constatée de 54 K€ au titre de cette sous-fonction comprend l'achat de matériel pour le Théâtre (4K€) et différents travaux (50 K€) dont 43 K€ pour le remplacement d'appareils d'éclairage au Théâtre. Les engagements restant à réaliser s'élèvent quant à eux à un montant de 24 K€.

314 - Cinémas et autres salles de spectacles

Les réalisations s'élèvent à 23 K€ et sont afférentes à de l'équipement et à des travaux au Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses exécutées au titre de cette sous-fonction se chiffrent à 654 K€ et se décomposent comme suit :

- 608 K€ de travaux réalisés plus particulièrement dans le cadre des travaux de sécurité à la Médiathèque Pierre Bayle.
- 46 K€ en achat de matériels, livres et travaux de restauration.

Les dépenses engagées non mandatées atteignent quant à elles une somme de 230 K€ concernant pour l'essentiel la poursuite des travaux de sécurité de la Médiathèque P. Bayle.

En recettes, une somme de 13 K€ correspond à l'encaissement de subventions dans le cadre de la restauration d'oeuvres et de collections.

322 - Musées

Les dépenses et les restes à réaliser de cette sous-fonction sont respectivement de 2 627 K€ et de 831 K€.

Parmi les réalisations, il convient de souligner le montant de 2 204 K€ au titre du Musée du Temps. Les autres dépenses concernent en majeure partie la restauration d'oeuvres et l'achat de tableaux ou d'horloges.

Parmi les 831 K€ d'engagements restant à réaliser, 572 K€ seront consacrés au Musée du Temps. Le solde correspond à l'achat de matériel, d'oeuvres et à des travaux destinés aux musées.

Les recettes exécutées soit 1 023 K€ concernent :

- les subventions de l'État (508 K€), de la Région (457 K€) et du Conseil Général du Doubs (19 K€) pour les travaux du Musée du Temps. A ce titre, reste un montant de 1 432 K€ à percevoir des collectivités précitées (État : 887 K€, Région : 457 K€, Département : 88 K€).

- les diverses subventions ou recettes ayant trait aux musées (40 K€). Une somme de 6 K€ reste également attendue.

324 - Entretien du patrimoine culturel

512 K€ ont été réalisés et se rapportent plus particulièrement aux travaux de l'église Sainte-Madeleine (415 K€) et à la Citadelle (64 K€).

Les dépenses engagées restant à réaliser s'élèvent à 385 K€ et permettront notamment de réaliser des travaux tels la restauration des fontaines des Dames et du Doubs (100 K€), le ravalement des façades du Temple Saint-Esprit (83 K€), la restauration de l'église Sainte-Madeleine (67 K€), l'aménagement de la Citadelle (60 K€), la conservation des remparts rive gauche (50 K€).

Les recettes prises en charge au cours de l'exercice s'élèvent, elles, à un montant de 137 K€. Il s'agit de subventions octroyées (État-Région-Département) dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Maurice (113 K€) et de réfection des façades de l'église Sainte-Madeleine (24 K€).

Les recettes restant à réaliser atteignent un montant de 209 K€ et correspondent à des subventions restant à percevoir pour les travaux de l'église Sainte-Madeleine (110 K€) et pour la restauration des Fontaines des Dames et du Doubs (99 K€).

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	4 844 636	3 396 266	3 112 325	1 681 577 49,5	1 252 769
Recettes réelles % réalisation	1 183 877	1 170 099	403 329	983 919 84,1	181 971

40 - Sport et Jeunesse - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 4 K€ et correspondent à l'achat de matériel au Service des Sports.

411 - Salles de sport, gymnases

Le montant des dépenses de 517 K€ se ventile en acquisition de matériel (64 K€), en travaux dans les gymnases et salles de sport de la Ville (326 K€) et en travaux de restructuration du Palais des Sports (123 K€).

Les dépenses engagées non mandatées s'élèvent quant à elles à 401 K€ et concernent pour l'essentiel différents travaux restant à réaliser dans les gymnases (Orchamps, Denfert-Rochereau...)

Le premier acompte de la subvention départementale pour la restructuration des locaux du gymnase Diderot et le réaménagement du plateau EPS (146 K€) ainsi que les subventions État Département pour l'aménagement d'un accès handicapés au gymnase Jean Zay (18 K€) expliquent les recettes constatées (164 K€) au titre de cette sous-fonction.

Le volume de recettes restant à réaliser (7 K€) correspond au solde de la subvention départementale au titre du gymnase Diderot.

412 - Stades

Les dépenses effectuées et celles restant à réaliser s'élèvent respectivement à 208 K€ et à 416 K€.

Les principales réalisations ont pour objet l'achat de matériel pour les stades (35 K€), différents aménagements dans les terrains de sport pour 100 K€ (terrain de bicross par exemple) et les travaux entrepris au Stade Léo-Lagrange pour 70 K€.

Pour le terrain synthétique au complexe sportif de la Malcombe, seules les dépenses relatives aux avis publics d'appel à la concurrence (1 K€) ont été prises en charge sur 2002 d'où un report de crédits de 399 K€. Cela explique l'importance du volume indiqué ci-dessus de dépenses engagées à reporter.

Sur les 532 K€ de recettes prises en charge, un montant de 526 K€ concerne les subventions de l'État (69 K€) et du Département (457 K€) pour les travaux de mise aux normes et de construction des tribunes du stade Léo Lagrange.

413 - Piscines

Les dépenses s'élèvent à un montant de 374 K€ qui se répartissent en dépenses d'équipement (50 K€) et en travaux (324 K€) dans les différentes piscines bisontines.

Pour les travaux, il convient de souligner les dépenses liées à la maîtrise de l'énergie pour une somme de 144 K€ dont 95 K€ au titre de la fourniture et la pose d'un groupe électrogène au complexe sportif de La Fayette. En outre, les travaux de sécurité (clapet coupe feu) à la piscine Mallarmé prévus au Budget Primitif 2002 ont été entrepris.

Les restes à réaliser en dépenses se chiffrent à 68 K€.

En recettes, 193 K€ correspondent à une opération comptable de transfert à la section de fonctionnement des travaux de remise en état réalisés à la piscine La Fayette suite à sinistre.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

L'acquisition de matériels et différents travaux ont été réalisés à la Patinoire (14 K€). A ces dépenses s'ajoutent quelques travaux de remise en état de la halte nautique (5 K€).

Les dépenses engagées non mandatées sont de 16 K€.

Une subvention de 6 K€ a été versée par l'État pour l'aménagement d'une salle de réunion au boulodrome du Rosemont.

421 - Centre de loisirs

Différents travaux au Fort de Bregille ont généré une dépense de 9 K€.

422 - Autres activités pour les jeunes

La restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux (305 K€), la création de points publics (88 K€), différents travaux effectués au Centre Pierre Mendès France (46 K€) et à la Maison de Quartier de Velotte (51 K€) sont les principales dépenses de cette sous-fonction qui enregistre une réalisation de 550 K€.

352 K€ restent à réaliser au titre des dépenses engagées non mandatées et se rapportent aux opérations précitées.

Les recettes atteignent au titre de cette sous-fonction un montant de 90 K€. Il s'agit pour l'essentiel de subventions octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales (61 K€) et par l'État (16 K€) pour la restructuration de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux.

Au titre des recettes à réaliser, une somme de 175 K€ est attendue de l'État pour la création de points publics.

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	148 591	165 632	50 246	20 842 12,6	500
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

510 - Santé - Services communs

Les dépenses de cette sous-fonction sont de 0,5 K€ et relèvent du secteur de la santé. Un crédit de 0,5 K€ a été reporté.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Les dépenses s'élèvent à 10 K€ et correspondent à des travaux réalisés au Centre de Kinésithérapie de la Mouillère.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses, d'un montant de 11 K€, correspondent à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en sécurité des locaux destinés à l'Association «EMMAÜS» au Fort de Planoise.

Fonction 6 - Famille

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	1 656 186	1 751 020	457 025	1 130 250 64,5	598 620
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

63 - Aides à la famille

Les dépenses réalisées et les restes à réaliser s'élèvent respectivement à 896 K€ et à 485 K€. Ils se ventilent comme suit :

- Travaux de reconstruction et restructuration des locaux du Centre Social de la Grette : 857 K€ (365 K€ de reports)
- Travaux de sécurité au Centre Social des Époisses : 20 K€ (69 K€ de reports)
- Travaux dans les équipements sanitaires et sociaux : 19 K€ (40 K€ de reports)

64 - Crèches et garderies

Les réalisations de cette sous-fonction atteignent 234 K€ et concernent de l'équipement (37 K€) et des travaux (197 K€). Dans ce dernier secteur de dépenses, il convient de citer les travaux effectués au centre social et à la crèche de Montrapon (104 K€) et les travaux de réhabilitation des aires de jeux dans les crèches (71 K€).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent quant à eux à 113 K€.

Fonction 7 - Logement

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	0	25 245	0	0	25 189
Recettes réelles % réalisation	0	0	0	0	0

71 - Parc privé de la Ville

Aucune réalisation n'est constatée au titre de 2002 pour cette sous-fonction.

Le crédit de 25 K€ voté lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2002 pour travaux de rénovation de l'appartement de l'ancienne école 90, chemin des Montarmots fait l'objet d'un report sur l'exercice 2003.

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	16 445 168	19 363 405	10 418 137	11 709 004 60,5	7 443 571
Recettes réelles % réalisation	3 563 007	4 268 235	2 095 267	3 186 812 74,7	1 074 558

813 - Propreté urbaine

Les réalisations en dépenses pour un montant de 3 K€ correspondent à l'achat de matériel. Le volume des dépenses engagées non mandatées s'élève quant à lui à 37 K€ et se ventile en équipement (7 K€) et en travaux d'installation de toilettes publiques (30 K€).

814 - Éclairage public

Les dépenses réalisées et les restes à réaliser s'élèvent respectivement à 737 K€ et à 277 K€. Ils concernent les opérations suivantes :

- Travaux de conformité et d'extension du réseau éclairage public : 538 K€ d'exécution et 117 K€ de dépenses engagées non mandatées.
- Programme 2002 du Plan Lumière : Il s'agit de travaux de mise en valeur par l'éclairage des Quais Veil Picard et de Strasbourg, du Minotaure et de la statue Victor HUGO pour un montant réalisé de 199 K€. Les crédits reportés s'élèvent à 160 K€.

Aucune recette n'a été prise en charge au cours de l'exercice au titre de cette sous-fonction. Une somme de 12 K€ reste à percevoir au titre d'une subvention de l'État pour l'extension et la modernisation du réseau d'éclairage public.

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 65 K€ et correspondent au lancement de l'opération de construction d'une chaufferie bois sur le site de Planoise. Les reports de crédits de 13 K€ concernent le même objet.

Un montant de 38 K€ reste attendu en recettes (subvention de l'État au titre de l'opération décrite ci-dessus).

820 - Aménagement urbain - Services communs

Les acquisitions de matériel, les travaux de cartographie et de topographie effectués par le Service Urbanisme et le Service Plan ont généré une dépense sur l'exercice 2002 de 70 K€ et un montant de 14 K€ de crédits engagés non mandatés.

821 - Équipements de voirie

Les dépenses (pose de plots rétroréfléchissants, de potences alu et de panneaux de jalonnement, travaux de marquage et mise aux normes de carrefours à feux ...) atteignent 158 K€ en réalisations et 96 K€ en restes à réaliser.

822 - Voirie communale et routes

Les réalisations s'élèvent à 5 897 K€ et se ventilent essentiellement comme suit :

- aménagement du Parking du Marché : 2 536 K€
- réaménagement du secteur marché : 675 K€
- aménagement de voirie : 1 621 K€ : Chemins de la Chaille, du Sanatorium et des Tilleroyes, Chemin des Echenoz de Velotte, ZAC Val des Grands Bas, rue des Chalets, Chemins des Quatrouillots et de Valentin,...et divers aménagement de voirie (réfection des chaussées, cours et allées, passages, passerelles, fourniture et pose de garde corps et reconstruction de murs de soutènement...)

- plan de déplacement urbain : 887 K€
- gestion du stationnement de surface : 66 K€
- programme local de sécurité routière : 37 K€
- parking de la mairie : 22 K€
- gestion du stationnement au centre ville : 19 K€

Les dépenses engagées et reportées sur 2003 se chiffrent à 4 011 K€ et concernent principalement les mêmes objets (Parking marché : 2 093 K€, travaux de voirie : 917 K€, réaménagement secteur Marché : 653 K€, plan de déplacement urbain : 324 K€).

Les recettes atteignent 1 747 K€ et correspondent :

- aux amendes de police pour 1 225 K€
- aux subventions du Département du Doubs : 349 K€ pour les travaux d'aménagement de la liaison radiale Ouest (152 K€), des espaces publics marché Beaux-Arts (premier acompte de 114 K€) et du tunnel fluvial sous la Citadelle (83 K€)
- aux subventions de l'État : 142 K€ dont essentiellement au titre des premiers acomptes de subventions (87 K€) versés par la DRAC pour les fouilles archéologiques liées à l'extension du parking du Marché
- aux participations pour non-réalisation d'aires de stationnement pour 25 K€
- aux participations des constructeurs dans le cadre de l'aménagement du chemin des Mirounes (6 K€)

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 307 K€ et correspondent pour leur globalité à des subventions.

823 - Espaces verts urbains

Les travaux confiés pour les aménagements des espaces verts (220 K€), la poursuite de la rénovation des aires de jeux dans les espaces publics (296 K€), le financement de la part Ville pour l'aménagement des jardins familiaux (152 K€) sont les principaux postes des dépenses de cette sous-fonction qui se chiffre à 819 K€.

Les engagements de dépenses non mandatées s'élèvent à 153 K€ et concernent les mêmes types de dépenses.

En recettes, le solde de la subvention du Conseil Général pour la réhabilitation du Parc de la Famille a fait l'objet d'un versement en 2002 (20 K€).

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Les dépenses d'un montant de 3 953 K€ se décomposent comme suit :

- Acquisitions de terrains, bâtiments et propriétés : 1 283 K€ dont notamment 350 K€ pour l'achat de maisons rue Brulard, 275 K€ pour l'achat du terrain de la gendarmerie de Trépillot, 99 K€ pour un ensemble immobilier 6, chemin des Prés de Vaux , 91 K€ et 84 K€ pour l'acquisition de propriétés rue de Chalezeule et chemin de la Combe aux Chiens.

En outre, 126 K€ ont été mobilisés pour le règlement des frais d'actes notariés pour l'ensemble Marché/Beaux-Arts.

- Travaux : 2 426 K€. Les travaux d'aménagement de la ZAC des Hauts de Chazal représentent la part la plus importante de ces travaux (830 K€). Le réaménagement du secteur Marché/Beaux-Arts a engendré une dépense de 540 K€. Il convient de souligner également les travaux de la ZAC de la Mouillère (381 K€) et les travaux liés au développement social des quartiers et plus particulièrement l'aménagement de la place des Tilleuls (326 K€). Pour des montants inférieurs, le ravalement de façades et la démolition de bâtiments ont occasionné respectivement des dépenses de 96 K€ et 75 K€.

- Frais d'études : 28 K€ dont 11 K€ pour les études d'animation et suivi du secteur sauvegardé du centre ancien.

La plupart des opérations citées ci-dessus font partie du volume des restes à réaliser en dépenses (2 759 K€). Les aménagements de la place des Tilleuls (DSQ Palente-Orchamps) (803 K€), du secteur des Prés de Vaux et du Port Fluvial (565 K€) et de la ZAC de la Mouillère (630 K€) constituent la majeure partie de ces crédits.

Les recettes se chiffrent pour cette sous-fonction à 1 420 K€. Pour certaines de ces opérations, la Ville a perçu des subventions (État-Région-Département) pour un montant de 1 179 K€. Il convient de citer celles relatives à la restructuration de la Place du Marché (714 K€), aux espaces extérieurs avenue Ile de France (199 K€) et pour les travaux d'aménagement de la Place des Tilleuls (96 K€). Les restes à réaliser en recettes atteignent 718 K€ et correspondent pour leur totalité à des subventions attendues sur les programmes de travaux indiqués ci-dessus.

831 - Aménagement des eaux

Aucune dépense n'est constatée au titre de cette sous-fonction. Les crédits à reporter s'élèvent quant à eux à 81 K€ et se rapportent à l'entretien des berges du Doubs.

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Cette sous-fonction a enregistré une dépense de 8 K€ qui correspond à de l'achat de matériel. Les reports de crédits pour un objet identique s'élève à 2 K€.

Fonction 9 - Action économique

En Euros	Prévu		Réalisé		Restes à réaliser
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	2 259 905	379 329	1 723 809	143 934 37,9	147 700
Recettes réelles % réalisation	411 455	1 551 879	411 455	1 536 636 99,0	15 244

90 - Interventions économiques

Les réalisations s'élèvent à 143 K€. A cette somme, s'ajoute un montant de 139 K€ de dépenses engagées non réalisées.

Ces différents montants se ventilent comme suit :

- L'aménagement des voiries d'accès à la Zone d'Activités rue Thomas Edison a atteint 78 K€. Une somme de 22 K€ constitue le report de crédits.
- Les travaux de sécurité sur le bâtiment industriel 8, chemin des Prés de Vaux ont généré 36 K€ de dépenses.
- L'aménagement d'un bâtiment à la pépinière chemin de Palente a occasionné une réalisation de 29 K€ et un crédit à reporter de 35 K€.

Le remboursement par le Syndicat Mixte du Parc Scientifique de Besançon à la Ville des avances consenties dans le cadre de l'aménagement de TEMIS (1 524 K€) constitue la seule recette prise en charge à cette sous-fonction. 15 K€ restent en outre attendus au titre d'une subvention de l'État aux frais de premier équipement de l'équipe «emploi-insertion» rue Jouchoux.

91 - Foires et marchés

Au titre des dépenses engagées non mandatées, une somme de 9 K€ reste à réaliser pour des travaux de sécurité au marché couvert.

95 - Aides au tourisme

Les travaux d'électricité au camping de Chalezeule s'élèvent à 1 K€.

En recettes, l'encaissement d'un crédit de TVA sur les travaux d'investissement réalisés au casino municipal a produit une recette de 12 K€.

2) Section de fonctionnement

Fonction 0 - Services généraux des administrations publiques locales

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	30 341 693	30 256 702	29 657 348	29 813 435 98,5	365 756
Recettes réelles % réalisation	2 679 425	2 037 158	2 587 809	2 200 403 108,0	30 739

020 - Administration générale de la collectivité

Les dépenses et les recettes concernant les services généraux de la Ville s'élèvent respectivement à 24 078 K€ et à 1 392 K€.

En dépenses, les réalisations se ventilent comme suit :

- Frais de personnel des services concernés : 16 852 K€. A cette rubrique sont aussi comptabilisées les subventions (488 K€) versées aux organismes représentant le personnel municipal
- Imprimerie et accueil : 127 K€

- Informatique et Télécommunications : les frais afférents à la téléphonie représentent 593 K€, ceux relatifs à l'informatique s'élèvent quant à eux à 1 056 K€
- Coordination Administrative : 166 K€ dont 91 K€ au titre des honoraires, 31 K€ pour les affranchissements et 28 K€ en documentation générale
- Finances : 357 K€. Les plus importantes charges concernent les admissions en non valeur (107 K€) approuvées par le Conseil Municipal en cours d'exercice et les annulations de titres de recettes (141 K€)
- Administration Générale : 1 201 K€. Les postes les plus importants sont : les frais d'assurances (689 K€) dont notamment la prime du contrat dommages aux biens, les frais d'affranchissements (164 K€), l'achat de fournitures de bureau (96 K€), les loyers garde-meubles (63 K€ pour les collections du Musée et des Archives), les charges relatives aux insertions d'annonces légales (62 K€) et les locations de photocopieurs et de la machine à affranchir (40 K€)
- Électricité-Chauffage : 613 K€. Les dépenses d'électricité et de chauffage des bâtiments administratifs (262 K€), l'achat de fournitures d'ateliers destinées aux travaux faits en régie (260 K€) sont les principales dépenses de ce poste. Les charges (72 K€) afférentes aux contrats de maintenance et contrats d'entretien de différents équipements (comme par exemple les ascenseurs) sont comprises également dans ce volume de dépenses
- Parc-Auto : 1 120 K€ dont essentiellement l'achat de pièces automobiles (465 K€), la fourniture de carburants (388 K€), la prime d'assurances et les vignettes des véhicules (116 K€)
- Bâtiment : 907 K€. Ce poste comprend l'acquisition de fournitures d'ateliers (530 K€), les charges de nettoyage des bâtiments (202 K€)
- Médecine du travail : 23 K€ pour les analyses et des fournitures spécialisées.

Les cotisations municipales (36 K€) ont été également prises en charge dans cette sous- fonction.

Au titre des recettes, il convient de citer : les prestations effectuées par le service Informatique (148 K€), le service Parc Auto (186 K€) et la Médecine du Travail (31 K€), le solde 2001 des prestations effectuées par la Ville dans le domaine des Transports Urbains et réglées par la Communauté d'Agglomération (71 K€), divers remboursements liés à la gestion du personnel (315 K€) et les indemnités de sinistres versées par les assureurs pour divers dossiers (220 K€).

021 - Assemblée locale

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'assemblée locale (y compris les indemnités aux élus) s'élève à 618 K€.

022 - Administration générale de l'État

Cette sous-fonction regroupe les actions d'administration effectuées pour le compte de l'État (Élections, état-civil, affaires militaires).

Le volume total de dépenses (1 292 K€) se ventile essentiellement en charges de personnel (1 175 K€) et en prestations de reprise des actes d'état-civil commencée en 2001 (49 K€).

Les recettes de 20 K€ correspondent principalement à des recouvrements divers au titre de la gestion du personnel.

023 - Information, communication, publicité

Sont inclus dans cette catégorie les frais d'établissement du bulletin municipal et, d'une manière générale, toutes les charges d'information de la population.

Les charges et produits atteignent respectivement 1 897 K€ et 260 K€. Ils se répartissent comme suit :

- Frais de personnel affectés à ces services : 1 007 K€
- BVV : 376 K€ (dont 80 K€ de prestations de service pour ventes d'espaces publicitaires) et 204 K€ en recettes pour les insertions publicitaires
- Frais de fonctionnement : 514 K€ dont 21 K€ de subventions versées à des associations pour des actions de communication.

024 - Fêtes et cérémonies

Cette sous-fonction concerne les manifestations pour l'image de la Ville, les fêtes, les réceptions et les cérémonies publiques.

Le montant des dépenses s'élève à 633 K€.

025 - Aide aux associations

Les charges du service «vie associative» et du Centre 1901 sont répertoriées dans cette rubrique. Pour 2002, le montant des dépenses atteint 542 K€. Outre les frais généraux (430 K€), il convient de citer le coût de fonctionnement des services cités ci-dessus (112 K€) dont 91 K€ de subventions aux associations.

Les produits de 82 K€ proviennent pour l'essentiel des locations de salles (45 K€) et de recettes diverses relatives au personnel (22 K€).

026 - Cimetières et Pompes funèbres

Le coût total de cette sous-fonction s'élève à 155 K€. La vente des concessions dans les cimetières (282 K€), les taxes funéraires (92 K€) et la redevance versée par l'exploitant du crématorium (48 K€) constituent les principales recettes de cette sous-fonction (426 K€).

04 - Relations internationales

Les actions menées par la Ville pour les jumelages et la coopération font partie de ce secteur.

Les charges s'élèvent à 599 K€ et se ventilent en dépenses de personnel (405 K€) et en frais de fonctionnement (194 K€) dont 125 K€ de subventions versées. Les recettes quant à elles atteignent 20 K€ dont 17 K€ de subventions.

Fonction 1 - Sécurité et salubrité publiques

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	1 610 536	1 565 665	1 599 891	1 530 731 97,8	0
Recettes réelles % réalisation	23 782	7 811	38 434	11 547 147,8	0

112 - Police municipale

Les dépenses relatives à l'activité de la Police Municipale s'élèvent à 1 479 K€ et se décomposent d'une part en frais de personnel (1 460 K€) et d'autre part en frais de fonctionnement du service (19 K€).

Les recettes de cette rubrique pour un montant de 8 K€ correspondent pour l'essentiel aux remboursements de frais de capture et de garde des animaux errants.

12 - Hygiène et salubrité publique

Les crédits de cette sous-fonction (52 K€) qui sont affectés aux actions spécifiques liées à la salubrité publique notamment aux opérations de dératisation et au fonctionnement des bains- douches, se ventilent en majeure partie en frais de personnel (41 K€).

La régie de recettes des bains-douches a encaissé un produit de 3 K€ au cours de l'exercice.

Fonction 2 - Enseignement et formation

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	12 564 714	12 779 756	12 332 757	12 555 315 98,2	152 099
Recettes réelles % réalisation	2 611 291	2 559 713	2 217 424	2 223 085 86,8	5 222

20 - Enseignement-Formation - Services communs

Les frais généraux du service enseignement s'élèvent à 356 K€.

211 – 212 - 213 - Écoles maternelles, primaires et classes regroupées

Le fonctionnement des écoles du premier degré se chiffre à un montant de 6 309 K€.

Une ventilation sommaire peut être effectuée de la façon suivante : les rémunérations du personnel et charges équivalentes s'élèvent à 4 546 K€, les subventions et participations versées aux associations et écoles privées atteignent quant à elles 212 K€. Le solde des dépenses imputables à ces sous-fonctions (1 551 K€) correspond aux charges d'entretien des bâtiments (eau, électricité, charges de chauffage ...) ainsi qu'à l'achat de fournitures (scolaires, ou petits équipements ...).

Les recettes s'élèvent à 147 K€ dont 69 K€ et 16 K€ respectivement au titre de la participation des communes aux frais de scolarité et pour la participation de l'Agence Socrates Leonardo da Vinci au dispositif des bourses Comenius.

22 - Enseignement du deuxième degré

La cotisation de la Ville au Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet comme membre fondateur, sa participation aux frais de scolarisation des enfants résidants à Besançon scolarisés dans des communes extérieures et le prix remis par la Ville de Besançon à un lycéen bisontin sont les dépenses de cette rubrique (3 K€).

23 - Enseignement supérieur

Cette sous-fonction regroupe les actions et les écoles d'enseignement supérieur notamment artistiques (École des Beaux-Arts).

Les dépenses réalisées à hauteur de 2 050 K€ comprennent les frais de fonctionnement de l'École des Beaux-Arts (1 451 K€), et les subventions versées (595 K€).

Dans cette dernière catégorie, il convient de mentionner la participation 2002 pour l'UFR et Bibliothèque de Médecine-Pharmacie (488 K€), les subventions à l'ENSMM pour le centenaire de cet établissement (10 K€), à l'Université de Franche-Comté pour soutenir la recherche universitaire (62 K€, soit 3 bourses de thèse) et à l'Université Ouverte (16 K€).

Les recettes de 370 K€ correspondent pour l'essentiel aux subventions de l'État (206 K€) et du Département (76 K€) pour le fonctionnement de l'École Régionale des Beaux-Arts. Les droits d'inscription à cet établissement s'élèvent quant à eux à un montant de 69 K€.

251 - Hébergement et restauration scolaire

Le fonctionnement des restaurants scolaires a occasionné une dépense de 3 655 K€. La répartition de cette somme s'établit comme suit :

- les frais de personnel s'élèvent à 2 644 K€, les dépenses liées à l'activité atteignent 983 K€ alors que les charges de bâtiments se chiffrent à 28 K€.

Les produits atteignent 1 706 K€ dont 1 676 K€ de ventes de tickets repas.

252 - Transports scolaires

Le coût de cette activité se chiffre à 96 K€ et correspond au transport des élèves des écoles municipales pour exercer des activités éducatrices, sportives et culturelles (piscine, Conservatoire, forêt de Chailluz...). En raison des travaux de restructuration de l'école primaire Saint-Claude, le transport des enfants de trois classes de cette école en direction de celle de Jean Zay durant le premier semestre a été également pris en charge sur cette sous-fonction.

255 - Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement

Les subventions versées aux associations pour les classes transplantées ou de découverte s'élèvent à 87 K€.

Fonction 3 - Culture

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	15 877 071	17 372 247	15 325 654	16 953 201 97,6	171 836
Recettes réelles % réalisation	2 175 222	2 399 713	2 144 005	2 384 620 99,4	326 304

30 - Culture - Services communs

Cette sous-fonction du domaine culturel est utilisée afin de permettre un regroupement des actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par la collectivité.

Les aides aux associations oeuvrant dans le domaine de la culture mais qui ne peuvent faire l'objet d'une ventilation dans d'autres sous-fonctions sont également incluses dans cette rubrique.

Le montant des charges s'élève à 517 K€ dont 282 K€ au titre des subventions versées à des associations.

311 - Expression musicale, lyrique et chorégraphique

Les dépenses atteignent un montant de 4 662 K€ dont la répartition s'établit pour l'essentiel comme suit : 3 073 K€ en charges de personnel, 644 K€ pour la saison lyrique et musicale à l'Opéra Théâtre, 803 K€ et 47 K€ au titre respectivement du fonctionnement de l'Orchestre de Besançon et du Conservatoire National de Région. 37 K€ sont consacrés aux dépenses d'entretien, de locations de bâtiments et de matériels. Les subventions versées aux associations s'élèvent quant à elles à une somme de 52 K€.

Les recettes d'un montant de 1 022 K€ peuvent se ventiler de la façon suivante :

- au titre du Conservatoire National de Région (628 K€) : il s'agit pour la plupart de subventions de l'État (308 K€), du Département (55 K€) et des droits d'inscription (240 K€)
- au titre de l'Orchestre de Besançon (372 K€) : 86 K€ et 126 K€ concernent respectivement les subventions de l'État et de la Région. Les autres recettes se rapportent principalement pour 145 K€ aux recettes de prestations.

312 - Arts plastiques et autres activités artistiques

Les dépenses de cette sous-fonction s'élèvent à 432 K€. Dans ce volume de dépenses, il convient de souligner un montant de 332 K€ relatif à la commémoration du bicentenaire de la naissance de Victor HUGO. Les charges salariales et les dépenses de fonctionnement du Centre d'Art Contemporain se chiffrent à 78 K€.

Les recettes prises en charge au cours de l'exercice pour 17 K€ correspondent notamment à la participation de l'État à un colloque (15 K€).

313 - Théâtre

Les subventions versées au Centre Dramatique National (316 K€) et à l'Espace Culturel de Planoise (629 K€) représentent la part la plus importante des dépenses réalisées au titre de cette sous-fonction (1 571 K€). Les autres dépenses correspondent aux charges de personnel permanent (473 K€) et aux charges courantes de fonctionnement (153 K€) dont notamment aux charges relatives au Théâtre Municipal (106 K€).

Les recettes de 83 K€ correspondent essentiellement à la location au Centre Dramatique National des locaux avenue Droz (58 K€). Les autres produits concernent la location du Théâtre (13 K€) et divers recouvrements au titre de la gestion du personnel.

314 - Cinémas et autres salles de spectacle

Le montant de 643 K€ constaté au cours de l'exercice 2002 pour cette sous-fonction se décompose en frais de personnel (555 K€) et charges ordinaires nécessaires pour le fonctionnement du Kursaal.

Les recettes à hauteur de 76 K€ proviennent des produits de location de salles dont le Kursaal.

321 - Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses pour un montant de 2 800 K€ se répartissent d'une part en frais de personnel permanent (2 383 K€), en entretien des bâtiments et charges assimilées (80 K€) et d'autre part en charges relatives au fonctionnement des bibliothèques pour 337 K€ (dont pour une part importante en achat de livres, ouvrages, vidéos...)

Les recettes au titre de cette sous-fonction s'élèvent à 320 K€. Parmi ce volume de recettes, 86 K€ correspondent à la Dotation Générale de Décentralisation des Bibliothèques. La subvention de la Bibliothèque Nationale de France pour la gestion du dépôt légal se chiffre à 56 K€ alors que les produits de gestion des différentes bibliothèques et médiathèques sont de 70 K€. Les autres produits correspondent entre autres à la subvention régionale pour favoriser l'accès des jeunes de moins de 26 ans aux bibliothèques (30 K€) et à des recouvrements liés à la gestion du personnel (70 K€).

322 - Musées

Cette sous-fonction comporte les dépenses relatives au fonctionnement des Musées des Beaux-Arts, d'Histoire, du Temps, du Folklore Comtois, de la Résistance et d'Histoire Naturelle.

Le total des dépenses constatées s'élève à 4 260 K€. La part relevant des frais de personnel permanent atteint 3 445 K€. Celle relative aux frais de fonctionnement des musées se chiffre à 635 K€ alors que l'entretien des bâtiments génère 180 K€ de dépenses.

Le total des recettes réalisées fait apparaître un montant de 450 K€. Ce montant comprend essentiellement des subventions perçues dans le cadre de l'exposition «Victor HUGO vu par RODIN» (121 K€), la participation de la SEM de la Citadelle aux charges d'entretien et de chauffage (126 K€), les entrées et ventes d'ouvrages du Musée des Beaux-Arts (62 K€) ainsi que les participations de différents organismes aux opérations effectuées dans ce musée (46 K€).

En autres produits, il convient également de citer les recettes de 48 K€ et 16 K€ pour respectivement les droits d'entrées et ventes diverses au Musée du Temps et la participation de la Direction Régionale de l'Environnement à une exposition au Musée du Folklore Comtois.

323 - Archives

Correspondant aux actions de conservation et de mise à disposition des archives historiques de la commune, cette activité a engendré 99 K€ de dépenses.

324 - Entretien du patrimoine culturel

Cette rubrique comprend les interventions de restauration ou de consolidation sur les monuments et objets classés faisant partie du patrimoine de la commune. Globalement, ce secteur concerne le patrimoine culturel de la commune au sens large, que celui-ci soit classé, inscrit ou simplement d'intérêt local.

Le total des dépenses s'élève à 1 400 K€. L'augmentation constatée par rapport à l'exercice précédent provient de la prise en charge sur l'exercice 2002 d'une part de l'indemnité d'éviction de France Bleu de la Citadelle (143 K€) et d'autre part des subventions d'équipement versées à la SEM de la Citadelle pour le programme de travaux du parc zoologique (979 K€).

Les opérations entre la Ville et la SEM Citadelle (compensations tarifaires, reversement des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle) s'élèvent à 147 K€.

Le fonctionnement du service «Beaux-arts - Conservation du Patrimoine» et les rémunérations de personnel permanent ont occasionné respectivement des dépenses de 38 K€ et de 41 K€.

Les recettes de 391 K€ se rapportent pour une plus grande part à l'encaissement de la redevance due par la SEM Citadelle pour 2001 (54 K€) et des loyers de Radio France et du restaurant de la Citadelle (28 K€), à des remboursements de charges (52 K€) et à diverses subventions octroyées d'une part pour les travaux d'entretien des édifices classées (30 K€) et d'autre part au titre des travaux d'aménagement du zoo (210 K€).

33 - Action culturelle

D'un montant de dépenses réalisées à hauteur de 569 K€, cette sous-fonction regroupe toutes les activités d'animation culturelle dans lesquelles la production ou l'enseignement artistique est secondaire. Elle décrit notamment l'organisation des festivals, les salles des fêtes et les centres d'animation culturelle.

Les rémunérations de personnel permanent et charges correspondantes s'élèvent à 285 K€. Le montant de la subvention versée au Festival de Musique se chiffre à 183 K€. L'organisation des «Rencontres Jeune Création» a nécessité 57 K€ de dépenses alors que l'action culturelle et l'atelier audiovisuel représentent 32 K€.

Les recettes d'un montant de 27 K€ concernent pour leur majeure partie une subvention de 19 € versée par l'État dans le cadre du contrat de ville 2002 .

Fonction 4 - Sport et Jeunesse

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	9 916 953	10 276 717	9 502 093	9 997 489 97,3	23 229
Recettes réelles % réalisation	2 013 995	2 255 297	1 867 790	2 194 390 97,3	11 605

40 - Sport et jeunesse - Services

Cette sous-fonction regroupe les charges des services administratifs dans le domaine des sports et de l'aide à la pratique sportive. Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2002 se chiffrent à 2 592 K€.

Outre les rémunérations de personnel permanent et charges y afférentes (764 K€), la majeure partie des dépenses imputées sur cette rubrique concerne des subventions de fonctionnement (1 787 K€).

Ces dernières se ventilent en :

- subventions de fonctionnement versées aux associations sportives notamment aux sports de haut niveau (1 256 K€), au sport amateur (304 K€) et pour la gestion du pôle sportif des Montboucons (60 K€)
- subventions de fonctionnement pour l'organisation des manifestations sportives de haut niveau et médiatiques (44 K€).

Les recettes s'élèvent à 62 K€ et résultent pour l'essentiel des participations aux activités sportives, d'une subvention de l'État à une opération dans le cadre du contrat de Ville et à la participation de l'État pour les emplois jeunes.

411 - Salles de sport, gymnases

Les dépenses de 718 K€ se répartissent en charges de personnel (527 K€) et en charges nécessaires au bon fonctionnement des installations.

Les recettes (48 K€) correspondent aux participations pour utilisation des installations sportives municipales par les collèges et lycées.

412 - Stades

La gestion et l'entretien des installations ont engendré un volume de dépenses de 649 K€.

Différents remboursements liés à la gestion du personnel ajoutés aux produits relatifs à la gestion des équipements génèrent une recette de 32 K€.

413 - Piscines

Cette sous-fonction concerne les frais de fonctionnement des trois piscines de la Ville qui se chiffrent à 2 641 K€. Il s'agit d'une part de frais de personnel pour 1 616 K€ et d'autre part de charges courantes d'exploitation pour 831 K€ (eau, électricité, chauffage, dépenses de maintenance...). En outre, une dépense supplémentaire de 194 K€ a été occasionnée par la remise en état suite à sinistre du système de traitement de l'eau à la piscine La Fayette.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 326 K€ dont principalement 852 K€ en droits d'entrées, 159 K€ de produits annexes et 250 K€ en indemnités de sinistres.

414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Les dépenses de cette sous-fonction relatives à la gestion de la patinoire représentent un montant de 334 K€. Elles se matérialisent en dépenses de personnel et en dépenses d'entretien.

Les recettes s'élèvent à 289 K€ et correspondent aux droits d'entrée à la patinoire.

421 - Centres de loisirs

Ces dépenses (659 K€) comprennent la gestion et l'entretien des locaux ainsi que les services d'animation pour les jeunes, tels que les centres de loisirs.

Il convient de rappeler qu'à compter de 2002, la Caisse des Écoles ne gère plus les aides apportées pour les vacances des enfants bisontins, l'organisation des centres de loisirs d'été étant confiée en totalité aux associations (Francas, PEP, MJC de Palente...).

Néanmoins, la Caisse des Écoles a perçu de la Ville 78 K€ de subventions pour les colonies de vacances.

Les subventions versées par la Ville pour le fonctionnement des centres de loisirs et des actions menées dans le cadre du contrat enfance et du contrat temps libre s'élèvent à 532 K€.

Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat enfance et du contrat temps libre constituent les principales recettes pour 114 K€.

422 - Autres activités pour les jeunes

Cette sous-fonction concerne les centres socio-culturels et socio-éducatifs, les maisons des jeunes et maisons pour tous, les clubs de loisirs et l'animation des quartiers.

D'un montant total de 2 405 K€, les dépenses se ventilent de la manière suivante :

- frais de personnel : 1 222 K€
- fonctionnement du Relais Jeunesse : 184 K€ dont 75 K€ d'aides versées en subventions
- subvention au Centre International de Séjour : 121 K€
- crédits pour l'animation dans les quartiers et la démocratie participative : 799 K€ dont 420 K€ de subventions versées aux associations à caractère social ou socio-culturel
- charges de bâtiments : 79 K€

Les recettes pour 323 K€ se décomposent principalement en droits d'adhésion (66 K€) et en participations ou subventions (254 K€).

Fonction 5 - Interventions sociales et santé

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	15 311 023	11 033 069	15 157 629	10 952 823 99,3	39 634
Recettes réelles % réalisation	1 076 023	1 195 704	1 101 892	1 183 488 99,0	0

510 - Santé - Services Communs

Les dépenses (638 K€) correspondent notamment aux frais de fonctionnement du service Hygiène-Santé (40 K€) et aux charges de personnel (588 K€).

Les recettes (989 K€) comprennent essentiellement la DGD Hygiène qui prend en compte non seulement les dépenses directes du service mais également les dépenses indirectes et des remboursements sur charges et rémunérations du personnel et FCCPA.

511 - Dispensaires et autres établissements sanitaires

Le fonctionnement du Centre de Soins Infirmiers a généré 179 K€ de dépenses dont 170 K€ de frais de personnel.

Les recettes (118 K€) correspondent à l'encaissement des soins infirmiers dispensés par la Ville (93 K€), à des subventions de la CPAM pour le Centre de Soins Infirmiers (9 K€) et à des redevances du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère (15 K€).

520 - Interventions sociales - Services communs

Les dépenses d'un montant de 9 319 K€ comprennent :

- le versement obligatoire du contingent d'aide sociale au Département pour 632 K€. Cette somme représente 15 % de la contribution provisoire qui aurait dû être versée pour 1999.

En effet, la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une Couverture Maladie Universelle (CMU) a supprimé à compter de 2000 les contingents communaux d'aide sociale. En contrepartie, la dotation forfaitaire des communes a été diminuée du montant équivalent au contingent 1999. Un accord passé entre le Département et la Ville a permis d'étaler sur 7 ans le contingent dû au titre de 1999 à partir de l'exercice suivant.

- la subvention de 8 630 K€ versée au CCAS,
- l'entretien des remparts avenue de la Gare d'Eau dans le cadre des chantiers d'insertion : 55 K€,
- la cotisation de 2 K€ à l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée au titre des Villes de + 100 000 habitants.

Les recettes (6 K€) correspondent au recouvrement de loyers et de charges d'entretien pour les conciergeries des centres sociaux.

522 - Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence

Les dépenses réalisées pour un montant de 403 K€ correspondent essentiellement à des subventions versées à différents organismes (ADDSEA : Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence pour 318 K€ ; Centre Contre les Manipulations Mentales pour 0,9 K€). Parmi les autres dépenses, il faut noter les frais de bâtiments (loyers et charges, chauffage...) pour 40 K€ ainsi que les rémunérations et charges de personnel pour 36 K€.

Les recettes (70 K€) comprennent :

- une subvention reçue de la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre du Contrat de Ville pour le financement de l'opération observatoire de la sécurité pour 3 K€

- le reversement par l'ADDSEA (Association Départementale pour la Défense et la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) d'excédents de subventions 2000 et 2001 pour 67 K€.

523 - Actions en faveur des personnes en difficulté

Les dépenses atteignent 210 K€ et correspondent principalement à des subventions versées :

- à différents organismes ou associations de réinsertion pour 179 K€ (BTS Le Roseau, PLIE, Gare BTT, Alternative Chantiers Franche-Comté, Intermed Besançon,...)

- au Crédit Municipal pour son fonctionnement : 30 K€

524 - Autres services

Les dépenses d'un montant de 203 K€ comprennent essentiellement :

- des subventions versées à des associations à caractère social ou humanitaire pour 157 K€ (Antenne Petite Enfance, SOS Amitié, Secours Populaire Français, ARIS, Roue de Secours...)

- une subvention d'équipement versée à l'AMAD (Aide et Maintien à Domicile) de 32 K€ pour l'achat de locaux.

Fonction 6 - Famille

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	5 038 324	9 046 677	5 021 712	8 867 627 98,0	93 290
Recettes réelles % réalisation	5 236 766	5 081 689	5 246 020	4 932 120 97,1	0

63 - Aides à la famille

Les dépenses d'un montant de 93 K€ concernent la consommation de fluides et les charges d'entretien pour les services d'aide à la famille.

Les recettes à hauteur de 76 K€ concernent le recouvrement des loyers et charges locatives.

64 - Crèches et garderies

Les dépenses d'un montant de 8 775 K€ correspondent principalement :

- à l'ajustement de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale pour le règlement des salaires des assistantes maternelles de décembre 2001 pour 147 K€

- aux frais de personnel pour 7 799 K€

- aux charges de fonctionnement (384 K€) dont 78 K€ pour les loyers et charges locatives ; 46 K€ pour les fluides ; 58 K€ pour l'entretien des bâtiments, le reste étant composé des dépenses courantes liées au fonctionnement des crèches

- à la facturation de divers autres frais liés aux différentes crèches (honoraires des médecins, kinésithérapeutes, différentes sorties organisées...) pour 157 K€

- au versement de prestations pour les programmes du Contrat Enfance. Les dépenses (287 K€) se répartissent entre les associations suivantes :

- . Antenne Petite Enfance crèches et haltes : 150 K€
- . Maison Verte : 86 K€
- . Relais Assistantes Maternelles : 46 K€
- . Antenne Petite Enfance Centre de Loisirs : 5 K€

Les recettes d'un montant de 4 856 K€ concernent essentiellement :

- différentes participations de l'État (remboursements FCCPA et FCCFA) pour 82 K€,
- des remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges sociales pour 35 K€
- le versement par le Centre Communal d'Action Sociale du solde des charges 2001 pour les crèches et haltes garderies : 14 K€,
- l'encaissement des participations des usagers des différentes crèches et haltes pour 1 825 K€,
- l'encaissement de prestations octroyées par la Caisse d'Allocations Familiales :
 - . pour le fonctionnement des crèches et haltes : 2 670 K€,
 - . pour l'administration générale de la division enfance : 139 K€,
 - . pour la réalisation du Contrat Enfance et qui sont reversées aux associations chargées de la mise en oeuvre des différents programmes pour 90 K€.

Fonction 7 - Logement

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	1 656 009	1 647 743	1 403 143	1 556 730 94,5	419
Recettes réelles % réalisation	926 753	871 825	936 410	912 305 104,6	4 573

70 - Logement - Services communs

Les frais de personnel (rémunérations et charges) s'élèvent à 112 K€.

71 - Parc privé de la ville

En dépenses, le montant réalisé de 1 063 K€ comprend notamment les frais d'eau et d'assainissement des bâtiments communaux (150 K€), les taxes foncières (480 K€) et les charges des locaux loués par la Ville ou lui appartenant (433 K€).

Les recettes (879 K€) concernent essentiellement les loyers et charges locatives perçus par la Ville (814 K€).

72 - Aide au secteur locatif

Les dépenses de cette sous-fonction se chiffrent à 382 K€ dont 289 K€ pour les aides aux opérations de logement social et habitat spécifique et 33 K€ pour différentes études sur les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers bisontins.

Les recettes de ce secteur s'élèvent à 33 K€ et se rapportent essentiellement aux subventions encaissées pour les études préalables à la réalisation de la caisse solidaire (24 K€).

Fonction 8 - Aménagement et services urbains, environnement

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	27 755 557	25 848 612	27 298 451	25 294 455 97,9	251 995
Recettes réelles % réalisation	18 380 806	7 733 705	17 178 580	7 229 007 93,5	150 312

811 - Eau et Assainissement

Les dépenses, 656 K€ représentent principalement la redevance versée par la Ville pour l'évacuation des eaux pluviales (655 K€).

Les recettes, soit 1 631 K€ concernent :

- les contributions des services d'Eau et d'Assainissement aux charges du Budget Principal (1 595 K€),
- les frais de secrétariat du Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (22 K€) et du Syndicat Mixte d'Assainissement de Grandfontaine (14 K€).

812 - Collecte et traitement des ordures ménagères

Les dépenses (128 K€) concernent :

- le remboursement par la Ville d'une somme de 107 K€ sur le budget principal correspondant à la TVA due sur les ventes de matériaux en 1997 et 1998 sur l'activité Déchets,
- une opération de régularisation de TVA sur les ventes de chaleur de l'usine d'incinération pour 21 K€.

Les recettes (930 K€) comprennent :

- la participation du Budget Déchets aux charges du Budget Principal : 769 K€
- l'encaissement d'une somme de 161 K€ correspondant à la TVA récupérée pour l'activité Déchets au titre des exercices 1997 et 1998.

813 - Propreté Urbaine

Cette sous-fonction regroupe les services de nettoyage urbain et les charges de personnel affecté à cet entretien, soit une dépense de 2 663 K€.

Parmi les recettes réalisées à hauteur de 96 K€, figurent :

- les participations de l'État et de la Région pour le dispositif «nouveaux emplois - nouveaux services» : 61 K€,
- l'encaissement des droits d'entrée des WC publics : 4 K€,
- des remboursements sur rémunérations du personnel pour 7 K€,
- des participations de l'État pour des remboursements FCCFA : 24 K€.

814 - Éclairage public

Ce secteur retrace les opérations de gestion et d'entretien des systèmes d'éclairage public en ville.

Les dépenses ont été réalisées pour 1 406 K€.

Quant aux recettes (66 K€) elles comprennent :

- la redevance de concession gaz 2002 pour 36 K€ et la taxe 4/10 000 versée par EDF-GDF concernant le deuxième semestre 2001 et le premier trimestre 2002 pour 19 K€,
- une somme de 7 K€ versée par le Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise- Chalezeule pour l'éclairage public le long de la RN 83,
- les produits divers de gestion courante pour 3 K€,
- une indemnité de sinistre pour 1 K€.

816 - Autres réseaux et services divers

Les dépenses (186 K€) correspondent :

- à la participation de la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome de Dole-Tavaux (15 K€),
- à la contribution statutaire 2002 de la Ville au Syndicat Mixte Lumière (32 K€),
- à la participation de la Ville pour le fonctionnement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (60 K€),
- au versement d'une somme de 57 K€ correspondant à un contrat de prestations de services passé avec l'entreprise Beture Environnement pour le contrôle de l'exploitation du chauffage urbain de Planoise - solde saison de chauffe 2000/2001 et avance saison chauffe 2001/2002,
- à la cotisation pour le TGV Rhin-Rhône (4 K€),
- à la taxe foncière payée pour le bâtiment occupé par la SECIP (18 K€).

Les recettes (187 K€) concernent :

- la réalisation par le Service Relations Extérieures de tâches de secrétariat pour le compte du Syndicat Mixte Lumière (26 K€),
- le remboursement par la SECIP de la taxe foncière de l'usine de chauffage rue Edouard Belin à Planoise (18 K€),

- les redevances versées par la SECIP :

. de contribution au développement des ouvrages année 2001 (extension du réseau vers d'autres zones Hauts du Chazal, Vallières...) : 57 K€,

. pour occupation du domaine public, frais de contrôle et loyer des installations du 01/07/2001 au 30/06/2002 : 86 K€.

820 - Aménagement urbain - Services Communs

Les dépenses enregistrées à cette rubrique, soit 2 629 K€, sont destinées au fonctionnement des services municipaux chargés de l'élaboration et de l'application des politiques locales d'urbanisme (Urbanisme, Plan, Études et travaux). Elles correspondent en grande partie aux rémunérations et charges du personnel (2 570 K€) et au versement par la Ville à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon d'une cotisation de 18 K€.

Les recettes, soit 43 K€, correspondent principalement aux remboursements FCCFA et FCCPA pour 29 K€ et à la DGD Urbanisme pour 14 K€.

821 - Équipements de voirie

Cette rubrique comprend notamment les dépenses de signalisation lumineuse des carrefours, la signalisation urbaine et le mobilier urbain (576 K€) ainsi que des frais de personnel (863 K€).

Les recettes, soit 17 K€, correspondent à des remboursements FCCPA et FCCFA pour 15 K€ et des remboursements sur rémunérations du personnel et charges pour 2 K€.

822 - Voirie communale et routes

Ce secteur comprend la voirie urbaine et les parcs de stationnement.

En ce qui concerne la voirie urbaine, les dépenses (4 008 K€) se rapportent :

- aux rémunérations et charges de personnel (2 984 K€),
- aux charges de fonctionnement normales et courantes (643 K€),
- au contrat de prestations de services avec Via-Stationnement pour la fourrière véhicules (366 K€),
- à une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'aménagement du parvis de la Gare Viotte (15 K€).

Parmi les recettes (731 K€), figurent :

- les droits de stationnement et autorisations de voirie (183 K€),
- les recettes liées à la fourrière véhicules (269 K€),
- les redevances d'occupation du domaine public et permissions de voirie (176 K€),
- les remboursements FCCPA et FCCFA (39 K€)
- divers travaux effectués sur la voirie notamment enlèvement de graffitis...(52 K€)
- les règlements de voirie (10 K€),

- une participation de la Mutualité du Doubs au titre du programme local de sécurité routière (2 K€).

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement, les dépenses atteignent 1 818 K€ et les recettes 2 794 K€.

** Parking Petit Chamars*

La gestion de ce parking par Via-Stationnement génère 17 K€ de dépenses. Les recettes de stationnement s'élèvent à 84 K€. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 13 K€ sur le trop-versé sur avances 2001.

** Parking Mairie*

Les loyers versés à Flobail pour le remboursement des deux contrats de crédit-bail pour le financement des travaux du parking et économies d'énergie s'élèvent à 689 K€.

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 427 K€ pour la gestion de ce parking et encaisse 580 K€ de droits de stationnement. Par ailleurs, la Ville rembourse à Flobail la taxe foncière due au titre du Parking (42 K€).

** Parking Allende*

Les dépenses de gestion assurées par Via-Stationnement s'élèvent à 116 K€.

Les recettes de stationnement atteignent 76 K€ et correspondent aux participations des commerçants et des administrations aux frais de gestion du parking. Via-Stationnement a reversé à la Ville 23 K€ au titre du trop-versé sur avances 2001.

** Parking Saint-Paul*

La Ville verse à la Société Via-Stationnement 29 K€ pour la gestion de ce parking et encaisse 229 K€ de droits de stationnement. Via-Stationnement a également reversé à la Ville 2 K€ sur le trop-versé sur avances 2001.

** Parking Cusenier*

Le coût de gestion à la charge de la Ville s'élève à 26 K€ (redevance versée à la Société Via-Stationnement). Les recettes atteignent 190 K€. De plus, Via-Stationnement a reversé à la Ville 3 K€ sur le trop-versé sur avances 2001.

** Parking du Marché (ancien parking des Remparts Dérasés)*

Pour ce parking, la Ville a versé à Via-Stationnement 132 K€ auxquels s'ajoutent 38 K€ au titre des taxes foncières et a encaissé 332 K€ de droits de stationnement.

** Stationnement de surface*

Via-Stationnement a perçu 284 K€ pour la gestion du stationnement sur voirie. Les recettes atteignent 1 237 K€. La Ville a également encaissé de Via-Stationnement 25 K€ au titre du trop-versé sur avances 2001.

823 - Espaces verts urbains

Les dépenses (5 146 K€) sont réparties principalement en frais de personnel (4 619 K€) et de fonctionnement pour l'entretien des espaces verts (527 K€).

Les recettes (115 K€) se rapportent à des remboursements de frais de personnel pour 38 K€ et d'entretien des espaces verts assurés par la Ville pour 77 K€.

824 - Autres opérations d'aménagement urbain

En dépenses, (4 765 K€), ce secteur décrit notamment :

- le projet pilote urbain «CHORUS»
 - . participation au réaménagement du secteur du Marché (480 K€),
 - . revitalisation du Quartier Saint-Jean : 28 K€ (montant rattaché à l'exercice)
- les subventions d'équipement :
 - . pour les ravalements de façades : 188 K€ (dont montant rattaché : 97 K€)
 - . pour l'aménagement des zones d'activités La Fayette (152 K€) et de Planoise (320 K€)
 - . pour la ZAC Ilot Pasteur : 3 068 K€
 - . pour la ZAC de Planoise - locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles (26 K€)
- les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville, du Contrat Éducatif Local et du Contrat Temps Libre : 400 K€
- les frais de fonctionnement liés à l'aménagement de la Galerie Associative des Orchamps (101 K€) dont 26 K€ rattachés à l'exercice.

Les recettes atteignent 610 K€. Apparaissent notamment :

- des subventions versées dans le cadre du Contrat de Ville, Contrat Temps Libre et Contrat Éducatif Local : 92 K€,
- le produit des cessions d'immobilisations : 483 K€ (194 K€ pour zone d'activités rue Thomas Edison ; vente de parcelles à la SEDD dans le cadre du Parc Scientifique et Industriel : 288 K€),
- des subventions de la Direction Départementale de l'Équipement pour 27 K€ (dont 8 K€ rattachés à l'exercice) et de la SAFC (8 K€) pour l'aménagement de la Galerie Associative des Orchamps,

830 - Environnement - Services Communs

Les dépenses (342 K€) correspondent :

- aux salaires et charges du personnel affecté à l'environnement pour 337 K€,
- au versement d'une première subvention aux associations Doubs Nature Environnement et RECIDEV (Réseau Citoyenneté Développement) pour la conception des deux premières fiches du guide des gestes écocitoyens (4 K€)
- à une subvention versée à l'Association RECIDEV pour l'organisation de la journée mondiale de l'alimentation pour 1 K€.

Les recettes (4 K€) concernent des remboursements FCCPA (cessations progressives d'activités).

831 - Aménagement des eaux

Les dépenses (28 K€) sont affectées à l'entretien des berges du Doubs (15 K€), au paiement d'une participation au Syndicat Mixte d'Étude du Bassin de la Saône et du Doubs (7 K€) et d'une étude expérimentale de lutte contre la «renouée du Japon», plante qui prolifère et devient nuisible (6 K€).

832 - Actions spécifiques de lutte contre la pollution

Les dépenses (79 K€) correspondent à des actions de préservation du milieu naturel (subventions versées à deux associations pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement (2 K€), à l'ASQAB (31 K€), à l'Association pour la prévention de la pollution (3 K€) et aux frais de fonctionnement du Service Hygiène-Santé (43 K€).

Les recettes (4 K€) correspondent à des taxes de désinfection.

Fonction 9 - Action économique

En Euros	Prévu		Réalisé		Dont rattachements
	2001	2002	2001	2002	
Dépenses réelles % réalisation	6 362 625	5 241 295	5 441 685	4 738 052 90,4	426 008
Recettes réelles % réalisation	3 651 165	2 918 676	3 292 690	2 511 769 86,1	885 676

90 - Interventions économiques

Les dépenses de cette sous-fonction (2 529 K€) étroitement liées à l'évolution du tissu économique et aux interventions municipales, concernent principalement :

- les rémunérations et charges de personnel : 478 K€
- les frais de bâtiments pour cette activité (location, charges, taxes...) pour un montant de 87 K€
- les crédits de fonctionnement : 20 K€
- la participation versée par la Ville pour le fonctionnement du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin : 5 K€
- le reversement à la SAIEMB des loyers pour la Mission Locale, 3 rue de la Cassotte : 48 K€
- 104,5 K€ pour le dispositif emploi-jeunes et 10,5 K€ pour les contrats emploi solidarité (CES)
- une subvention de 53 K€ versée à la Régie des Quartiers de Besançon dans le cadre de l'action/amélioration du cadre de vie
 - 359 K€ pour l'accompagnement et le suivi des entreprises installées ou en cours d'installation, pour l'emploi des jeunes à la Mission Locale et pour les subventions aux unions locales de syndicats et aux organismes de formation à caractère économique
 - le reversement de l'aide de l'État au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie) dans le cadre du Contrat de Ville - Équipe emploi insertion : 46 K€

- le loyer du bureau de poste de l'avenue Ile de France : 7 K€

La Ville a versé des subventions d'équipement qui concernent principalement :

- l'aménagement de la ZAC Louise Michel : 560 K€
- et la restructuration commerciale de la place Cassin : 453 K€

Les recettes (866 K€) correspondent :

- au reversement de la taxe professionnelle de la Commune de Chemaudin : 31 K€ (montant rattaché à l'exercice)
- à des participations de l'État pour les contrats emploi-solidarité : 70 K€
- aux loyers et charges pour les différentes entreprises situées 17 rue Thomas Edison, rue Violet et Chemin de Palente : 160 K€
- à l'encaissement d'une indemnité relative à un sinistre survenu dans les locaux de la pépinière d'entreprises, chemin de Palente en septembre 1998 : 250 K€ (montant rattaché à l'exercice)
- à une subvention du Ministère de la Solidarité et du Travail pour l'équipe emploi insertion dans le cadre du Contrat de Ville : 46 K€. Cette subvention sera reversée au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économie)
- à une subvention de la Direction Départementale de l'Équipement à titre de participation au financement de l'équipe emploi insertion pour ses frais de fonctionnement : 10 K€
- à la redevance versée par Rive Boutique de Gestion pour l'occupation des locaux chemin de Palente : 20 K€
- au remboursement d'un trop perçu par la SAIEMB au titre de l'exercice 2001 à hauteur de 21 K€ pour l'aménagement des grandes surfaces Place Cassin
- au versement d'une subvention du FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire) pour la zone d'activités La Fayette : 258 K€.

91 - Foires et marchés

Les dépenses représentent 1 027 K€ et concernent :

- les participations de la Ville aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Micropolis (18 K€) et à l'aménagement du Hall n° 1 (260 K€)
- les subventions versées aux différents groupements et associations de commerçants regroupés en un « comité de pilotage » afin d'améliorer l'animation commerciale du centre-ville : 186 K€ (dont 32 K€ rattachés à l'exercice)
- le Syndicat Mixte de Micropolis assure le financement des travaux de réhabilitation du Parc des Expositions et des Congrès. La Ville prend en charge partiellement le coût de ces investissements sous forme de remboursements d'annuités de prêts au Syndicat Mixte. En 2002, la participation est de 387 K€.
- les rémunérations et charges de personnel : 90 K€
- les charges locatives pour le marché des Beaux-Arts : 33 K€ (montant rattaché à l'exercice)
- diverses charges de fonctionnement : 53 K€

Les recettes atteignent 340 K€ et comprennent essentiellement :

- les droits de place : 314 K€
- et le remboursement par le Syndicat Mixte de Micropolis des frais de secrétariat : 26 K€

92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Les dépenses qui s'élèvent à 532 K€ correspondent à la participation du Budget «Principal» à l'équilibre du Budget «Forêts».

Les recettes (25 K€) concernent la contribution du Budget «Forêts» au Budget «Principal».

93 - Aides à l'énergie, aux industries manufacturières et au bâtiment et travaux publics

Les dépenses s'élèvent à 15 K€. Il s'agit du versement par la Ville à l'association «Énergie Cités» d'une cotisation de 2 K€ et d'une subvention de 13 K€.

Les recettes d'un montant de 480 K€ sont liées à la cogénération de Planoise et correspondent à un premier et un deuxième acompte sur année 2002.

94 - Aides au commerce et aux services marchands

La Ville a encaissé 12 K€ qui correspondent aux baux commerciaux emphythéotiques avec l'Office Public Municipal d'HLM.

95 - Aides au tourisme

Les dépenses représentent 635 K€ et concernent principalement :

- des subventions versées par la Ville à l'Office de Tourisme pour un montant total de 278 K€ dont 248 K€ inscrits initialement au Budget Primitif et une subvention supplémentaire de 30 K€ pour le financement du plan de communication dans le cadre de l'application du Schéma de Développement Touristique ainsi que le versement de prestations destinées à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Halte Nautique par l'Office de Tourisme pour 13 K€
- la subvention de fonctionnement au Syndicat Mixte de la Maison de Franche-Comté : 44 K€
- les subventions accordées à divers organismes et associations destinées à l'organisation de congrès et colloques : 30 K€
- le reversement des deux tiers de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme : 127 K€
- une opération de régularisation de TVA à hauteur de 21 K€ sur l'activité «camping» pour le camping de Chalezeule
- les diverses charges de fonctionnement : 40 K€
- les rémunérations et charges de personnel : 49 K€
- les frais d'études pour 33 K€ (dont 30 K€ rattachés à l'exercice) qui concernent principalement un audit pour développer l'organisation et la professionnalisation du secteur touristique de la Ville et de l'Agglomération.

Les recettes représentent 789 K€ et comprennent :

- la redevance pour l'exploitation du Camping de Chalezeule : 5 K€
- le reversement par l'OTSI des droits de locations des emplacements bateaux à la Halte Nautique : 6 K€
- le reversement de la redevance liée à l'exploitation du Petit Train : 5 K€
- la redevance du Casino Municipal pour 773 K€ qui se décompose ainsi :
 - . une partie fixe de 182 K€
 - . une partie proportionnelle au chiffre d'affaires de 591 K€ (montant rattaché à l'exercice).

Cinquième partie : les balances du compte administratif

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes :

- les prévisions,
- les réalisations,
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement,
- les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation pour le budget principal et pour les budgets annexes apparaît dans le tableau suivant :

Récapitulation budget principal et budgets annexes

Budget Principal	Montants en Euros
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	14 999 639,00
- recettes d'investissement	12 672 223,00
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	1 524 268,08
- recettes de fonctionnement	1 948 331,29
Budgets annexes	
Restes à réaliser	
- dépenses d'investissement	15 018 784,00
- dépenses de fonctionnement	385 145,26
- recettes d'investissement	3 086 651,50
- recettes de fonctionnement	1 011 014,88
Opérations rattachées	
- dépenses de fonctionnement	1 062 782,87
- recettes de fonctionnement	6 000,00

La balance générale récapitule les opérations de l'exercice. Elles sont regroupées sur les comptes à deux chiffres correspondant aux natures de dépenses et de recettes, en distinguant :

- les mouvements budgétaires,
- les mouvements réels,
- les mouvements d'ordre.

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats globaux
Budget Principal	- 16 426 199,46	26 692 430,97	10 266 231,51
Eaux	1 248 779,13	1 943 818,61	3 192 597,74
Assainissement	7 780 353,90	3 362 391,12	11 142 745,02
SSADPA	43 698,14	55 754,41	99 452,55
Forêts	51 386,19	0,00	51 386,19
Déchets	645 535,40	607 374,14	1 252 909,54
ZA Champs Montants	- 519 921,41	77 000,00	- 442 921,41
ZA Thomas Edison	- 206 336,92	0,00	- 206 336,92
Total en Euros	- 7 382 705,03	32 738 769,25	25 356 064,22

Dans un dernier tableau sont récapitulés les résultats, tous budgets confondus, des deux derniers exercices et leurs évolutions hors réaménagement de la dette (17 800 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaires (29 706 645,55 €).

Résultats tous budgets confondus

	2001	2002	Différences	%
Dépenses d'investissement	90 754 481,26	91 347 557,09	593 075,83	0,7
Dépenses de fonctionnement	149 691 112,40	147 541 913,86	- 2 149 198,54	- 1,4
Total dépenses en Euros	240 445 593,66	238 889 470,95	- 1 556 122,71	- 0,6
Recettes d'investissement	64 539 479,81	81 039 771,91	16 500 292,10	25,6
Recettes de fonctionnement	194 835 256,31	183 205 763,26	- 11 629 493,05	- 6,0
Total recettes en Euros	259 374 736,12	264 245 535,17	4 870 799,05	1,9

* * * * *

Pour conclure, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2002 et de prendre acte de la reprise au budget 2003 des reports de crédits selon le détail figurant dans les états joints (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice) et des excédents.

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002					Imputation 2003						
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
90	020	2031	00501	30900	Frais d'études - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	20 709	90	020	2031	00501	30900
90	020	205	00505	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - Domaine de l'informatique	202 387	90	020	205	00505	10100
90	020	205	02602	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - Extranet	84 000	90	020	205	02602	10100
90	020	205	89019	10100	Concessions, brevets, licences, marques, droits similaires - Bureautique	57 800	90	020	205	89019	10100
90	020	21538	02619	10100	Autres réseaux - Conformité ballisage pylône Planoise	8 526	90	020	21538	02619	10100
90	020	21538	95069	10100	Autres réseaux - Réseau Fibre Optique Besançon Lumière (LUMIERE)	245 757	90	020	21538	95069	10100
90	020	2158	00510	30900	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'administration	975	90	020	2158	00510	30900
90	020	2182	00511	32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport - Domaine du parc automobile et matériels divers	686 522	90	020	2182	00511	32000
90	020	2183	00511	32000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine du parc automobile et matériels divers	15 000	90	020	2183	00511	32000
90	020	2183	02603	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Démocratisation TIC	14 500	90	020	2183	02603	10100
90	020	2183	02612	30900	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Maîtrise de l'énergie	52	90	020	2183	02612	30900
90	020	2183	89019	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Bureautique	54 723	90	020	2183	89019	10100

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002						Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	020	2183	89020	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Cartographie	1 550	90	020	2183	89020	10100
90	020	2183	94006	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Informatisation des bibliothèques	2 700	90	020	2183	94006	10100
90	020	2183	96001	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Réseaux informatiques	12 223	90	020	2183	96001	10100
90	020	2183	97025	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Installations téléphoniques	1 800	90	020	2183	97025	10100
90	020	2184	00510	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'administration	46 197	90	020	2184	00510	33000
90	020	2188	00511	32000	Autres immobilisations corporelles - Domaine du parc automobile et matériels divers	37 562	90	020	2188	00511	32000
90	020	2313	00501	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	2 251	90	020	2313	005010	33000
90	020	2313	00510	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	10 564	90	020	2313	00510	30900
90	020	2313	00510	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'administration	72 446	90	020	2313	00510	33000
90	020	2313	01616	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Salles Minjoz Courbet - Restructuration	717	90	020	2313	01616	33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	020	2313	02611	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux de sécurité dans le patrimoine	10 000	90	020	2313	02611	33000
90	020	2313	02612	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maîtrise de l'énergie	10 397	90	020	2313	02612	30900
90	020	2313	76128	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	884	90	020	2313	76128	30900
90	020	2313	76128	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ateliers municipaux	32 284	90	020	2313	76128	33000
90	020	2313	89134	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	17 818	90	020	2313	89134	30900
90	020	2313	89134	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Services administratifs - Grosses réparations et restaurations	14 346	90	020	2313	89134	33000
90	020	2313	96002	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment administratif au CTM	240 843	90	020	2313	96002	33000
90	020	2313	97025	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Installations téléphoniques	170 638	90	020	2313	97025	10100
90	020	2313	98193	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - CTM restauration vestiaires et agrandissement	68 524	90	020	2313	98193	33000
Total sous-chapitre 90 020					Administration générale de la collectivité	2 144 695					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service		
90	023	2158	00504	47052	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'action sociale	4 794	90	023	2158	00504	47052
90	023	2188	00509	47052	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	2 207	90	023	2188	00509	47052
90	023	2188	00515	00300	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la communication	14 590	90	023	2188	00515	00300
90	023	2315	00515	00300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la communication	2 591	90	023	2315	00515	00300
Total sous-chapitre 90 023				Information, communication, publicité	24 182						
90	025	2188	00509	41071	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	8 040	90	025	2188	00509	41071
90	025	2313	99010	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	20 112	90	025	2313	99010	30900
90	025	2313	99010	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison des Syndicats	69 342	90	025	2313	99010	33000
Total sous-chapitre 90 025				Aides aux associations	97 494						
90	026	2121	00507	34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	6 352	90	026	2121	00507	34000
90	026	2158	00507	34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	99	90	026	2158	00507	34000
90	026	2312	00507	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	7 385	90	026	2312	00507	10100

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	026	2312	96040	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Cimetière de Saint-Claude - Extension	90	026	2312	96040	30300
Total sous-chapitre 90 026					44 740					
Total Fonction 0					2 311 111					
90	211	2158	00502	34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'enseignement	90	211	2158	00502	34000
90	211	2184	00502	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	90	211	2184	00502	33000
90	211	2188	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	90	211	2188	00502	21100
90	211	2188	00502	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	90	211	2188	00502	34000
90	211	2312	00502	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	90	211	2312	00502	34000
90	211	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	90	211	2312	96013	34000
90	211	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	211	2313	00502	30900
90	211	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	90	211	2313	00502	33000
90	211	2313	02607	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maternelle Bregille Plateau - Restructuration locaux	90	211	2313	02607	33000
Total sous-chapitre 90 211					348 851					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	212	205	98016 10100	Concessions, brevets, licences, marques, droit similaire - Informatisation des écoles	10 908	90	212	205	98016 10100
90	212	21538	98016 10100	Autres réseaux - Informatisation des écoles	696	90	212	21538	98016 10100
90	212	21538	96016 30900	Autres réseaux - Informatisation des écoles	703	90	212	21538	96016 30900
90	212	2183	02618 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Cartable électronique	30 000	90	212	2183	02618 10100
90	212	2183	98016 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Informatisation des écoles	28 000	90	212	2183	98016 10100
90	212	2184	00502 33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	55 370	90	212	2184	00502 33000
90	212	2188	00502 21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	5 175	90	212	2188	00502 21100
90	212	2188	00502 34000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	3 153	90	212	2188	00502 34000
90	212	2312	00502 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'enseignement	18 435	90	212	2312	00502 34000
90	212	2313	00502 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	66 879	90	212	2313	00502 30900
90	212	2313	00502 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	197 730	90	212	2313	00502 33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	212	2313	02606	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS des Montboucons - Aménagement des locaux	63 925	90	212	2313	02606	33000
90	212	2318	00502	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de l'enseignement	8 848	90	212	2318	00502	35000
Total sous-chapitre 90 212				Écoles primaires	489 822						
90	213	21538	95039	10100	Autres réseaux - GS Saint-Claude - Restructuration	22 000	90	213	21538	95039	10100
90	213	2183	95039	10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - GS Saint-Claude - Restructuration	2 800	90	213	2183	95039	10100
90	213	2184	95039	33000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - GS Saint-Claude - Restructuration	35 428	90	213	2184	95039	33000
90	213	2313	00502	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	65 440	90	213	2313	00502	30900
90	213	2313	00502	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'enseignement	74 608	90	213	2313	00502	33000
90	213	2313	01759	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Fontaine-Ecu Travaux sécurité	26 224	90	213	2313	01759	33000
90	213	2313	01760	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Bruyères - Travaux sécurité	2 520	90	213	2313	01760	30900
90	213	2313	01760	13000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Bruyères - Travaux sécurité	79 040	90	213	2313	01760	33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	213	2313	01761 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Bourgogne - Travaux sécurité	34	90	213	2313	01761 33000
90	213	2313	01762 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Jean Macé - Travaux sécurité	60 101	90	213	2313	01762 33000
90	213	2313	95039 30300	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Saint-Claude - Restructuration	934	90	213	2313	95039 30300
90	213	2313	95039 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Saint-Claude - Restructuration	3 168	90	213	2313	95039 30900
90	213	2313	95039 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Saint-Claude - Restructuration	218 198	90	213	2313	95039 33000
90	213	2313	95039 34000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - GS Saint-Claude - Restructuration	759	90	213	2313	95099 34000
Total sous-chapitre 90 213				Classes regroupées	591 254				
90	23	2188	00509 49000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	36 061	90	23	2188	00509 49000
90	23	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	11 598	90	23	2313	00509 30900
90	23	2313	01607 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - École des Beaux-Arts - Travaux sécurité	707	90	23	2313	01607 30900
90	23	2313	01607 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - École des Beaux-Arts - Travaux sécurité	37 864	90	23	2313	01607 33000
Total sous-chapitre 90 23				Enseignement Supérieur	86 230				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	251	2184	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'enseignement	90	251	2184	00502	21100
90	251	2188	00502	21100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'enseignement	90	251	2188	00502	21100
Total sous-chapitre 90 251				Hébergement et restauration scolaire	20 788					
Total Fonction 2					1 536 945					
90	311	2188	00509	46000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	90	311	2188	00509	46000
90	311	2313	00509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	90	311	2313	00509	33000
90	311	2313	01604	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Conservatoire de Musique - Restructuration	90	311	2313	01604	33000
Total sous-chapitre 90 311				Expression musicale, lyrique et chorégraphique	65 592					
90	312	2188	02610	41000	Autres immobilisations corporelles - Fonds d'embellissement urbain	90	312	2188	02610	41000
90	312	2318	00621	30300	Autres immobilisations corporelles en cours - Sculpture BOETTCHER - Jetée du Doubs	90	312	2318	00621	30300
Total sous-chapitre 90 312				Arts plastiques et autres activités artistiques	148 033					
90	313	2188	00509	41022	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	90	313	2188	00509	41022
90	313	2313	00509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	90	313	2313	00509	30900
					4 020					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	313	2313	00509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	90	313	2313	00509	33000
Total sous-chapitre 90 313					23 778					
90	321	2162	89032	45000	Fonds anciens bibliothèques et musées - Ouvrages	90	321	2162	89032	45000
90	321	2184	00509	45000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	90	321	2184	00509	45000
90	321	2313	00509	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	90	321	2313	00509	30900
90	321	2313	00509	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	90	321	2313	00509	33000
90	321	2313	01606	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Médiathèque P. Bayle - Travaux sécurité	90	321	2313	01606	30900
90	321	2313	01606	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Médiathèque P. Bayle - Travaux sécurité	90	321	2313	01606	33000
90	321	2316	89032	45000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration collections et oeuvres - Ouvrages	90	321	2316	89032	45000
Total sous-chapitre 90 321					229 970					
90	322	2031	86021	52000	Frais d'études - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	90	322	2031	86021	52000
90	322	205	00509	52000	Concessions, brevets, licences, marques, droit similaire - Domaine de la culture	90	322	205	00509	52000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2002			Imputation 2003		
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	322	2135	00509 52000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Domaine de la culture	24 086	90	322	2135	00509 52000
90	322	2135	99016 52000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Citadelle redevance SEM	54 178	90	322	2135	99016 52000
90	322	21538	86021 10100	Autres réseaux - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	6 848	90	322	21538	86021 10100
90	322	2161	00509 52000	Oeuvres et objets d'art - Domaine de la culture	33 271	90	322	2161	00509 52000
90	322	2161	99016 52000	Oeuvres et objets d'art - Citadelle redevance SEM	8 000	90	322	2161	99016 52000
90	322	2168	00509 52000	Autres collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	11 193	90	322	2168	00509 52000
90	322	2183	00509 52000	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Domaine de la culture	4 300	90	322	2183	00509 52000
90	322	2184	00509 52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de la culture	7 625	90	322	2184	00509 52000
90	322	2184	86021 52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	3 224	90	322	2184	86021 52000
90	322	2184	99016 52000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Citadelle redevance SEM	10 853	90	322	2184	99016 52000
90	322	2188	86021 52000	Autres immobilisations corporelles - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	12 998	90	322	2188	86021 52000
90	322	2313	01605 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Musée des Beaux-Arts - Travaux sécurité	43 712	90	322	2313	01605 33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	322	2313	86021	10100	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	90	322	2313	86021	10100
90	322	2313	86021	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	90	322	2313	86021	30900
90	322	2313	86021	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	90	322	2313	86021	33000
90	322	2313	86021	52000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	90	322	2313	86021	52000
90	322	2316	00509	52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration des collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	90	322	2316	00509	52000
90	322	2316	99016	52000	Immobilisations corporelles en cours - Restauration des collections et oeuvres d'art - Citadelle redevance SEM	90	322	2316	99016	52000
Total sous-chapitre 90 322				Musées	830 744					
90	324	2313	01621	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Porte Taillée	90	324	2313	01621	33000
90	324	2313	02614	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	90	324	2313	02614	33000
90	324	2313	02615	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fontaines des Dames et du Doubs	90	324	2313	02615	33000
90	324	2313	82020	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Travaux Église Sainte-Madeleine	90	324	2313	82020	33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	324	2313	89056	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Citadelle et parc zoologique	31 489	90	324	2313	89056	30900
90	324	2313	89056	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Citadelle et parc zoologique	28 426	90	324	2313	89056	33000
90	324	2313	96025	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments classés historiques	50 433	90	324	2313	96025	33000
90	324	2316	00509	41040	Immobilisations corporelles en cours - Restauration des collections et oeuvres d'art - Domaine de la culture	14 349	90	324	2316	00509	41040
Total sous-chapitre 90 324					385 016						
Total Fonction 3					1 683 133						
90	411	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	88 558	90	411	2313	00506	30900
90	411	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	285 930	90	411	2313	00506	33000
90	411	2313	02616	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	5 494	90	411	2313	02616	33000
90	411	2313	99012	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Palais des Sports - Restructuration et extension	21 348	90	411	2313	99012	33000
Total sous-chapitre 90 411					401 330						

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002

BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	412	2121	00506	34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine des sports	90	412	2121	00506	34000
90	412	2188	00506	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine des sports	90	412	2188	00506	34000
90	412	2312	00506	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des sports	90	412	2312	00506	34000
90	412	2312	02601	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Création terrain synthétique Malcombe	90	412	2312	02601	30300
90	412	2313	00626	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Stade Léo Lagrange - Restructuration - 3 phase	90	412	2313	00626	33000
Total sous-chapitre 90 412					416 074					
90	413	2313	00506	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	90	413	2313	00506	30900
90	413	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	90	413	2313	00506	33000
90	413	2313	95053	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Piscine La Fayette	90	413	2313	95053	33000
Total sous-chapitre 90 413					67 594					
90	414	2313	00506	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine des sports	90	414	2313	00506	33000
90	414	2318	90022	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Travaux d'aménagement sur le Doubs	90	414	2318	90022	35000
Total sous-chapitre 90 414					16 250					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	422	2188	00509 47030	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la culture	868	90	422	2188	00509 47030
90	422	2313	00509 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la culture	14 806	90	422	2313	00509 30900
90	422	2313	00623 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison de Quartier de Velotte	21 601	90	422	2313	00623 33000
90	422	2313	90006 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments associative et quartiers	12 300	90	422	2313	90006 33000
90	422	2313	90007 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiments animation socio-culturelle	23 825	90	422	2313	90007 33000
90	422	2313	97020 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Maison de Quartier de Saint-Ferjeux - Restructuration	65 215	90	422	2313	97020 33000
90	422	2313	99008 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Points Publics - Création	212 906	90	422	2313	99008 33000
			Total sous-chapitre 90 422	Autres activités pour les jeunes	351 521				
			Total Fonction 4		1 252 769				
90	510	2188	00518 50000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la santé	500	90	510	2188	00518 50000
			Total sous-chapitre 90 510	Santé - Services communs	500				
			Total Fonction 5		500				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	63	21538	99015 10100	Autres réseaux - Reconstruction, restructuration locaux CS la Grette	21 000	90	63	21538	99015 10100
90	63	2183	99015 10100	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique - Reconstruction, restructuration locaux CS la Grette	2 800	90	63	2183	99015 10100
90	63	2188	00504 34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	10 637	90	63	2188	00504 34000
90	63	2312	00504 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'action sociale	5 388	90	63	2312	00504 34000
90	63	2312	99015 34000	Immobilisations en cours - Terrains - Reconstruction, restructuration locaux CS la Grette	9 319	90	63	2312	99015 34000
90	63	2313	00504 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	31 860	90	63	2313	00504 33000
90	63	2313	01763 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - CS Époisses - Travaux sécurité	69 129	90	63	2313	01763 33000
90	63	2313	99015 30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Reconstruction, restructuration locaux CS la Grette	5 266	90	63	2313	99015 30900
90	63	2313	99015 33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Reconstruction, restructuration locaux CS la Grette	326 908	90	63	2313	99015 33000
90	63	2315	00504 35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de l'action sociale	2 867	90	63	2315	00504 35000
Total sous-chapitre 90 63				Aides à la famille	485 174				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002					Imputation 2003						
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
90	64	2184	00504	44000	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'action sociale	550	90	64	2184	00504	44000
90	64	2184	00504	44031	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'action sociale	3 000	90	64	2184	00504	44031
90	64	2184	00504	44042	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'action sociale	302	90	64	2184	00504	44042
90	64	2184	00504	44071	Autres immobilisations corporelles - Mobilier - Domaine de l'action sociale	1 400	90	64	2184	00504	44071
90	64	2188	00504	44011	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	566	90	64	2188	00504	44011
90	64	2188	00504	44012	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	230	90	64	2188	00504	44012
90	64	2188	00504	44021	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	1 106	90	64	2188	00504	44021
90	64	2188	00504	44031	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	376	90	64	2188	00504	44031
90	64	2188	00504	44032	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	50	90	64	2188	00504	44032
90	64	2188	00504	44041	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	882	90	64	2188	00504	44041
90	64	2188	00504	44042	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	820	90	64	2188	00504	44042
90	64	2188	00504	44071	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	630	90	64	2188	00504	44071
90	64	2188	00504	44091	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'action sociale	125	90	64	2188	00504	44091

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	64	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	90	64	2312	96013	34000
90	64	2313	00504	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	90	64	2313	00504	30900
90	64	2313	00504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	90	64	2313	00504	33000
Total sous-chapitre 90 64					113 446					
Total Fonction 6					598 620					
90	71	2313	00504	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	90	71	2313	00504	30900
90	71	2313	00504	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'action sociale	90	71	2313	00504	30900
Total sous-chapitre 90 71					25 189					
Total Fonction 7					25 189					
90	813	2188	87003	35000	Autres immobilisations corporelles - Bornes de propreté et de nettoyage	90	813	2188	87003	35000
90	813	2313	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de la voirie	90	813	2313	00508	35000
Total sous-chapitre 90 813					37 368					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	814	2315	89040	30900	Immobilisations corporelles en cours - Matériel et outillage techniques - Extension et modernisation du réseau éclairage public	90	814	2315	89040	30900
90	814	2315	95002	30900	Immobilisations corporelles en cours - Matériel et outillage techniques - Plan LUMIERE	90	814	2315	95002	30900
Total sous-chapitre 90 814				Éclairage public	277 033					
90	816	2313	02605	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Chauffageie bois	90	816	2313	02605	30900
Total sous-chapitre 90 816				Autres réseaux et services divers	12 758					
90	820	208	95034	30400	Autres immobilisations incorporelles - Topographie	90	820	208	95034	30400
90	820	2188	00501	30100	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	90	820	2188	00501	30100
Total sous-chapitre 90 820				Aménagement urbain - Services communs	13 935					
90	821	2315	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	90	821	2315	00508	35000
90	821	2315	98001	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Carrefours à feux mise aux normes	90	821	2315	98001	35000
90	821	2318	87014	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Plan de jalonnement	90	821	2318	87014	35000
Total sous-chapitre 90 821				Équipements de voirie	96 244					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	822	2031	98806	35000	Frais d'études - Plan de déplacement urbain	44 609	90	822	2031	98806	35000
90	822	21578	00508	35000	Autre matériel et outillage de voirie - Domaine de la voirie	833	90	822	21578	00508	35000
90	822	2188	00508	35000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de la voirie	2 580	90	822	2188	00508	35000
90	822	2188	89068	35000	Autres immobilisations corporelles - Stationnement de surface	4 968	90	822	2188	89068	35000
90	822	2188	96051	35000	Autres immobilisations corporelles - Parking Saint-Paul	6 524	90	822	2188	96051	35000
90	822	2315	00508	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	524 179	90	822	2315	00508	30300
90	822	2315	00508	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Domaine de la voirie	132 311	90	822	2315	00508	35000
90	822	2315	90035	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - «Programme local de sécurité routière»	373	90	822	2315	90035	35000
90	822	2315	92032	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Aménagement chemin des Mirounes	8 234	90	822	2315	92032	30300
90	822	2315	95024	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	653 350	90	822	2315	95024	30300
90	822	2315	98007	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Parking du Marché	2 092 782	90	822	2315	98007	30300

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	822	2315	98806	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Plan de déplacement urbain	90	822	2315	98806	30300
90	822	2315	98806	35000	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Plan de déplacement urbain	90	822	2315	98806	35000
90	822	2318	00508	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Domaine de la voirie	90	822	2318	00508	35000
Total sous-chapitre 90 822				Voirie communale et routes	4 011 008					
90	823	2121	00507	34000	Plantations d'arbres et arbustes - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2121	00507	34000
90	823	2158	00507	34000	Autres matériels, outillages techniques - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2158	00507	34000
90	823	2188	00507	34000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2188	00507	34000
90	823	2312	00507	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	823	2312	00507	34000
90	823	2312	87024	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Aménagement de jardins familiaux	90	823	2312	87024	34000
90	823	2312	96013	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Réhabilitation des aires de jeux	90	823	2312	96013	34000
Total sous-chapitre 90 823				Espaces verts urbains	152 761					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002						Imputation 2003				
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	824	2031	00501	30100	Frais d'études - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	90	824	2031	00501	30100
90	824	2031	95010	30100	Frais d'études - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	90	824	2031	95010	30100
90	824	2111	00501	30100	Terrains nus - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	90	824	2111	00501	30100
90	824	2111	94008	30100	Terrains nus - Terrains militaires Joffre/Brulard	90	824	2111	94008	30100
90	824	2111	95010	30100	Terrains nus - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	90	824	2111	95010	30100
90	824	2112	00501	30100	Terrains de voirie - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	90	824	2112	00501	30100
90	824	2161	00509	33000	Oeuvres et objets d'art - Domaine de la culture	90	824	2161	00509	33000
90	824	2312	88026	30300	Immobilisations en cours - Terrains - DSQ Palente-Orchamps	90	824	2312	88026	30300
90	824	2312	89038	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Actions à caractère social sur autres quartiers	90	824	2312	89038	34000
90	824	2312	91011	30300	Immobilisations en cours - Terrains - Ilot sensible de Planoise	90	824	2312	91011	30300
90	824	2313	82017	33000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Ravalement de façades	90	824	2313	82017	33000
90	824	2315	94034	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel ou outillage techniques - ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur J. Minjoz)	90	824	2315	94034	30300

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	824	2315	97017	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - ZAC La Mouillère	90	824	2315	97017	30300
90	824	2318	89038	35000	Autres immobilisations corporelles en cours - Actions à caractère social sur autres quartiers	90	824	2318	89038	35000
Total sous-chapitre 90 824					2 759 296					
90	831	2312	84002	35000	Immobilisations en cours - Terrains - Entretien des berges du Doubs	90	831	2312	84002	35000
Total sous-chapitre 90 831					80 968					
90	832	2188	00507	50000	Autres immobilisations corporelles - Domaine de l'environnement et des espaces verts	90	832	2188	00507	50000
Total sous-chapitre 90 832					2 200					
Total Fonction 8					7 443 571					
90	90	2313	99169	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Pépinière 2 et 4 chemin de Palente	90	90	2313	99169	30900
90	90	2315	02604	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - Zone d'activités rue T. Edison	90	90	2315	02604	30300
90	90	2315	99014	30300	Immobilisations corporelles en cours - Installation matériel et outillage techniques - ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	90	90	2315	99014	30300
Total sous-chapitre 90 90					139 000					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2002		Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
90	91	2313	00503	30900	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Domaine de l'économie	8 700	90	91	2313	00503	30900
				Total sous-chapitre 90 91	Foires et marchés	8 700					
				Total Fonction 9		147 700					
				Total chapitre 90	Opérations d'équipement	14 999 538					
911		165		20500	Dépôts et cautionnements reçus	101	911		165		20500
				Total chapitre 911	Dettes et autres opérations financières	101					
				Total investissement	Total investissement	14 999 639					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
EAUX - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002			Imputation 2003				
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
892	21531	00512 30700	Installations à caractère spécifique - Réseaux d'adduction d'eau - Domaine des eaux	1 270	892	21531	00512 30700
892	2154	00512 30700	Matériel industriel - Domaine des eaux	4 590	892	2154	00512 30700
892	2182	00512 30700	Matériel de transport - Domaine des eaux	131 930	892	2182	00512 30700
892	2313	96002 30700	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	431 448	892	2313	96002 30700
892	2313	98193 30700	Constructions - CTM restauration vestiaires et agrandissement	10 243	892	2313	98193 30700
892	2315	00512 30700	Installations, matériel et outillage techniques - Domaine des eaux	474 788	892	2315	00512 30700
892	2315	78005 30700	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC de Planoise	45 000	892	2315	78005 30700
892	2315	88016 30700	Installations, matériel et outillage techniques - Aménagement zone d'activité La Fayette	75 000	892	2315	88016 30700
892	2315	94034 30700	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur J. Minjoz)	145 217	892	2315	94034 30700
892	2315	95017 30700	Installations, matériel et outillage techniques - Périmètre de protection Arcier et Chenecey	19 768	892	2315	95017 30700
892	2315	96047 30700	Installations, matériel et outillage techniques - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon-Temis	363 955	892	2315	96047 30700
892	2315	97005 30700	Installations, matériel et outillage techniques - Équipement de la rocade Nord-Ouest	555 898	892	2315	97005 30700
892	2315	99006 30700	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC Val des Grands Bas	160 756	892	2315	99006 30700
Total chapitre 892			Eaux	2 419 863			
			Total investissement	2 419 863			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ASSINISSEMENT - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
893	2172	00513	30800	Matériel spécifique d'exploitation - Domaine de l'assainissement	2 103	893	2172	00513	30800
893	2182	00513	30800	Matériel de transport - Domaine de l'assainissement	233 442	893	2182	00513	30800
893	2183	00513	30800	Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine de l'assainissement	1 510	893	2183	00513	30800
893	2313	96002	30800	Constructions - Bâtiment administratif au CTM	385 394	893	2313	96002	30800
893	2313	98193	30800	Constructions - CTM restauration vestiaires et agrandissement	13 049	893	2313	98193	30800
893	2315	00513	30300	Installations, matériel et outillage techniques - Domaine de l'assainissement	610 841	893	2315	00513	30300
893	2315	00513	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Domaine de l'assainissement	127 233	893	2315	00513	30800
893	2315	00613	30800	Installations, matériel et outillage techniques - UJOM co-incinération des boues	417 761	893	2315	00613	30800
893	2315	80800	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Télécommande station d'épuration	28 000	893	2315	80800	30800
893	2315	86800	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Travaux neufs - Grosses réparations à la station	33 721	893	2315	86800	30800
893	2315	89020	30300	Installations, matériel et outillage techniques - Cartographie	6 652	893	2315	89020	30300
893	2315	89020	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Cartographie	1 900	893	2315	89020	30800

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ASSAINISSEMENT - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
893	2315	89117	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Travaux neufs, réhabilitation réseau	1 416 470	893	2315	89117	30800
893	2315	94034	30300	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC Hauts du Chazal - Pôle Santé (secteur J. Minjoz)	83 280	893	2315	94034	30300
893	2315	96047	30300	Installations, matériel et outillage techniques - Syndicat Mixte Parc Scientifique et Industriel Besançon-Temis	396 367	893	2315	96047	30300
893	2315	97005	30300	Installations, matériel et outillage techniques - Équipement de la rocade Nord-Ouest	800 878	893	2315	97005	30300
893	2315	97017	30300	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC La Mouillère	137 204	893	2315	97017	30300
893	2315	98005	30300	Installations, matériel et outillage techniques - Dépollution par temps de pluie	176 205	893	2315	98005	30300
893	2315	99002	30800	Installations, matériel et outillage techniques - Traitement complet de l'azote	5 201 816	893	2315	99002	30800
893	2315	99006	30300	Installations, matériel et outillage techniques - ZAC Val des Grands Bas	342 019	893	2315	99006	30300
893	2315	99014	30300	Installations, matériel et outillage techniques - ZA Champs Montants (Kastler/Einstein)	48 127	893	2315	99014	30300
Total chapitre 893				Assainissement	10 463 972				
				Total investissement	10 463 972				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGÉES - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002			Imputation 2003				
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
895	2182	00519 50000	Matériel de transport - SSADPA	10 000	895	2182	00519 50000
Total chapitre 895			Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées	10 000			
			Total investissement	10 000			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
FORETS COMMUNALES - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	92	2158	00514	34000	Immobilisations corporelles autres - Installations, matériel et outillage techniques - Domaine des forêts communales	4 120	90	92	2158	00514	34000
90	92	2183	00514	34000	Matériel de bureau et matériel informatique - Domaine des forêts communales	2 230	90	92	2183	00514	34000
90	92	2312	00514	34000	Immobilisations en cours - Terrains - Domaine des forêts communales	16 407	90	92	2312	00514	34000
90	92	2313	00514	34000	Immobilisations en cours - Constructions - Domaine des forêts communales	3 105	90	92	2313	00514	34000
Total sous-chapitre 90 92				Agriculture et industries agro-alimentaires	25 862						
Total Fonction 9					25 862						
Total chapitre 90				Opérations d'équipement	25 862						
				Total investissement	25 862						

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
DÉCHETS - DÉPENSES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
897	2153	95022	32000	Installations à caractère spécifique - Déchets urbains	51 390	897	2153	95022	32000
897	2153	95057	30300	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	39 697	897	2153	95057	30300
897	2153	95057	32000	Installations à caractère spécifique - Aménagement de points de dépôts	70 000	897	2153	95057	32000
897	2182	95022	32000	Matériel de transport - Déchets urbains	160 000	897	2182	95022	32000
897	2313	83006	32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Fonds de renouvellement Usine d'Incineration des Ordures Ménagères	570 000	897	2313	83006	32000
897	2313	96002	32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Bâtiment administratif au CTM	259 000	897	2313	96002	32000
897	2313	98017	32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Modernisation de l'UIOM	926 000	897	2313	98017	32000
897	2313	98021	32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Aménagement de locaux	23 000	897	2313	98021	32000
Total chapitre 897				Déchets	2 099 087				
				Total investissement	2 099 087				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - DÉPENSES - FONCTIONNEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
011		605	30300	Achat matériel, équipement et travaux	235 874,41	011		605	30300
011		608	30300	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	99 747,85	011		608	30300
		Total chapitre 011		Charges à caractère général	335 622,26				
				Total fonctionnement	335 622,26				

**ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ZONE D'ACTIVITÉS RUE THOMAS ÉDISON - DÉPENSES - FONCTIONNEMENT**

Imputation 2002			Imputation 2003			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
011	6045	30300	Études et prestations de services	30 000	011 6045	30300
011	605	30300	Matériels équipements et travaux	17 643	011 605	30300
011	608	30300	Frais accessoires	1 880	011 608	30300
Total chapitre 011			Charges à caractère général	49 523		
			Total fonctionnement	49 523		

DEPENSES RECAPITULATION

ETAT GFBU3180

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	14 999 639,00

	14 999 639,00
EAUX	
INVESTISSEMENT	2 419 863,00

	2 419 863,00
ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT	10 463 972,00

	10 463 972,00
SERVICES DE SOINS A DOMICILE POUR PERSON	
INVESTISSEMENT	10 000,00

	10 000,00
FORETS COMMUNALES	
INVESTISSEMENT	25 862,00

	25 862,00
DECHETS	
INVESTISSEMENT	2 099 087,00

	2 099 087,00

GFR

Monsieur le Comptable du Trésor



Monsieur Le Maire



RECAPITULATION

DEPENSES

ETAT GFBV3180

INTITULE	MONTANT
ZONE ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	335 622,26

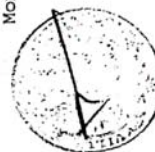
	335 622,26
ZONE D'ACTIVITES RUE THOMAS EDISON	49 523,00

	49 523,00
TOTAL GENERAL	30 403 568,26

Monsieur Le Maire

Monsieur le Comptable du Trésor

GFRF

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	020	1311	00501	30900	Subventions d'équipement transférables État - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière	35 634	90	020	1311	00501	30900
Total sous-chapitre 90 020				Administration générale de la collectivité	35 634						
Total Fonction 0					35 634						
90	212	1321	00502	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Domaine de l'enseignement	97 706	90	212	1321	00502	33000
Total sous-chapitre 90 212				Écoles primaires	97 706						
90	213	1321	01761	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - GS Bourgogne - Travaux sécurité	76 224	90	213	1321	01761	33000
Total sous-chapitre 90 213				Classes regroupées	76 224						
90	23	1321	01607	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - École des Beaux-Arts - Travaux sécurité	66 775	90	23	1321	01607	33000
Total sous-chapitre 90 23				Enseignement Supérieur	66 775						
Total Fonction 2					240 705						
90	322	1321	86021	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	887 207	90	322	1321	86021	33000
90	322	1322	86021	33000	Subventions d'équipement non transférables Régions - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	457 347	90	322	1322	86021	33000

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003							
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service		
90	322	1323	86021	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Palais Granvelle Musée du Temps (PPU CHORUS)	87 657	90	322	1323	86021	33000
90	322	1328	00509	52000	Subventions d'équipement non transférables autres organismes - Domaine de la culture	6 000	90	322	1328	00509	52000
Total sous-chapitre 90 322				Musées	1 438 211						
90	324	1321	82020	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Travaux Église Sainte-Madeleine	18 029	90	324	1321	82020	33000
90	324	1321	96025	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Bâtiments classés historiques	99 091	90	324	1321	96025	33000
90	324	1322	82020	33000	Subventions d'équipement non transférables Régions - Travaux Église Sainte-Madeleine	28 620	90	324	1322	82020	33000
90	324	1323	82020	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Travaux Église Sainte-Madeleine	63 723	90	324	1323	82020	33000
Total sous-chapitre 90 324				Entretien du patrimoine culturel	209 463						
Total Fonction 3					1 647 674						
90	411	1323	00506	33000	Subventions d'équipement non transférables Département - Domaine des sports	6 655	90	411	1323	00506	33000
Total sous-chapitre 411				Salles de sport, gymnases	6 655						

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003						
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	
90	422	1321	99008	33000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Points publics - Création	90	422	1321	99008	33000
Total sous-chapitre 90 422				Autres activités pour les jeunes	175 316					
Total Fonction 4					181 971					
90	814	1321	89040	30900	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Extension et modernisation du réseau éclairage public	90	814	1321	89040	30900
Total sous-chapitre 90 814				Éclairage public	12 195					
90	816	1311	02605	30900	Subventions d'équipement transférables État - Chauffage bois	90	816	1311	02605	30900
Total sous-chapitre 90 816				Autres réseaux et services divers	38 112					
90	822	1321	00508	35000	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Domaine de la voirie	90	822	1321	00508	35000
90	822	1321	98007	30300	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Parking du Marché	90	822	1321	98007	30300
90	822	1328	00508	35000	Subventions d'équipement non transférables autres organismes - Domaine de la voirie	90	822	1328	00508	35000
90	822	1388	92032	30100	Autres subventions d'investissement non transférables autres organismes - Aménagement chemin des Mirounes	90	822	1388	92032	30100
Total sous-chapitre 90 822				Voie communale et routes	360 519					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service
90	824	1321	88026 30300	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - DSQ Palente-Orchamps	345 477	90	824	1321	88026 30300
90	824	1321	89153 30300	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Convention de quartier Brulard	45 734	90	824	1321	89153 30300
90	824	1321	91011 30300	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Ilot sensible de Planoise	9 756	90	824	1321	91011 30300
90	824	1321	95024 30100	Subventions d'équipement non transférables État, établissements nationaux - Réaménagement du secteur Marché (PPU CHORUS)	25 293	90	824	1321	95024 30100
90	824	1322	88026 30300	Subventions d'équipement non transférables Régions - DSQ Palente- Orchamps	60 979	90	824	1322	88026 30300
90	824	1323	88026 30300	Subventions d'équipement non transférables Département - DSQ Palente-Orchamps	91 200	90	824	1323	88026 30300
90	824	1323	95010 30100	Subventions d'équipement non transférables Département - Aménagement secteur Prés de Vaux et Port Fluvial	35 063	90	824	1323	95010 30100
90	824	1323	99001 30100	Subventions d'équipement non transférables Département - Aménagement secteur Casamène	41 161	90	824	1323	99001 30100
90	824	1328	01620 30300	Subventions d'équipement non transférables autres organismes - PAE des Echenoz de Velotte	63 069	90	824	1328	01620 30300
			Total sous-chapitre 90 824	Autres opérations d'aménagement urbain	717 732				
			Total Fonction 8		1 074 558				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL - RECETTES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2002			Imputation 2003			
Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet Service	
90	90	1311	01804	30200	Subventions d'équipement transférables État - Création d'activités	15 244	90	1311	01804	30200
		Total sous-chapitre 90		90	Interventions économiques	15 244				
		Total Fonction 9				15 244				
		Total chapitre 90			Opérations d'équipement	3 195 786				
911		1641		20200	Emprunts en euros	9 134 000	911	1641		20200
911		2761	85021	30200	Créances pour avances en garanties d'emprunt - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	281 458	911	2761	85021	30200
911		27635	85021	30200	Créances sur groupement de collectivités - Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon	60 979	911	27635	85021	30200
		Total chapitre 911			Dettes et autres opérations financières	9 476 437				
		Total investissement				12 672 223				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
EAUX - RECETTES - INVESTISSEMENT

				Imputation 2002			Imputation 2003				
Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap.	S/Chap.	Article	Projet	Service
892		10238	00512	30700	Complément de dotation - Autres - Domaine des eaux	174 472	892		10238	00512	30700
892		10238	97005	30700	Complément de dotation - Autres - Équipement de la rocade Nord-Ouest	218 611	892		10238	97005	30700
892		1318	01620	30300	Autres - PAE des Echenoz de Velotte	19 786	892		1318	01620	30300
		Total chapitre 892			Eaux	412 869					
					Total investissement	412 869					

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ASSAINISSEMENT - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
893	10232	97005	30300	Complément de dotation-collectivités - Équipement de la rocade Nord-Ouest	336 912	893	10232	97005	30300
893	10238	00513	30300	Complément de dotation - Autres - Domaine de l'assainissement	59 455	893	10238	00513	30300
893	10238	00613	30800	Complément de dotation - Autres - UIOM co-incinération des boues	198 183	893	10238	00613	30800
893	10238	89117	30800	Complément de dotation - Autres - Travaux neufs, réhabilitation réseau	108 655	893	10238	89117	30800
893	10238	97005	30300	Complément de dotation - Autres - Équipement de la rocade Nord-Ouest	137 204	893	10238	97005	30300
893	10238	98005	30300	Complément de dotation - Autres - Dépollution par temps de pluie	68 944	893	10238	98005	30300
893	10238	99002	30800	Complément de dotation - Autres - Traitement complet de l'azote	293	893	10238	99002	30800
893	1318	01620	30300	Autres - PAE des Echenoz de Velotte	9 893	893	1318	01620	30300
893	1643	89146	30800	Crédit Local de France - Gestion active dette (part emprunt)	14 694	893	1643	89146	30800
893	1681	00613	30800	Autres emprunts - UIOM co-incinération des boues	121 959	893	1681	00613	30800
893	1681	89117	30800	Autres emprunts - Travaux neufs, réhabilitation réseau	113 700	893	1681	89117	30800
893	1681	98005	30300	Autres emprunts - Dépollution par temps de pluie	27 836	893	1681	98005	30300
Total chapitre 893				Assainissement	1 197 728				
				Total investissement	1 197 728				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
DÉCHETS - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002			Imputation 2003			
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet Service
897	1311	98017 32000	Subventions d'équipement État - Modernisatoin de l'UJOM	1 000	897 1311	98017 32000
897	1312	98017 32000	Subventions d'équipement collectivités - Modernisation de l'UJOM	600	897 1312	98017 32000
897	1318	95057 32000	Autres subventions d'équipement - Aménagement de points de dépôts	175 000	897 1318	95057 32000
897	16	95022 32000	Emprunt - Déchets urbains	90 000	897 16	95022 32000
897	16	96002 32000	Emprunt - Bâtiment administratif au CTM	167 000	897 16	96002 32000
897	1643	98017 32000	Crédit Local de France - Modernisation de l'UJOM	819 000	897 1643	98017 32000
897	2313	98017 32000	Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Modernisation de l'UJOM	200 000	897 2313	98017 32000
		Total chapitre 897	Déchets	1 452 600		
			Total investissement	1 452 600		

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ZONE D'ACTIVITÉS DES CHAMPS MONTANTS - RECETTES - FONCTIONNEMENT

Imputation 2002				Imputation 2003					
Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet	Service
70	7015		30100	Ventes de terrains aménagés	687 696,04	70	7015		30100
	Total chapitre 70			Produits services, domaine, ventes diverses	687 696,04				
74	7475		30200	Participations groupement de collectivités	76 225,00	74	7475		30200
	Total chapitre 74			Dotations, subventions et participations	76 225,00				
77	774		30200	Subventions exceptionnelles	14 622,84	77	774		30200
	Total chapitre 77			Produits exceptionnels	14 622,84				
				Total fonctionnement	778 543,88				

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ZONE D'ACTIVITÉS RUE THOMAS ÉDISON - RECETTES - INVESTISSEMENT

Imputation 2002			Imputation 2003				
Chap. S/Chap. Article	Projet	Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap. Article	Projet	Service
90 824 2764		20200	Créances sur des particuliers	23 454,50	90 824 2764		20200
Total sous-chapitre 90 824			Autres opérations d'aménagement urbain	23 454,50			
Total Fonction 8				23 454,50			
Total chapitre 90			Opérations d'équipement	23 454,50			
			Total investissement	23 454,50			

ÉTAT DES DÉPENSES ENGAGÉES NON MANDATÉES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2002
ZONE D'ACTIVITÉS RUE THOMAS ÉDISON - RECETTES - FONCTIONNEMENT

Imputation 2002			Imputation 2003				
Chap. S/Chap.	Article	Projet Service	Libellés	Montant	Chap. S/Chap.	Article	Projet Service
70	7015	30100	Ventes de terrains aménagés	232 471	70	7015	30100
	Total chapitre 70		Produits services, domaine, ventes diverses	232 471			
			Total fonctionnement	232 471			

RECAPITULATION

RECETTES

ETAT GFBU3180

INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	
INVESTISSEMENT	12 672 223,00

	12 672 223,00
EAUX	
INVESTISSEMENT	412 869,00

	412 869,00
ASSAINISSEMENT	
INVESTISSEMENT	1 197 728,00

	1 197 728,00
DECHETS	
INVESTISSEMENT	1 452 600,00

	1 452 600,00
ZONE ACTIVITES DES CHAMPS MONTANTS	
FONCTIONNEMENT	778 543,88

	778 543,88
ZONE D'ACTIVITES RUE THOMAS EDISON	
INVESTISSEMENT	23 454,50
FONCTIONNEMENT	232 471,00

	255 925,50
TOTAL GENERAL	16 769 889,38

GFRF Monsieur le Comptable du Trésor

Monsieur Le Maire



**025005- Trésorerie Municipale de Besançon
Besançon - BP**

Résultat d'exécution du Budget Principal et des Budgets Annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2001)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2002)	Résultat de clôture (2002)
I - Budget Principal				
43001 000 - BP				
Investissement	- 23 496 656,66		7 070 457,20	16 426 199,46
Fonctionnement	31 430 143,20	25 548 639,36	20 810 927,13	26 692 430,97
Total I	7 933 486,54	25 548 639,36	27 881 384,33	10 266 231,51
III - Budgets annexes à caractère industriel/commercial				
43001 001 - Eau				
Investissement	1 985 426,80		- 736 647,67	1 248 779,13
Fonctionnement	2 146 079,07	1 893 000,00	1 690 739,54	1 943 818,61
Sous-total Budget Annexes	4 131 505,87	1 893 000,00	954 091,87	3 192 597,74
43001 - 002 - Assainissement				
Investissement	1 672 615,62		6 107 738,28	7 780 353,90
Fonctionnement	4 782 536,02	4 529 161,00	3 109 016,10	3 362 391,12
Sous-total Budgets Annexes	6 455 151,64	4 529 161,00	9 216 754,38	11 142 745,02
43001 - 006 - Service Déchets				
Investissement	- 653 596,20		1 299 131,60	645 535,40
Fonctionnement	1 486 435,04	651 000,00	- 228 060,90	607 374,14
Sous-total Budgets Annexes	832 838,84	651 000,00	1 071 070,70	1 252 909,54
43001 - 007 - Transports Publics Urbains				
Investissement				
Fonctionnement				
Sous-total Budgets Annexes				
Total III	11 419 496,35	7 073 161,00	11 241 916,95	15 588 252,30
Total général	19 352 982,89	32 621 800,36	39 123 301,28	25 854 483,81

025005
Trésorerie Municipale de Besançon
Besançon - Forêts Communales

Résultat d'exécution du Budget Principal et des Budgets Annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2001)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2002)	Résultat de clôture (2002)
I - Budget Principal				
43343 000 - Forêts Communales	25 896,87		25 489,32	51 386,19
Investissement	19 048,61	19 048,61		
Fonctionnement				
Total I	44 945,48	19 048,61	25 489,32	51 386,19
Total général	44 945,48	19 048,61	25 489,32	51 386,19

N° codique du poste comptable : 025005
 Nom du poste comptable : Trésorerie Municipale de Besançon
 Établissement : Service Soins Domicile

Renseignements annexes à la balance section d'investissement - Exécution du budget

Comptes-Libellés	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Résultat de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2002	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
1-2-39-481-49-59 (BG)		39 444,69		4 253,46		43 698,15
39 (B. Annexe A)				0,00		
39 (B. Annexe C)				0,00		
39 (B. Annexe ..)						
Total consolidé			0,00	4 253,46		

BG : Budget Général
 BA : Budget Annexe

Rapprochement de la balance et du résultat de la section d'investissement

Classes 1, 2 Comptes 39, 481, 49, 59		Différence brute
Solides débiteurs	Solides créditeurs	
192 668,78	237 240,25	44 571,47

Compte 10685	Compte 10686	Compte 110	Compte 119	Résultat d'investissement cumulé dont ICNE
0,00	0,00	873,32	0,00	43 698,15

N° codique du poste comptable : 025005
 Nom du poste comptable : Trésorerie Municipale de Besançon
 Établissement : Service Soins Domicile

Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2001 (N-1) à affecter au cours de l'exercice 2002 (N)

N° et intitulé des subdivisions (1)	Résultat d'exploitation de l'exercice 2001 (N-1) (2)	Résultat incorporé au budget de l'exercice 2001 (N-1) (3)	Résultat à affecter au titre de l'exercice 2001 (N-1) (4)
	- 2 804,24	+ 3 677,56	+ 873,32

Colonne 1 : pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.

Colonnes 2-3-4 : faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit

Compte de gestion présenté au titre de l'exercice budgétaire et comptable 2002 (année N)

N° codique du poste comptable : 025005
Nom du poste comptable : Trésorerie Municipale de Besançon
Établissement : Service Soins Domicile

Résultat d'exploitation consolidé de l'exercice

Intitulé des subdivisions	Montant du résultat de l'exercice
Budget Principal	54 881,09
Budgets Annexes	
Total Budget Général + Budgets Annexes (A)	54 881,09

(A) Montant repris en balance d'entrée de l'exercice suivant du compte 12 «Résultat de l'exercice».

025005
Trésorerie Municipale de Besançon
Ville de Besançon - Activités des Champs Montants

Résultat d'exécution du Budget Principal et des Budgets Annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2001)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2002)	Résultat de clôture (2002)
I - Budget Principal				
43367 000 - Activités des Champs Montants				
Investissement	- 509 103,89		- 10 817,52	- 519 921,41
Fonctionnement			77 000,00	77 000,00
Total I	- 509 103,89		66 182,48	442 921,41
Total général	- 509 103,89		66 182,48	442 921,41

025005
 Trésorerie Municipale de Besançon
 ZAC rue Thomas Edison - BP

Résultat d'exécution du Budget Principal et des Budgets Annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2001)	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice (2002)	Résultat de clôture (2002)
I - Budget Principal				
43381 000 - BP Investissement Fonctionnement			- 206 336,92	- 206 336,92
Total I			- 206 336,92	- 206 336,92
Total général			- 206 336,92	- 206 336,92

«**M. LE MAIRE** : Vous savez que le compte administratif c'est l'examen de la gestion d'une année, en l'occurrence de l'année 2002 et puis c'est l'occasion de faire le point sur les réalisations passées. Je voudrais tout d'abord insister sur deux points. Nous allons dresser le constat de ce que l'équipe municipale a conduit au cours d'une année avec les services de la Ville et ceux du Centre Communal d'Action Sociale, rapprocher cela de nos prévisions et voir ce que nous avons réalisé. Il s'agit aussi de rendre compte devant cette assemblée de nos principaux résultats de gestion, c'est Jean-Claude qui le fera, dans quelques instants.

Vous vous rappelez que le budget 2002 était un budget de transition, on l'avait dit, un budget marqué par de nouveaux transferts de compétences qui a conjugué rigueur et responsabilité mais aussi ambition et cohésion. C'était le premier budget en euros avec les transferts de compétences que vous connaissez : transfert du CCAS vers la Ville du secteur Petite Enfance, transfert de la Ville vers l'Agglomération de la compétence Économie. Je rappelle l'objectif que nous avons alors résumé en deux mots : rigueur et responsabilité. La rigueur nous était imposée par l'obligation évidente de tenir compte des contraintes financières qui sont celles d'une collectivité comme la nôtre et qui ne vont pas en s'améliorant, je parle des contraintes. Et puis nous avons la responsabilité d'afficher clairement des choix budgétaires, de les inscrire dans la durée et de donner un sens que les Bisontins puissent partager avec nous, à savoir permettre à la capitale comtoise d'avoir toujours plus d'ambition et de cohésion.

Concernant le point suivant, les résultats sont positifs, vous le verrez, Jean-Claude CHEVAILLER va vous le dire, il y a une évolution modérée des charges de fonctionnement, la diminution des charges de gestion courante et des intérêts de la dette et plus généralement l'évolution modérée de ces dépenses de fonctionnement. Ce sont ces résultats qui nous ont permis en 2002 d'avoir un accroissement de notre autofinancement, l'augmentation des ratios d'épargne et aussi l'accroissement du taux de réalisation des dépenses d'investissement et la diminution du recours à l'emprunt.

Le second point que je veux mettre en avant, au titre de nos objectifs de gestion, c'est, je l'ai dit, celui de la responsabilité.

Nous avons, vous le savez, une volonté d'être transparents, de donner beaucoup de sens à cette transparence dans le cadre de la gestion que nous menons auprès des Bisontins. C'est pour cela que nous avons mis en place un Plan Pluriannuel d'Investissement 2003-2007, Plan Pluriannuel que nous réviserons en fin d'année et avec ce PPI nous avons, pour la première fois à Besançon, un document public, transparent, consultable, un tableau de marche pour la Municipalité, même si nous savons que ce tableau de marche est modifiable, que tout n'est pas gravé dans le marbre. Nous avons donc aussi une stratégie financière qui est mesurée et adaptée à la fois à nos besoins et à nos moyens financiers.

Et à cet instant, je voudrais remercier d'une part toute l'équipe qui travaille autour de moi par rapport à cette gestion rigoureuse, toute l'équipe qui a permis la mise au point de ce PPI, de ce nouvel outil et puis aussi bien sûr les services qui, ça n'aura échappé à personne, mois après mois s'attachent à faire en sorte que tout soit clair, transparent et facilement lisible pour des élus qui ne sont pas toujours forcément des spécialistes.

Les priorités de 2002, on les rappelle, c'est le rayonnement de la capitale régionale et de l'agglomération, c'est lié, la proximité et les équipements offerts à la population, et puis la sécurité des équipements et bâtiments municipaux. Ce sont des objectifs qui ont été atteints globalement en 2002.

On va revenir quelques instants sur les grandes réalisations de 2002 concernant notamment le rayonnement de la capitale comtoise. Il y a eu des événements forts : le Musée du Temps, ouverture il y a un an et cinq jours, le marché couvert Beaux-Arts, les travaux de réhabilitation du zoo de la Citadelle qui, si j'en juge par les résultats de l'année dernière, a connu une affluence exceptionnelle, aux dires de la Présidente, de 277 777 visiteurs. Ces résultats exceptionnels sont en passe d'être confirmés cette année

à condition peut-être d'ailleurs que la sécheresse ne dure pas trop car on sait que lorsqu'il fait trop chaud, les touristes ne vont pas régulièrement à la Citadelle, ils préfèrent quelquefois la vallée de la Loue et sa fraîcheur. Donc il faut qu'il fasse bon sans forcément faire trop chaud.

Et puis en même temps que nous avons fait aboutir les grands projets que je viens de citer, on a jeté en 2002 les bases d'autres grandes initiatives. Je pense au Palais des Sports qui démarre, au stade Léo Lagrange, la première destruction était entamée, au complexe cinéma Marché-Beaux-Arts dont, malgré les doutes de beaucoup quant à la date de début de travaux et de fin des travaux, l'ouverture est toujours prévue le 22 octobre, puis aussi la place du marché dont nous reparlerons prochainement, le projet Pasteur et l'émergence du pôle bio-médical des Hauts du Chazal avec aussi c'est vrai, on sent bien venir cela, la montée en puissance de TEMIS. Donc des projets terminés, réalisés et d'autres projets en instance.

Concernant les grandes réalisations de 2002, vous en avez quelques-unes d'illustrées : la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux, la place des Tilleuls à Palente, le groupe scolaire Saint-Claude, chose peut-être un peu moins visible mais importante, la réhabilitation des aires de jeux et puis le centre de la Grette. Il y a quelques jours d'ailleurs nous avons inauguré le point public de Montrapon et nous allons donc continuer à installer dans les quartiers un certain nombre d'équipements de proximité.

Concernant les grandes réalisations de 2002 toujours, il y a le groupe scolaire Bourgogne entre autres. Nous avons accordé beaucoup d'importance aux travaux de sécurité entre autres dans les écoles car pour nous c'est quelque chose de prioritaire, le groupe scolaire Bourgogne qui est montré là mais il y a aussi les Bruyères et Jean Macé notamment. Nous avons inauguré il y a quelques jours la cantine du restaurant à Jean Macé.

Des travaux importants en ce qui concerne notre Centre Technique Municipal, le centre social des Époisses, l'École des Beaux-Arts et la Médiathèque Pierre Bayle.

Dans le domaine culturel, il y a eu bien sûr le bicentenaire de Victor HUGO. Vous avez demandé le bilan, on vous le donnera, on en a déjà parlé longuement ici mais nous vous le redonnerons chiffré, c'est tout à fait normal.

Parmi les grands succès 2002, il y a Proxim'Cité, on en a déjà beaucoup parlé et je ne vais pas m'étendre parce que je vous ai demandé de faire assez court donc je ne vais pas revenir sur Proxim'Cité mais on peut quand même s'étendre un peu plus sur les Rendez-Vous de l'Age qui ont été un grand succès, qui vont être reconduits cette année avec un Conseil des Sages qui démarre bien. Il y avait une réunion ce matin, Jean-Claude ROY m'a dit : on a parlé des transports dans ce Conseil des Sages et ça s'est bien passé. Et puis une autre opération dont on parle à mon avis assez peu mais qui est exemplaire et qu'on vient copier de toute la France, c'est le cartable électronique. C'est une opération où sur 1 150 ordinateurs distribués on a eu une trentaine de remarques, peut-être même pas ; c'est au moins du 95, 97, 98 % de satisfaction, opération qui sera donc reconduite l'année prochaine. Beaucoup d'autres choses à dire concernant les ORU de Clairs-Soleils, nous continuons à avancer.

En ce qui me concerne je pense, la majorité sera d'accord avec cela, l'opposition non, que cela a été une assez bonne année malgré les difficultés que nous connaissons et que nous allons connaître dans les semaines et dans les mois à venir car je le répète à nouveau, je suis toujours et de plus en plus inquiet quant aux transferts de charges, vraiment très très inquiet. Ce qui va nous tomber dessus va être quelque chose de sérieux et l'ensemble des maires de France, qu'ils soient de gauche ou de droite, sont d'accord. Dans le domaine du logement nous avons vraiment des craintes très importantes. Nous avons pu lancer par le passé des opérations comme l'ORU mais nous ne savons pas ce que nous allons pouvoir faire en matière de logement. Ce n'est pas du tout des propos politiques, ce n'est pas pour dire on l'a fait, on ne le fait plus mais l'ensemble des acteurs dans le domaine du logement sont tous très inquiets,

l'ensemble des Présidents des Offices d'HLM sont inquiets mais ce n'est pas non plus une question gauche/droite.

J'ai peut-être été trop synthétique mais je répondrai à vos questions. Je passe la parole à Jean-Claude CHEVAILLER sachant que c'est le doyen, plus exactement la doyenne, qui va venir ici près de moi pour faire voter.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Je vais faire court car il fait chaud et vous avez tout dans le rapport de présentation et surtout dans les deux volumes jaunes qui vous ont été adressés et que vous avez certainement lus pour aujourd'hui.

Très rapidement on va déjà passer aux recettes réalisées.

Ce qu'il faut préciser, c'est qu'il s'agit des opérations réelles (hors opérations d'ordre et opérations de gestion active de dette équilibrées en recettes et en dépenses).

Globalement les recettes se sont élevées à 264,2 M€, le budget principal représente 204,5 M€, soit de 77 % du total.

En ce qui concerne les dépenses, vous avez les mêmes rubriques avec les budgets annexes, budget principal, le montant total des dépenses, c'est 238,9 M€ en mouvements réels et avec 194,3 M€ le budget principal en représente vraiment la plus grande partie.

Si on fait les différences entre les recettes et les dépenses, vous avez les soldes et donc on dégage les résultats de l'exercice. Il s'agit des résultats bruts, avant financement des reports et avant affectation partielle du résultat disponible. Cette opération donne d'ailleurs lieu à des rapports spécifiques qui sont inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal à la fois pour le budget principal et les principaux budgets annexes.

Les résultats totaux s'élèvent globalement à 25,4 M€, dont 10,3 M€ au titre du budget principal. Pour le budget assainissement, l'importance du résultat, 11,1 M€, s'explique pour l'essentiel par le versement anticipé fin 2002 des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux réalisés sur la station de Port Douvot. Quant aux deux petits résultats négatifs, il s'agit de 2 zones d'activité, les Champs Montants d'une part, la Zone Thomas Edison d'autre part et il est normal qu'il y ait d'abord un investissement avant qu'il y ait des retours. Ce sont des opérations nouvelles, donc il est logique que dans un premier temps elles aient un solde négatif.

A titre informatif, nous avons maintenant la comparaison des comptes administratifs 2001 et 2002, en distinguant le budget principal et les différents budgets annexes. Je rappelle toujours qu'il s'agit pour le budget principal, des données comptables brutes, non retraitées comme ça a été le cas dans le rapport n° 2 que vous avez pu lire, ce qui explique que vous pouvez avoir des chiffres différents.

M. LE MAIRE : On peut voir là que les recettes ont augmenté en 2002 et que par contre les dépenses ont diminué par rapport à 2001. C'est quand même le signe quelque part d'une assez bonne gestion.

M. Jean-Claude CHEVAILLER : Pour ce qui concerne les principaux budgets annexes, il faut citer l'achèvement des travaux liés au collecteur Nord-Ouest pour le budget des eaux, la poursuite du traitement de l'azote à la station de Port Douvot (ce qui explique la hausse des réalisations) et en revanche, sur le budget des déchets, l'achèvement des travaux de modernisation de l'UIOM.

Les budgets annexes sont détaillés dans le rapport de présentation donc maintenant on va se limiter au budget principal.

Le premier graphique porte sur la structure des recettes. Sur le budget principal, les recettes se sont élevées en 2002 à 204,5 M€ (contre 202,6 M€ en 2001).

En investissement, il faut souligner que l'emprunt mobilisé est moins important en 2002 qu'en 2001 : 15,3 M€ contre 16 M€ ; en revanche, les autres recettes d'investissement ont progressé de 1,7 M€, ce qui approvisionne là, c'est le Fonds de Compensation de TVA et des subventions qui ont été encaissées et qui apparaissent ici en rouge.

En fonctionnement, la comparaison est plus difficile en raison de la modification des périmètres. La progression des recettes fiscales s'explique notamment par la hausse des taux, vous savez qu'on a augmenté les taux après deux années de pause d'un montant égal à celui de l'inflation. D'autre part, entre 2001 et 2002, les participations des familles et de la CAF (au titre de la Petite Enfance), modifient sensiblement la structure des postes de subventions, produits de gestion courante et autres recettes. Les autres recettes, c'est-à-dire participation aux familles et CAF c'est ce qui est en vert pâle là où il y a 32,5 et 35,8, c'est l'explication du changement de périmètre. Le changement de périmètre explique que la valeur de 32,5 M€ est passée à 35,8 M€, c'est-à-dire l'avant avant-dernier, l'antépénultième. A périmètre constant, ce qu'il faut retenir c'est la progression positive des recettes de fonctionnement de 2,6 %. Il faut noter, et c'est un résultat qui est très positif, qu'en 2002 la progression des recettes de fonctionnement a été plus rapide que celle des dépenses de fonctionnement. Donc les recettes ont augmenté en pourcentage plus que les dépenses. Cela va se traduire, on va le voir, sur l'endettement.

Quelques mots rapides pour revenir sur l'emprunt avant de détailler des postes de dépenses. L'année 2002 confirme la bonne santé financière de la Ville rapportée à son endettement. C'était un point important sur lequel nous avons établi les projections qui ont servi à l'établissement du PPI.

L'encours de dette sur le budget principal qui est déjà plutôt favorable comme je vous l'avais dit déjà ici une fois si on compare Besançon aux collectivités de même taille, a encore diminué au 31/12/2002. Il représentait 109 M€, c'est-à-dire qu'on s'est désendetté de 0,9 M€.

Par ailleurs, en ne mobilisant que 15,3 M€ d'emprunt nouveau en 2002, la Ville s'est désendettée, c'est ce que je viens de vous dire, en remboursant plus de capital qu'en appelant d'emprunt, c'est la différence entre 16,2 et 15,3, les 0,9 sont là. En 1999 et 2001, vous avez des différences qui sont plus grandes mais qui s'expliquaient pour des raisons vraiment conjoncturelles que je pourrais développer, que j'ai là sous les yeux mais qui, notamment pour 2001, était liée au transfert de la compétence transports à la CAGB.

On en vient à la structure des dépenses. En données brutes non retraitées, elles ont représenté 170,8 M€, c'est-à-dire qu'elles sont en diminution par rapport à 2001 où elles étaient de 177,8 M€.

En investissement, le volume des dépenses réelles a progressé d'un exercice à l'autre pour s'établir à 30 M€, ce n'est pas un compte de misère comme on a voulu dire. On a bien investi en 2002 et on a réalisé ce que M. le Maire vous a présenté. Un bon résultat est à souligner : le taux de réalisation des opérations d'équipement qui a augmenté pratiquement de 2 points en 2002. La comparaison des remboursements de capital n'est pas significative. Si on déduit de 2001 les remboursements d'emprunts opérés avec le transfert de la compétence Transport, les remboursements de capital sont stables d'un exercice à l'autre. Donc là le fait des transferts avec la CAGB montrent qu'il y a une chute de 21,8 à 16,2.

En fonctionnement, là encore, un retraitement est nécessaire. Si vous prenez les frais de personnel, sur l'écran ils apparaissent en augmentation sensible de 7 %, 65,6 à 70,2 M€. Cela s'explique également par un changement de périmètre, par la reprise de la Petite Enfance parce que si l'on retraite pour raisonner à périmètre constant, les dépenses de personnel n'augmentent que de 2,3 %, c'est-à-dire en-deçà de la valeur que nous étions fixée pour l'élaboration du PPI, je rappelle qu'on avait prévu une augmentation de 2,5 %. Alors on peut considérer que là aussi c'est un bon résultat.

De même, la baisse des subventions et participations versées ne s'explique pas par une moindre activité mais par la diminution du concours au CCAS, en raison du transfert.

Globalement, les efforts de gestion et la diminution très sensible des frais financiers, -on bénéficie, quand je dis on c'est toutes les collectivités, d'un contexte financier qu'on n'a pratiquement jamais connu depuis j'allais dire des dizaines d'années pour ne pas dire un siècle, les taux sont très bas-, ont permis de limiter, à périmètre constant, la croissance des dépenses de fonctionnement globalement à 2,1 %, ce qui est très vertueux dans l'ensemble des villes de notre taille.

Ces bons résultats se traduisent donc par une amélioration des ratios d'épargne, une progression de l'épargne brute de 21,2 M€ à 22,4 M€ et là à périmètre constant, ce qui fait que la capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait consacrer au remboursement de la dette si toute l'épargne brute y était consacrée, c'est un taux qui est inférieur à 5 ans, le chiffre c'est 4,91 - 4,93, donc c'est vraiment inférieur à 5. Là on a mis proche de 5 ans mais c'est en-dessous de 5 ans. C'est un très bon résultat qui est le signe d'une gestion rigoureuse des engagements que nous avons pris et d'une gestion ferme, rigoureuse. On est bien encadré dans notre PPI qui doit réussir, si nous faisons cela. L'objectif qui est d'avoir un projet d'investissement nous oblige à avoir une politique rigoureuse qu'il faudra poursuivre dans les années à venir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie Jean-Claude. Conformément à l'article 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est maintenant appelé à débattre du compte administratif afférent à l'exercice précédent, donc 2002, et comme le veut l'article L 2121.14 du même code, vous devez élire un Président. Je vous propose donc de désigner Mme Joëlle SCHIRRER. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Donc Madame la Présidente, je vous passe la parole pour mettre au débat.

Mme Joëlle SCHIRRER : Jean-Claude a donc résumé l'ensemble des résultats définitifs de clôture, vous les retrouvez à la page 63 du rapport de présentation du compte administratif en grandes masses. Y a-t-il des questions ?

Madame WEINMAN, je vous donne la parole.

Mme Nicole WEINMAN : A ce moment-là du dossier, ce n'est pas trop des questions qu'on vous pose mais c'est des remarques qu'on peut faire sur un rapport qui prend acte d'une gestion passée, on est bien d'accord. Il n'y aura pas trop de questions, il y aura je pense deux ou trois remarques de mes confrères aussi. Je n'ai pas eu tellement le temps de rentrer dans le détail du dossier mais à l'exposé et à la lecture rapide des documents que j'ai faite, j'ai quand même quelques remarques à faire rapidement. J'ai une impression de copié collé parce que c'est vrai que depuis deux ans, on entend parler du Musée du Temps, du stade, du quartier de Saint-Claude, d'autres projets qui sont inscrits dans la durée, d'accord mais qui figurent depuis deux ans régulièrement à tous les comptes administratifs et dans les mêmes termes. Qu'ils durent un peu compte tenu de l'importance des dossiers, ce n'est pas ce qui me surprend, c'est un petit peu les mêmes termes. Je me réjouis avec vous que contrairement au cri d'alarme qui avait été lancé sur les baisses annoncées par les gouvernements de la DGF, au final elle a quand même réussi à être augmentée, tout le monde s'en réjouit et je pense que vous aussi -on n'a entendu depuis deux ans de toute façon que des cris d'alarme-. Sur les belles images des projets réalisés, j'ai vu le projet scolaire

de Saint-Claude, j'ai vraiment l'impression de visiter un appartement témoin parce que je vous engage tous à aller voir maintenant la place de l'école, c'est Varsovie après la guerre ! c'est même pire que ça, c'est vraiment dans un état ! on a coupé tous les arbres sans que quelqu'un chez les Verts ait un mot à dire. Je pensais qu'eux au moins auraient été un peu plus vigilants que les autres. Je sais que j'avais fait la remarque déjà, mais ceci dit, on est loin de l'image qui a été montrée sur la vidéo, les gens du quartier en tout cas ne sont pas très contents.

Quant à la glorification de la gestion de la dette, tu disais Jean-Claude qu'on pouvait se glorifier d'avoir pu rembourser plus de capital mais c'est le signe que la dette était vieille et qu'on a maintenant de moins en moins d'intérêts à rembourser, donc on rembourse forcément plus de capital. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Je répondrai globalement.

M. Christophe LIME : Simplement par rapport au devant de l'école de Saint-Claude, si c'est Varsovie aujourd'hui c'est normal puisque nous sommes en pleine restructuration de la place qui va se situer entre le devant de l'Église et le devant de l'école. Le projet a été présenté au conseil de quartier il y a 6 mois avant sa finalisation et il a été très bien accepté. Bien entendu on replantera un certain nombre d'arbres parce que les arbres c'est fait aussi pour évoluer, s'élever et là il y avait un certain nombre de problèmes y compris de santé au niveau des arbres mais il y aura tout particulièrement une esplanade qui sera le coeur du quartier et qui permettra la relation entre les gens sur deux établissements publics qui sont forts, le devant de l'école où l'ensemble des parents se rencontrent et viennent échanger et le devant de l'Église qui est fortement fréquentée et qui est aussi un lieu de vie avec un échange. Je peux vous proposer de vous présenter le projet qui est vraiment un très beau projet en terme d'aménagement sur ce quartier, projet qui a été validé par les habitants.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout au long de ce compte administratif, Monsieur le Maire, vous vous félicitez de la bonne réalisation du budget 2002. Vous avez raison parce qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Pour ma part, ce document ne me satisfait pas tout d'abord parce qu'il est marqué du sceau de la confusion. Le budget 2002 affichait dites-vous ambition, rigueur et responsabilité et vous prétendez que le compte administratif en est le reflet et puis tout de suite voilà un bémol à l'analyse du budget principal, la comparaison des résultats des comptes administratifs 2001 - 2002 doit être retraitée dites-vous pour tenir compte des changements de périmètres d'un exercice à l'autre : transfert de la compétence transport à l'Agglomération en 2001, reprise par la Ville de la charge Petite Enfance en 2002, TEMIS, les Hauts de Chazal. Pour résumer, on nous dit que les chiffres sont justes mais qu'on doit les apprécier avec précaution. M. CHEVAILLER dit que le compte administratif est vertueux, moi je dis que c'est un compte administratif de Jésuite (rires).

On va reprendre les termes ambition, rigueur, responsabilité. Ambition pourquoi pas, c'est subjectif, chacun met ses ambitions à la hauteur qu'il veut. Rigueur je vois déjà mieux de quoi il s'agit, je pense qu'il s'agit de celle qu'on impose aux services en réduisant leurs moyens. Responsabilité, alors là je ne suis plus d'accord. En fait de responsabilité, je pense que l'élément primordial est de dire la vérité aux citoyens. Je ne dis pas Monsieur le Maire que vous mentez, je dis que vous pêchez par omission.

En page 11 par exemple de votre rapport de présentation, je lis : les dépenses liées à la modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères diminuent nettement par rapport à 2001 car l'essentiel des travaux qui devraient prendre fin courant 2003 a été réalisé. C'est vrai l'essentiel des travaux a été réalisé, cependant je vais vous donner lecture du rapport remis en séance du SYBERT et examiné en Commission Incinération et qui donne la chronologie des principaux événements sur l'usine d'incinération. 7 mars au 7 avril : arrêt technique pour intervention lourde de STIFEL c'est l'entreprise qui travaille sur le chantier, sur l'ensemble grilles, pousoir, extracteur, il reste un défaut de géométrie du

poussoir corrigé de manière provisoire. 7 avril donc à la fin de l'arrêt technique d'un mois, on s'aperçoit que la température de 850° n'est pas atteinte au démarrage, cela veut dire qu'on ne peut pas brûler et que ça induit une pollution. Trois jours plus tard, 10 avril, un début d'incendie au readler sous grille, alors un début d'incendie à l'usine d'incinération, ça ferait rire si ça ne coûtait pas si cher, c'est l'arroseur arrosé. La Ville de Besançon fait quand même un courrier à l'entreprise VINCI le 10 avril. 19 avril, une grosse semaine plus tard : vice sous chaudière bloquée et on rappelle que le readler sous chaudière est hors service.

M. LE MAIRE : Je vous arrête, ce n'est pas la peine de nous lire tout cela, Madame CASENOVE, on le sait très bien, c'est simplement...

Mme Claire CASENOVE : Vous, vous le savez mais tout le monde ne le sait pas...

M. LE MAIRE : Madame, nous sommes dans l'analyse d'un compte administratif. Il y a des problèmes au niveau de l'usine, il y a des difficultés qui sont traitées sous garantie.

Mme Claire CASENOVE : Ça n'a rien à voir.

M. LE MAIRE : Nous sommes dans l'analyse d'un compte administratif...

Mme Claire CASENOVE : Vous pourriez me laisser aller jusqu'au bout s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Oui Madame, je vais vous laisser aller jusqu'au bout avec le temps que vous voudrez. Je voulais simplement vous faire remarquer que ce que vous êtes en train de dire est totalement hors sujet puisque l'usine d'incinération est comme toute usine en phase d'essais. C'est d'ailleurs pour cela parce que nous connaissions bien ces problèmes que plutôt que de remettre un outil pas totalement au point à l'Agglomération et au SYBERT, nous avons décidé de repousser la date de son transfert. Je vous laisse terminer mais je voudrais vous éviter de dire de trop grosses sottises.

Mme Claire CASENOVE : Ce ne sont pas des sottises, ça n'émane même pas de moi, c'est le rapport qui a été présenté au SYBERT. Je continue si vous permettez...

M. LE MAIRE : Mais, bien sûr.

Mme Claire CASENOVE : Donc du 20 au 24 avril, c'est simplement pour donner l'ampleur des choses,...

M. LE MAIRE : Mais vous donnez l'ampleur de rien du tout !

Mme Claire CASENOVE : ...nouvel arrêt technique, constat de blocage, fuite d'eau, les 12 et 13 mai : nouvel arrêt technique, blocage de grilles, le 26 mai et alors prévision d'un nouvel arrêt technique du 10 au 14 juin. On en est là. Pourquoi je vous ai donné lecture de ce rapport ? Je ne vous reproche pas Monsieur le Maire, pas plus qu'aux techniciens de la Ville d'ailleurs, les retards à l'allumage de l'usine d'incinération, mais je trouve dommage qu'on laisse à penser que tout va très bien. Je rappelle aux Conseillers qui ne sont pas au SYBERT que le transfert de l'usine a déjà été différé du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2004. J'émet des doutes sur le transfert de cette usine au 1^{er} janvier 2004 si les conditions de fonctionnement ne s'améliorent pas. J'ajoute que les maires des communes limitrophes adhérentes du SYBERT, présents à la lecture de ce rapport, avaient l'air plutôt paniqués. Je crois qu'il ne faut pas taire ces éléments, et jouer la transparence c'est cela aussi. Vous dites que vous avez un compte administratif transparent, moi je dis qu'il faut aussi dire que tout ne va pas très bien quand c'est vrai.

M. LE MAIRE : Écoutez Madame CASENOVE, je suis abasourdi que quelqu'un comme vous qui a été maire en plus d'une commune de la périphérie puisse tenir de tels propos. Je suis abasourdi parce que c'est moi-même qui en Conseil d'Agglomération, je pense que vous y étiez, ai dit qu'il y avait des difficultés non pas liées à l'exploitation par la Ville puisque nous quand on fait quelque chose généralement ça fonctionne bien, mais au fonctionnement d'un four construit par une société, ça ne fonctionne pas bien, c'est tellement transparent que j'ai moi-même demandé à ce qu'on reporte le transfert d'un an pour que la société qui est une grande multinationale puisse mettre ce produit au point. C'est totalement transparent, ça a été dit ici même et à l'Agglomération. Là on est en train de parler de réalité de chiffres et vous me dites...

Mme Claire CASENOVE : Je parle de votre rapport qui est...

M. LE MAIRE : Maintenant, laissez-moi terminer. Vous savez ce qu'est un compte administratif ? C'est le résultat d'une gestion. Là vous êtes totalement, excusez-moi de vous le dire, à côté.

Mme Claire CASENOVE : Non, je parle de la transparence c'est tout.

M. LE MAIRE : Chacun appréciera à sa façon, je n'ai pas du tout en plus envie de polémiquer là-dessus. Je vous dis que vous êtes, excusez-moi, à côté de la plaque.

M. Éric ALAUZET : Je crois que la confusion est plutôt de votre côté Madame CASENOVE parce qu'il y a un lieu pour tout. Ces problèmes-là, on les évoque à la Commission Environnement où régulièrement je fais état des difficultés que malheureusement on rencontre sur l'usine d'incinération, donc il n'y a pas lieu de cacher quoi que ce soit. Simplement voilà on parle de chiffres en ce moment, à d'autres moments on parlera des problèmes d'incinération. Je vous expliquerai dans quelque temps pourquoi ces incidents sur l'usine d'incinération vont malheureusement entraîner une augmentation transitoire du prix du traitement des déchets parce que les mâchefers on ne peut pas les enfouir, enfin bref. Les choses, on les dit, donc il n'y a pas de problèmes particuliers. Chaque chose en son temps, à la Commission il me semble qu'on parle de ces problèmes.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, un mot sur ce compte administratif. Bien entendu, un compte administratif est un état des exécutions des dépenses et des recettes, c'est une reprise de la silhouette prévisionnelle des dépenses et des recettes en ce qu'elles ont de concret lorsqu'elles sont réalisées. Évidemment, les services font bien leur travail, les détails sont là, le ratio de l'encours de la dette est plutôt bon. C'est vrai que pour des collectivités de cette taille on considère qu'à partir de 7 ou 8 années ça devient scabreux et qu'en-dessous ce n'est pas mauvais, mais les spécialistes de la finance vous diront qu'il n'est pas forcément bon en ce moment de se désendetter à outrance puisque comme l'a dit Jean-Claude CHEVAILLER, les taux n'ont jamais été aussi bas et que tout cela est un jeu d'appréciations qui doit avoir pour finalité les capacités d'équipement.

Sur un plan toujours formel, on ne peut pas non plus pavoiser quand on voit des taux de réalisation, on est toujours dans la technique budgétaire, des taux de réalisation par exemple en dépenses d'investissement qui tournent autour des deux-tiers, 60-65 % ce n'est pas extraordinaire s'agissant de voir dans quelle mesure on a bien exécuté ces dépenses. En ce qui concerne le Programme Pluriannuel, vous y êtes venu mais il y manque une jambe vous le savez bien. Le programme est quelque chose de prospectif, de prévisionnel mais il n'y a pas la traduction juridique, on est d'ailleurs hors la loi puisque le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des délibérations de programme donnent une traduction juridique à la prospective que votre exécutif a défini.

On va dire que c'est passable...

M. LE MAIRE : C'est déjà pas mal.

M. Jean ROSSELOT : ...que les services ont bien fait leur travail.

M. LE MAIRE : C'est un progrès quand même, avant vous disiez que c'était nul, maintenant c'est passable.

M. Jean ROSSELOT : Je vais donner maintenant une coloration un peu plus politique à mon propos. Le compte administratif est le reflet, l'image évidemment d'une politique et d'un budget tel qu'il a été défini l'année précédente. Alors je ne suis toujours pas convaincu que les beaux objectifs ambitieux qu'on partage comme le rayonnement de la capitale soient atteints. J'estimerai toujours que vous avez raté le grand coche de doter cette ville d'un grand Palais des Sports (réactions) qui soit quelque chose de lisible, de visible au plan européen puisque maintenant nous sommes dans une société de mobilité européenne, que de capitale en capitale régionale, on se déplace aisément et que ce qui frappe ce sont, je vous l'ai déjà dit, ces grands équipements, type Zénith, qui pouvaient très bien se concevoir autour de la nouvelle rocade qui est d'ailleurs une réussite telle qu'elle est aujourd'hui par exemple.

Sur le plan de l'emploi, Monsieur le Maire, on connaît la réponse aux difficultés que nous connaissons, et on n'a pas fini d'en connaître et ce sont des propos auxquels je voudrais donner une certaine gravité. On est tous malheureux de voir ce qui se passe mais le fond du problème c'est qu'en France on manque d'entreprises et si on manque d'entreprises, c'est qu'on manque d'esprit d'entreprises et ça c'est un grave problème, c'est un vieux problème, c'est un problème de culture. Nous avons 200 000 créations d'entreprises il y a 20 ans, il n'y en a plus que 175 000 aujourd'hui. De là découlent tous nos maux, tous nos manques de ressources, tous nos défauts d'ajustement en matière de budgets sociaux, etc. Il y a quelque chose qui m'a toujours étonné, c'est que personne dans la classe politique comtoise ne se pose la question de savoir pourquoi 11 000 de nos éléments les plus actifs, les plus jeunes, parcourent parfois 150, 200 km par jour pour aller travailler de l'autre côté de la frontière. On dit oui, le change...

M. LE MAIRE : Il y a au moins quelqu'un, vous Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Pourquoi les entreprises sont-elles en Suisse et non pas en France ? Parce qu'on a un problème de manque d'esprit d'entreprises et aussi de valorisation de la recherche. Mais ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, c'est que nos réponses à nos graves problèmes, à nos graves difficultés d'emplois ne peuvent être que dans l'innovation technologique et donc dans une pression, une forte incitation au développement de la recherche. Alors il y a l'incubateur, il y a les laboratoires me dira-t-on mais ça ne suffit pas. Il faut tout le poids du maire, il faut tout le poids du réseau des chaînes d'exécutif des collectivités territoriales pour répéter, car la politique c'est de la pédagogie aussi, qu'il faut tirer le plus grand profit, qu'on ne fait pas encore assez en dépit de TEMIS, en dépit de l'incubateur, le plus grand profit de la recherche, de sa valorisation. J'inaugurais par exemple une partie d'équipement à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard il y a 15 jours. Voilà un laboratoire qui mine de rien a créé quasiment 80 emplois dans les domaines les plus avancés, le colmatage des moteurs de fusées, etc. parce qu'il y a de la vitalité, parce qu'il y a eu des circonstances favorables. Je dis que la Mairie, que la présidence de l'Agglomération, à condition aussi qu'elles cherchent les partenariats, les réseaux et communiquent sur ce sujet-là, peuvent faire plus en ce qui concerne le rayonnement de la recherche bisontine et de la création d'emplois.

Et je l'ai tellement dit, pourquoi encore le répéter, sur le plan patrimoine l'exemple de Saint-Claude montre que vous ne tenez aucun compte de ce qu'on a pu vous dire auparavant. Les Bisontins sont toujours aux prises avec leur casse-tête qui est le stationnement ou avec la non fluidité de la circulation qui pourrait très bien à titre expérimental être améliorée par des initiatives sur lesquelles j'ai déjà beaucoup dit. Bref passable, doublement passable Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ROSSELOT.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je lis l'introduction de ce rapport qui précise que l'examen du compte administratif, même en milieu d'année, est toujours l'occasion de faire le point sur les réalisations passées. Il s'agit de dresser un constat de l'année 2002, de rapprocher les prévisions des réalisations, c'est ce que vous écrivez. Donc j'en déduis que les propos de Claire CASENOVE n'étaient absolument pas hors sujet et qu'il y a un compte mais qu'il y a aussi un débat autour de la réalité des réalisations. Votre transparence, on n'en doute pas mais c'est aussi le lieu de parler de ce qui va mal ou de ce qui ne va pas encore aussi bien que ce que vous auriez voulu qu'il en soit. Je voulais quand même faire cette précision. Alors il est certain qu'on est dans un contexte de compte administratif de transition comme vous l'avez dit à travers à la fois le fait que votre propre politique ne s'exprime que depuis peu après une période de transition avec l'équipe précédente dont vous étiez quand même membres, un certain nombre, et puis d'autre part dans le contexte des transferts vers l'Agglomération qui rendent nos débats ici assez difficiles dans la mesure où beaucoup de compétences en matière de développement de notre ville et de son agglomération sont maintenant de l'ordre de l'Agglomération et ça limite pas mal les débats à ce qui est plus de l'ordre du quotidien.

Je voudrais revenir plus spécialement sur la qualité du bilan d'activités des services dans sa présentation qui fait un bel état de ce que la Ville apporte à ses habitants. C'est bien détaillé, c'est bien concret et je partage votre avis sur le fait qu'il s'agit d'un bel exemple de la qualité de la fonction publique en France et plus spécialement de la fonction publique territoriale ici, et je ne comprends pas d'ailleurs quand vous évoquez «les discours de ceux qui cèdent à la mode du mépris pour la fonction publique». J'aimerais que vous nous précisiez un petit peu ce que vous évoquez parce que moi j'ai entendu beaucoup de mépris de la part de certains pour la fonction publique territoriale à travers un refus un peu politisé de la décentralisation. Ici l'opposition municipale est attachée à la fonction publique et en particulier à la fonction publique territoriale et quand il y a une réforme de l'État et des politiques de décentralisation, ce n'est pas un refus de la fonction publique, c'est une évolution. Et je vous répète que j'ai entendu beaucoup de critiques de la fonction publique territoriale, alors est-ce que c'est de ça que vous parlez quand vous faites part de vos inquiétudes ?

M. Jean ROSSELOT : Le rapport qui est très bien fait...

M. LE MAIRE : Vous avez oublié ce soir de féliciter les services municipaux, je vous le dis quand même.

M. Jean ROSSELOT : Comme d'habitude vous ne m'écoutez pas, j'ai dit que les services avaient bien travaillé mais ma source n'est pas d'une grande importance.

M. LE MAIRE : C'est vrai que parfois vous n'êtes pas très clair, on a tendance à ne pas vous écouter.

M. Jean ROSSELOT : Par contre, Monsieur le Maire, à propos de clarté évitez-nous cette logomachie. Effectivement Pascal BONNET a raison, «le discours de ceux qui cèdent à la mode du mépris» mais qui méprisent la fonction publique ? Surtout pas moi qui suis fonctionnaire d'État mais on se croirait sur le Potemkine. Et puis alors une formule qui ne veut rien dire, vous pourriez nous rédiger cela un peu mieux de temps en temps même si je reconnais le grand travail fait par les services. «Le bilan donne tout son sens au service de l'intérêt général», mais ça ne veut absolument rien dire ! On répond au besoin d'intérêt général, soit par le service public en régie d'une collectivité, soit par la délégation, ce n'est pas moi qui ai inventé l'expression, c'est votre ami Michel SAPIN, soit par la délégation de service public. Vous allez dans une ville pas loin d'ici, on a un cas de figure tout à fait semblable au nôtre, votre ancien collègue parlementaire, Jean-Marie BOCKEL, une personnalité répétée, réputée pardon (rires), et répétée aussi sur le plan du TGV, réputée a choisi de gérer en régie son service des eaux mais a choisi aussi de demander à une entreprise on ne peut plus privée, La Lyonnaise des Eaux de gérer le service public de l'assainissement. Je ne sais pas, c'est un langage qui est presque à la limite de l'humiliation.

Monsieur le Maire, par ailleurs vous avez voté une loi tendant à rénover les lois de finances de l'État dans le sens de la gestion privée et de la performance privée. Vous avez voté une loi dans laquelle désormais les finances de l'État vont s'ordonner autour d'indicateurs, autour de programmes, autour d'objectifs de performance. Vous ne pouvez pas être «Thatchérien» à Paris et «Stalinien» à Besançon, bon sang ce n'est pas possible. La loi organique relative aux lois de finances, cette révolution du Gouvernement Jospin oriente complètement, d'ailleurs elle a oublié les collectivités territoriales, oriente complètement la gestion financière de l'État vers la recherche de la performance privée. D'ailleurs je vous le dis, c'est dommage qu'elle n'ait pas pensé aux collectivités territoriales. Alors je répète, ne soyez pas «Thatchérien» à Paris et «Stalinien» à Besançon.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Tout d'abord je voudrais féliciter l'opposition mais sincèrement parce que parler 20 minutes quand on n'a rien à dire, il faut le faire. Monsieur ROSSELOT, je ne vous donne plus la parole, vous prenez ça comme vous le voulez...

M. Jean ROSSELOT : Même si on dit «des conneries», il ne faut pas dire qu'on n'a rien à dire.

M. LE MAIRE : (Rires). Je confirme que vous avez des choses à dire mais alors qu'est-ce que vous avez dit comme «conneries», ça c'est clair. Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole. Chacun dans cette salle jugera, moi je ne ferai pas de commentaires. Vous avez parlé pendant 20 minutes : analyse d'un compte administratif, de quoi avons-nous parlé ? des arbres de Saint-Claude, vous devriez savoir que les arbres on ne les plante pas en période d'été, on les plante à l'automne et qu'effectivement nous avons dit aux habitants de Saint-Claude qui l'ont fort bien compris, contrairement à ce que pense Mme WEINMAN, que les arbres étaient atteints de maladie, que nous allions restructurer la place, repasser les réseaux et qu'à l'automne, à la Sainte Catherine où tout prend racine, nous allions replanter des arbres. Premier point, les arbres de Saint-Claude. Un compte administratif vous avez vu l'ampleur du budget, voilà les critiques : les arbres de Saint-Claude !

Deuxième point, Mme CASENOVE nous dit que ce n'est pas très juste, pas très clair, que nous retraitions le périmètre donc que ce ne sont pas les vrais chiffres. Effectivement, on dit qu'on retrace un périmètre pour faire des comparaisons.

Troisièmement, Monsieur ROSSELOT, mais vous nous avez peut-être donné la réponse dans votre propos il y a quelques instants, vous dites : c'est bien de ne pas être trop endetté, parce qu'effectivement nous ne sommes pas très endettés, mais d'un autre côté, il faudrait peut-être bien s'endetter un peu plus parce que c'est le moment. Alors là aussi, il faut savoir ! Vous nous parlez aussi d'un Palais des Sports d'envergure internationale, de grands équipements, de zéniths ; vous en parlerez à mon ami le Maire de Dijon qui vous dira combien lui coûte l'auditorium, 10 M€ par an de déficit. Je vous signale quand même que lors du dernier match, BBC Bourg-en-Bresse, match final des play off retour, il y avait malgré l'enjeu et le match magnifique, 800 places de libres au Palais des Sports. Vous imaginez un Palais des Sports avec 4 000 places de plus ce que cela donnerait ? Voilà donc les 4 points que vous avez évoqués.

M. BONNET, j'avoue ne pas avoir bien compris ce qu'il voulait dire. Quant à vous Monsieur ROSSELOT, vous nous faites de la sémantique, vous êtes pratiquement à jouer sur le sens des phrases, écoutez très honnêtement, si vous n'avez que ça à faire comme reproche sur la gestion du Maire, je dis que vous n'avez pas grand chose à dire et je ne dis pas cela pour vous offenser, je dis que vous n'avez pas grand chose à dire. Vous avez même dit -non, Monsieur ROSSELOT vous n'avez plus la parole, vous avez utilisé votre temps de parole, je suis désolé-. Je souhaite qu'il y ait un débat organisé, Monsieur ROSSELOT, je n'ai pas envie de me fâcher ce soir mais vous n'avez plus la parole. et je ne suis pas méprisant, je suis réaliste. D'ailleurs celui qui a conclu en fait ce propos c'est vous et de façon oh ! combien éclatante. Alors j'ai bien compris que vous devez critiquer, c'est votre rôle de critiquer. Vous avez critiqué

pendant 20 minutes, je crois quand même que globalement ici, tous ceux qui sont dans cette salle ont compris que vous n'aviez pas grand chose à dire. Bien sûr c'est compliqué, les recettes de fonctionnement augmentent, les dépenses diminuent, notre capacité de désendettement est bonne même si ça ne durera d'ailleurs pas forcément je vous le dis tout de suite parce qu'après il y a des opérations comme le stade, le Palais des Sports qui vont faire que notre moyenne va augmenter et que nous nous rapprocherons en fin de mandat des 7 années. En fait, il y a une bonne gestion favorisée c'est vrai pas des taux remarquablement bas, il y a 135 ans que les taux n'ont pas été aussi bas. C'est cela la réalité. Alors après effectivement nous n'avons pas remis les arbres à Saint-Claude, nous montrons toujours les mêmes images mais je crois surtout que les Bisontines et les Bisontins jugeront notre gestion, et cette gestion n'est pas exemplaire, je pense simplement qu'elle est bonne.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir remarqué de façon aussi sûre que j'avais parlé des arbres de Saint-Claude. Ceci dit, je ne pense pas n'avoir parlé que de ça. Ensuite j'avais oublié de dire aussi qu'effectivement si votre gestion était tellement à commenter, on aurait eu M. CHEVAILLER comme l'année dernière pendant une heure et pas pendant 10 minutes. Ensuite, nous avons toujours vis-à-vis de vous énormément de respect et je vous demande de ne pas nous traiter comme des débilés moyens, en tout cas d'avoir un peu plus de respect pour nos interventions sans nous critiquer comme vous le faites.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas traités comme des débilés moyens Madame, j'ai seulement dit, et c'est le rôle du Maire, que dans vos remarques il n'y avait pas de critiques fortes sur notre gestion, mais uniquement sur des choses qui me paraissaient vraiment à la marge. Quant à la conclusion de ce débat, c'est vous-même qui l'avez faite et je vous laisse la responsabilité de vos propos qui vous ont certainement échappé mais c'est vous qui avez tiré ces conclusions.

Je me retire donc quelques instants pour vous permettre de voter et je reviendrai ensuite.

Mme Joëlle SCHIRRER : Après le débat sur le compte administratif, on va procéder au vote. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Il y a donc 12 abstentions pour ce compte administratif et pas d'opposition. Je vous remercie.

Monsieur le Maire, vous pouvez regagner votre place.

Monsieur le Maire, le compte administratif a été adopté par 42 voix pour et 12 abstentions.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour la qualité de votre présidence Madame SCHIRRER. Il faudra que chacun de vous avant de partir signe le document que nous allons faire circuler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité, 42 Conseillers votant pour et 12 s'abstenant, et prend acte de la reprise au budget 2003 des reports de crédits.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2003.